7b
84-B
15554

Hommage de l'auteur
P. de D.

QUELQUES ÉPISODES

DE L'HISTOIRE DE L'ART

EN BELGIQUE

PAR

P. DE DECKER

MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE.

(Extrait de la *Revue Générale*)

BRUXELLES
IMPRIMERIE POLLEUNIS, CEUTERICK ET LEFÉBURE
35, RUE DES URSULINES, 35
1883

QUELQUES ÉPISODES

DE L'HISTOIRE DE L'ART EN BELGIQUE

Digitized by the Internet Archive
in 2013

http://archive.org/details/quelquespisodesd00deck

QUELQUES ÉPISODES

DE L'HISTOIRE DE L'ART

EN BELGIQUE

PAR

P. DE DECKER

MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE.

(Extrait de la *Revue Générale*)

BRUXELLES
IMPRIMERIE POLLEUNIS, CEUTERICK ET LEFÉBURE
35, RUE DES URSULINES, 35
1883

ŒUVRES D'ART ENLEVÉES ET DÉTRUITES EN BELGIQUE

PAR LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

(1793-1798.)

I

Quand on remonte par la pensée le cours des siècles, il est un spectacle qui trouble l'intelligence et qui navre le cœur, c'est celui de la destruction universelle des monuments du génie humain.

Il faudrait emprunter à la Bible ses images les plus sublimes pour dépeindre le néant de ces créations de l'homme, dont les débris, selon l'expression de Bossuet, demeurent comme des hommages successifs rendus à la puissance indestructible de Celui qui seul est éternel, immuable.

A commencer par l'Asie, ce berceau des nations, toutes les races ont connu les splendeurs relatives des arts. Que sont devenues ces splendeurs? Quelques ruines restées debout marquent seules les étapes des grandes civilisations; les couches superposées de ces ruines forment les éléments d'une science nouvelle qu'on pourrait appeler la *géologie historique*, attendant son Cuvier pour reconstituer les annales artistiques des peuples.

Sur les mondes détruits le temps dort immobile !

Oui, cette puissance mystérieuse, le temps, a tout dévoré. *Tempus edax*, a dit le poète; mais, a ajouté le philosophe: *Homo edacior;* les erreurs et les passions des hommes sont plus dévorantes encore.

Les causes de ces cataclysmes sociaux peuvent être ramenées à deux ordres de faits: les guerres et les conquêtes, d'une part; de l'autre, les troubles religieux et les révolutions politiques.

Dans les temps anciens, où chaque nation traitait les autres de barbares, la conquête avait pour but et pour résultat l'extermination ou la captivité du peuple vaincu, la destruction de ses monuments. Rome elle-même, en pleine civilisation, avait pillé la Grèce; et elle fut à son tour livrée à la dévastation par Genseric, le chef des Vandales, d'où le mot de Vandalisme consacré par l'usage pour flétrir les abus de la victoire appliqués aux productions des arts.

Dans les temps modernes, la guerre traîne encore à sa suite son cortège de désordres et de crimes; mais, quand il s'agit d'en stipuler les conséquences dans les traités, le respect des monuments de l'art semble s'imposer au conquérant. Les nations les plus guerrières ont donné l'exemple. Le grand Frédéric s'illustra en reconnaissant à la Saxe la propriété du Musée de Dresde. Napoléon eut du moins la pudeur de dissimuler l'acquisition des chefs-d'œuvre de l'art italien dans les stipulations du Traité de Tolentino. Dans les événements militaires de ces dernières années, qui troublèrent si profondément l'équilibre européen, les arts n'ont pas été forcés de payer leur tribut au vainqueur. Espérons que, désormais, le droit des gens consacrera ce double triomphe de la raison et de la conscience: plus de peuples vendus ou échangés sans leur consentement librement donné, plus de monuments de l'art détruits par la violence ou expropriés sans autre titre que celui de *la force primant le droit!*

Malheureusement, à côté des guerres dont la science cherche à déterminer les principes et à diminuer les horreurs, il y a les révolutions qui, par leur nature même échappent à toute discipline, parce qu'elles sont d'ordinaire l'anarchie en action, parce que *le peuple est un élément*, (comme dit de Lamartine), et qu'il n'est pas au pouvoir de l'homme de dompter les éléments.

Aucun pays au monde peut-être n'a subi, comme la Belgique, les redoutables épreuves des guerres et des troubles intérieurs, en ce qui concerne les pertes artistiques faites dans nos provinces si souvent désolées par ce double fléau. Aucun pays n'a souffert sous ce rapport autant qu'elle de la domination étrangère : notre histoire, étudiée à ce point de vue, renferme des pages bien sombres et bien pénibles pour notre patriotisme.

Je ne parlerai pas des nombreux chefs-d'œuvre dont la dispersion rappelle les souvenirs les plus émouvants des générations qui nous ont précédés sur la scène politique. Il y a là, du moins, une certaine consolation à penser que ces merveilles du génie, si elles ne font plus partie de nos richesses nationales, ne sont point perdues sans retour pour l'humanité, et qu'elles pourront encore, dans l'avenir, servir,

par l'admiration qu'elles provoquent et par l'émulation qu'elles inspirent, à alimenter le feu sacré de l'art.

Mais hélas! pour notre seule Belgique, que de trésors artistiques dont la destruction est irréparable!

Qui nous dira ce que nous ont coûté, sous le rapport de l'art dans ses diverses applications religieuses et civiles, les invasions des barbares, dont les flots, inondant nos contrées, ne laissèrent après eux que de misérables épaves d'une civilisation naissante (1)?

Qui nous dira les ruines accumulées par les innombrables sectes religieuses (Vaudois, Albigeois, Lollards, Beggards, Frerots, Flagellants, etc.), pullulant dans tous les pays de la chrétienté, et qui, sous prétexte de ramener l'Église à son esprit de pauvreté primitive, firent une guerre acharnée aux richesses artistiques dont nos temples étaient dotés par les pieuses populations du moyen-âge?

Qui nous dira les conséquences des luttes courageuses soutenues par nos vaillantes communes payant par le sac de leurs villes et la destruction de leurs monuments la rançon de leurs libertés?

Qui nous dira à quelles dilapidations donna lieu la confiscation des biens des ordres de chevalerie, militaires ou hospitaliers, qui avaient dans toutes nos villes les plus riches et les plus splendides résidences?

Qui nous dira les traces sanglantes et lugubres laissées par des guerres incessantes sur le sol belge, devenu fatalement le théâtre historique des conflits de peuples débattant chez nous des intérêts qui nous étaient étrangers?

Qui nous dira enfin les dévastations sans nombre causées par les persécutions périodiques dirigées contre tant d'ordres religieux qui, grâce à leur protection généreuse et éclairée, avaient si admirablement developpé cette grande peinture d'histoire dont les immortels chefs-d'œuvre constituent encore aujourd'hui les plus beaux fleurons de la couronne artistique des nations (2)?

(1) « Les expéditions des Normands au IXme siècle ont causé, dans nos provinces belges, des pertes inappréciables aux monuments, aux églises, aux arts et aux lettres. » (De Gerlache, *études sur Charlemagne.*) — On peut consulter, sur les richesses artistiques des premiers siècles, les *Études historiques* de Châteaubriand et l'*Économie politique chrétienne* d'Alban de Villeneuve.

(2) Dans les musées publics, l'immense majorité des tableaux les plus importants appartient à la grande peinture religieuse.

II

Deux époques sont signalées, dans notre histoire, comme néfastes pour l'art : celle des Iconoclastes du XVIme siècle et celle des Jacobins de la révolution française, à la fin du siècle dernier.

Je ne puis m'arrêter qu'un instant aux troubles religieux du XVIme siècle. De nombreux ouvrages flétrissent les profanations exercées par les gueux et par leurs adhérents qui, alors aussi, avaient adopté, chose curieuse, la dénomination de *vieux catholiques* (1). Je me contenterai de quelques citations relativement aux principaux actes de violence commis par eux.

Voici comment s'exprime à ce sujet M. le baron de Gerlache :

« Des bandes échauffées par les prédications calvinistes, parcoururent les villes et les campagnes et y commirent d'épouvantables excès. En un moment, une quantité de maisons religieuses et de couvents furent pillés et détruits ; leurs temples dévastés, leurs meubles, livres et manuscrits dispersés et anéantis. Ces fanatiques avaient quelque chose qui tenait de la rage ; et cependant ils paraissaient détruire méthodiquement, avec une sorte de discipline, comme s'ils étaient conduits par des mains invisibles. Ils envahirent la cathédrale d'Anvers, qui contenait les richesses accumulées de plusieurs siècles en tableaux, en statues, en vases précieux ; et en quelques heures tout avait disparu. On compte que plus de quatre cents églises et couvents furent ravagés dans les Pays-Bas, dans l'espace de quelques jours. »

M. l'abbé Dehaisnes, de Douai, dans son ouvrage : *de l'art chrétien en Flandre*, rapporte les mêmes faits.

« Pendant deux périodes, de 1566 à 1567, et de 1578 à 1584, soit pendant sept ans, les Pays-Bas furent presqu'entièrement saccagés... Les gueux parcoururent, la hache et la torche à la main, tout le pays flamand... En quelques jours, racontent les auteurs contemporains, *plus de quatre cents* édifices religieux furent dépouillés et saccagés... Les Pays-Bas subirent alors un des plus immenses désastres qu'aît enregistrés l'histoire. Les églises, qui étaient, en quelque sorte, les seuls musées artistiques, furent ruinées de fond en comble. Dans ces

(1) Dans une chronique flamande manuscrite du XVIe siècle, qui est en ma possession, et dont M. Willems a publié de curieux extraits dans le *Belgisch museum*, je trouve cette phrase : « Men moet verstaen dat nu den tyd ghecommen was dat de nieuwe gheusen-religie ghenaemt was de oude catholieke religie. »

temples il ne resta presque plus rien des admirables œuvres d'art qui avaient fait la gloire du pays... Si les iconoclastes n'avaient point passé par là, les Pays-Bas eussent été une Italie du nord où l'art chrétien ne se serait jamais éteint (1). »

Pour confirmer ces assertions des historiens modernes, je reproduis ici le témoignage officiel de deux témoins, représentants les plus éminents du gouvernement de cette triste époque. Voici ce qu'écrit Viglius, le président du Conseil privé, à son ami Hopperus : « Je ne doute point que vous ne lisiez avec une profonde douleur la dévastation de tant de temples célèbres, la destruction d'un si grand nombre de monastères, que je ne saurais raconter sans répandre des larmes... Dans une foule de villes et de villages, on ne retrouve plus aujourd'hui aucune trace de l'ancienne religion : tous les autels ont été renversés, les ornements et les livres livrés aux flammes. » Sous le coup de l'émotion que lui causent ces scènes de dévastation, Marguerite de Parme, gouvernante des Pays-Bas, écrit au roi Philippe II ces lignes navrantes : « Je ne puis délaisser d'avertir S. M. de la continuation du saccagement des églises, cloistres et monastères de par-deça, où les sectaires brisent toutes les images, autels, épitaphes, sépultures et ornements, tellement qu'on m'asseure que, en Flandre seule, ils ont déjà saccagé plus de 400 églises, et ne cesseront tant qu'ils auront achevé. » Et elle ajoute : « Cejourd'huy j'ay nouvelles qu'ils ont pillé et saccagé la grande église de Notre-Dame d'Anvers et tous les aultres cloistres et églises paroissiales. Ils ont aussy faict à sacq tous les cloistres de Gand et, à ce que j'entends, sont présentement achevans aux églises cathédrales et parochiales (2). »

En effet, résumons le récit des auteurs protestants eux-mêmes en ce qui concerne les scènes sacrilèges qui se sont passées dans nos principales villes.

Tout y fut pillé, saccagé, anéanti avec une fureur qui tenait du délire. Un des principaux motifs ou prétextes du protestantisme naissant, c'était la supposition que le culte rendu par les catholiques aux Saints et la vénération pour leurs images ou leurs reliques était une *idolâtrie ;* de là, la rage des sectaires de détruire tous les objets servant à la célébration du culte divin et à l'ornement des églises. Ces sectaires, destructeurs de nos temples, formaient, du reste, une infime mais audacieuse minorité.

(1) Voir : *Mémoire sur la sculpture aux Pays-Bas pendant les* XVIIe *et* XVIIIe *siècles*, par le chevalier Edmond Marchal, secrétaire-adjoint de l'Académie royale de Belgique. — Voir aussi le rapport de M. Adolphe Siret sur ce mémoire couronné.

(2) *Correspondance de Marguerite de Parme avec Philippe II*, publiée par M. de Reiffenberg, p. 182.

« Cent personnes au plus, dit Schiller (*Histoire du soulèvement des Pays-Bas*), en parlant de l'église de Notre-Dame d'Anvers, dépouillèrent en quelques heures un temple qui comptait soixante-dix autels, et qui, après l'église de St-Pierre à Rome, était un des plus grands et des plus riches de toute la chrétienté. Les dommages causés dans ce temple, ajoute-t-il, furent estimés à quatre cent mille écus d'or (1). »

« Quelques jours après, dit un autre auteur protestant, les mêmes scènes se renouvelaient à Bruxelles dans l'église de Ste-Gudule. Tout à coup, un briseur d'images, ayant aperçu la statue de la sainte Vierge, lui ordonne de crier : vivent les gueux ! La statue reste muette. Alors, on la renverse de son piédestal ; on la frappe à coups de hache et de marteau, et on lui abat la tête au milieu de danses folles que des filles de joie et des voleurs forment autour de l'image vénérée. Puis, on marche au Christ. Sa statue, de grandeur naturelle, placée entre deux larrons, est jetée à terre et brisée à coups de hache ; celles des deux larrons sont respectées ! Les protestants eux-mêmes, Schiller, Tessler, Kirckhof sont émus au récit de ces profanations (2). »

Dans la Flandre envahie par les sectaires et dominée par cette terreur qui assure l'impunité à leurs forfaits, la profanation et la dévastation furent plus générales et plus horribles encore. Les écrivains de l'époque sont remplis de détails sur ces atrocités que le fanatisme peut seul expliquer (3). Pour la ville de Gand en particulier, un ouvrage jusqu'ici inédit de l'historien Van Vaernewick et récemment publié par la *Société des bibliophiles flamands*, signale, dans ses chapitres 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13, les ravages commis dans toutes les églises; il y donne les renseignements les plus curieux sur les œuvres d'art qui y furent anéanties (4).

On comprend l'étendue des pertes faites par la destruction *de tant d'admirables tableaux où l'école flamande avait gravé ses titres à une gloire immortelle.*

Aussi, tous nos historiens de l'art flamand signalent-ils avec indi-

(1) Pour les détails voir : Poittevin de la Croix, Genard, Martens et Torfs, Van Lerius, etc.

(2) Hoeninghaus, *la Réforme contre la Réforme*, introduction.

(3) Voir : *Gueusianismus Flandriæ*, par Winckius, publié en 1841 par la société d'Emulation de Bruges ; — les *Gentsche geschiedenissen*, de Pater De Jonghe, et les diverses chroniques flamandes récemment éditées de Kempenaere, Van Campen et autres, sans compter les histoires générales de Strada, Bentivoglio, etc.

(4) Le titre de cet ouvrage important en quatre volumes est ; *Van die beroerlicke tyden in die Nederlanden en voornamelick in Ghendt*, 1566-1568, door Marcus Van Vaernewick, naar het oorspronkelyk handschrift.

gnation les lacunes à jamais regrettables existant dans nos Annales artistiques par suite des dévastations du XVIe siècle.

« C'est ainsi, dit M. FÉLIX BOGAERTS, qu'aujourd'hui la Belgique ne possède plus une seule production d'une foule d'artistes nationaux dont les œuvres ont été détruites par les stupides Vandales de 1566 (1).

Les mêmes regrets sont exprimés avec non moins d'énergie dans un mémoire couronné en 1845 par la société des beaux-arts d'Anvers.

« Tous les objets d'art que la piété avait entassés dans les églises furent dispersés ou détruits par les iconoclastes. Leurs bandes forcenées ravagèrent tout le pays et anéantirent en quelques moments le travail de plusieurs siècles. Jamais le fanatisme ne fut plus stupide dans ses égarements qu'au XVIe siècle (2). »

André Van Hasselt, dont toute la vie fut consacrée à exalter les arts et les lettres en Belgique, stigmatise « ces iconoclastes qui détruisirent tant de beaux ouvrages de nos artistes anciens et rejetèrent dans l'oubli tant de noms qui figureraient aujourd'hui avec éclat dans l'histoire artistique de nos provinces, si la main sacrilège de ces furibonds n'était venue les livrer à la destruction (3). » Et, à cette occasion, il révèle l'existence d'une *école brabançonne* dont le siége était à Malines, ville qui a été notre métropole artistique avant Anvers, et qui comptait au XVIe siècle *au-delà de cent cinquante ateliers de peintres* (4).

« Et dans quel siècle, s'écrie notre éminent historien de la Flandre, trouvait-on des mains assez grossières et assez criminelles pour renverser ainsi, au souffle des passions de la Réforme, tous les chefs-d'œuvre des arts ? Dans ce même siècle où, à l'ombre de la tiare de Léon X, les Raphael et les Michel-Ange recueillaient, au bruit des applaudissements de l'Italie, le glorieux héritage de Van Eyck et de Memling, poursuivis par les novateurs dans tout ce que leur patrie et la postérité conservaient encore de leur génie (5) ! »

Si quelque considération peut être de nature à nous consoler à la vue de ces scènes de destruction deux fois impies, puisque leurs auteurs s'attaquaient à la fois au culte de Dieu et au culte des arts,

(1) *Esquisse d'une histoire des arts*, p. 21.

(2) Mémoire de M. de Coninck sur le génie des Belges dans la culture des arts.

(3) *Voyage d'Albert Durer en Belgique*, (Revue de Bruxelles).

(4) Ce fait peu connu est confirmé par LEMAYEUR, dans les notes de son poème : *La gloire belgique*. « La seule ville de Malines, dit-il, comptait dans le XVIe siècle plus de 150 ateliers de peinture qui pouvaient à peine suffire aux demandes de l'Europe. »

(5) KERVYN DE LETTENHOVE, *Histoire de la Flandre*, VI-209.

c'est la certitude, acquise aujourd'hui par tous les historiens, que, en dehors d'un petit nombre de moines apostats, tels que Dathenus et quelques autres, les *fauteurs de ces troubles religieux étaient tous étrangers à notre pays.*

Les prêches furent introduits dans les Pays-Bas par des prédicateurs français (GROEN VAN PRINSTERÈR, *Archives de la maison d'Orange*); Tournai et Valenciennes étaient le centre des opérations des Huguenots de France (GOETHALS, *Lectures*, etc.). — Ils furent soutenus par les sectaires hollandais venus d'Angleterre, sous la protection d'Elisabeth et qui, débarqués secrètement sur nos côtes, se répandirent dans les deux Flandres (*Sectariis ex Anglia prodeuntibus*, dit WYNCKIUS). — Le principal foyer des doctrines nouvelles était Anvers, ville cosmopolite, où les sectaires allemands et hollandais pouvaient, à la faveur du mouvement commercial que le gouvernement devait ménager, entretenir d'incessantes relations avec leurs coreligionnaires du dehors, et où ils avaient organisé une presse des plus actives, dont les produits clandestins inondaient nos provinces et les pays voisins (1).

III

Je me hâte d'arriver à la fin du XVIIIe siècle, qui vit s'ouvrir une crise fatale aux œuvres d'art en Belgique.

Un édit de Marie-Thérèse, en date du 13 septembre 1773, supprima l'ordre des jésuites. La vente des tableaux et des gravures trouvés dans leurs églises et leurs maisons eut lieu en 1777; le catalogue qui en fut dressé et qui comprend les noms de tous les premiers artistes religieux de l'école flamande, forme un gros volume in-4°. La plupart de ces objets d'art passèrent à l'étranger (2).

(1) Un des plus fougueux réformateurs danois, Christian Pedersen, faisait imprimer à Anvers un grand nombre de livres en langue danoise, destinés à la propagation du protestantisme dans le Danemarck.

(2) PIOT, *Histoire de Marie-Thérèse*, p. 121.

Dans un rapport officiel du trésorier-général pour l'année 1778 (*Archives Générales du Royaume*), on trouve le produit de la vente des biens des jésuites, confisqués en Belgique; en voici quelques éléments :

Livres ont produit	67,518 fl.	(ceux encore à vendre estimés 25,000 fl.)
Ornements d'autel	81,314	
Argenterie d'église	452,843	
Tableaux	97,459	(encore une 20ne à vendre.)
Mobilier	177,881.	

Par un édit du 17 mars 1783, Joseph II supprima *comme inutiles* cent-soixante-trois couvents, abbayes et prieurés, d'où furent enlevés 22,000 tableaux (1).

Un orage plus menaçant pour nos chefs d'œuvre artistiques s'annonçait à l'horizon.

A la suite de l'avortement de la révolution brabançonne, les esprits étaient profondément divisés dans nos provinces; des influences, extérieures et intérieures, entretenaient dans le pays une agitation à laquelle l'absence de tout pouvoir régulier et accepté de tous donnait le caractère d'une irrémédiable confusion.

Cette confusion était adroitement exploitée par les menées secrètes d'*émissaires français*, gens à toute main, qui, dans les dernières années du XVIIIe siècle, avaient successivement exercé, dans nos principales villes, l'odieux métier d'espion de haut parage, et qui, d'accord avec une partie de Vonckistes désespérés, propageaient ouvertement *les idées françaises*, dans les loges des francs-maçons, dans les clubs, dans les cabinets littéraires, dans les sociétés. Les plus remuants et les plus influents de ces émissaires étaient RIVAROL, D'HARQUET, secrétaire de M. de la Gravière, envoyé de France à Bruxelles, BEAUNOIR, auteur des *Masques arrachés*, et BARRET, président du club de Bruxelles (2).

Tout était donc préparé pour une invasion de l'étranger. La révolution française répandait au loin les premières lueurs du vaste incendie qui allait tout dévorer. La Belgique fut la première victime de l'audacieuse propagande des énergumènes qui semblaient d'instinct reprendre les voies traditionnelles de leur avidité séculaire dans nos provinces. Un vieil adage, déjà cité par Eginhart, avait cours chez nous : *Francum amicum, non vicinum habeas* (ayez le Français pour ami et non pas pour voisin) (3).

Au moment de mettre les pieds sur le territoire des Pays-Bas Autrichiens, le général Dumouriez adressa au peuple belge une proclamation qui se terminait par ces mots : *Prenez une entière confiance dans la République française ; nous respecterons vos propriétés et vos lois !* En même temps Merlin s'écriait au sein de l'Assemblée nationale à Paris : *Guerre aux rois, paix aux nations !* Ce cri, bientôt

(1) Bulletin de l'Académie, tome 43, 2me série.

(2) Ces indications sont fournies par l'abbé Mann, un des membres les plus instruits de de l'ancienne Académie de Bruxelles, (Voyez GOETHALS, *Histoire des Lettres*, II-358). — A consulter aussi les communications, fort intéressantes à ce sujet, faites à l'Académie par M. Piot.

(3) LESBROUSSART, *Réflexions sur le caractère qu'ont développé les belges pendant l'occupation française*, 1792-1793.

interprété par la Convention, devint le fameux : *Guerre aux châteaux, paix aux chaumières !* (1).

Ce n'était pas assez rassurant encore pour la Belgique, exposée la première aux ravages du torrent révolutionnaire. Une déclaration officielle des représentants du peuple, était ainsi conçue : *La nation française renonce à faire des conquêtes!* On alla jusqu'aux protestations de sympathie les plus attendrissantes : à une députation de prétendus délégués belges qui s'étaient donné la mission de fraterniser avec la Convention, le président Barrère, surnommé l'Anacréon de la guillotine, répondit avec une solennité toute sentimentale : *La France ne veut conquérir que vos cœurs!*

Or, quelle fut l'exécution donnée à ce programme ? Quels cruels démentis y infligent coup sur coup les événements qui se précipitent! Voyons, en effet, comment nos lois et nos propriétés furent respectées. Assistons en esprit à cet ensemble d'exactions et de dévastations qu'un de nos modernes historiens appelle si justement *les orgies de la conquête* (BORGNET).

Jamais le droit de conquête, prétendûment revendiqué *pour émanciper les peuples*, ne fut exercé avec des formes plus brutales, avec des conséquences plus désastreuses. « Comme un torrent rapide et dévastateur, dit le courageux M. RAOUX, ils renversèrent toutes les institutions religieuses et politiques du pays; états provinciaux, tribunaux supérieurs et inférieurs, magistrats des villes, tout fut balayé en un instant (2).» Il y eut un simulacre de plébiciste ou vote populaire en faveur de l'annexion de nos provinces à la France; et, à la suite de ce vote arraché par la violence à une imperceptible minorité, cette annexion, subie avec répugnance par nos honnêtes populations, fut proclamée *conforme aux vœux du peuple belge* (3). Or, voici l'aveu de Dumouriez lui-même dans ses *Mémoires:* « Nul n'avait pu voter dans les Assemblées nationales *sans avoir abjuré les anciennes institutions.*

(1) Ce cri donna lieu à un quatrain satyrique attribué au poète Berchoux :

C'est avec raison qu'on a dit :
Guerre aux châteaux, paix aux chaumières !
Le pillage de ces dernières
Ne donnerait aucun profit.

(2) *Mémoire sur le projet de réunion*, par M. Raoux, ancien membre du Conseil souverain du Hainaut et membre de l'Académie royale de Bruxelles.

(3) Cette assertion mensongère se retrouve à chaque page du *Recueil des discours sur la question de la réunion de la Belgique à la France, imprimée par ordre de la Convention nationale.* — MM. Thiers et Mignet eux-mêmes semblent attribuer à tout le peuple belge les dispositions d'une infime minorité de citoyens favorables à la France parce qu'ils étaient les ennemis d'un clergé dont ils espéraient partager les dépouilles.

Aussi, l'*abstention avait été presque générale*, et l'on comprend qu'il avait été facile aux commissaires de la république d'obtenir un vote de réunion à la France... Lar éunion du Hainaut s'était opérée *à coups de sabre* et *à coups de fusil*. Celle de Bruxelles avait été faite *par une vingtaine d'hommes* qui ne pouvaient trouver leur existence que dans le trouble, et *par quelques hommes de sang* qu'on avait rassemblés *pour terroriser* les citoyens. » A Gand, comme nous l'apprend un auteur flamand de l'époque, la réunion à la France fut décidée par 150 *votants*, dont 59 étaient des *repris de justice qu'on venait de faire sortir de la maison de correction ;* le reste se composait de *gens de la lie du peuple, énivrés de genièvre dans le local même de l'élection*, et présidés par le fameux avocat Meyer, d'odieuse mémoire. En un mot, c'est une vérité historique que *cette œuvre d'hypocrisie et de violence fut consommée par l'écume de la populace*, selon M. de Molinari (1), ou comme le dit M. Levae, *par l'élite de la canaille* (2) !

Dès lors, des hordes révolutionnaires s'étaient abattues sur la riche proie que leur offraient nos provinces. *On pouvait les suivre,* dit un écrivain français, *à la trace de l'incendie, du pillage et de la dévastation* (3). A leur tête on voyait s'épanouir la fine fleur des Jacobins qu'un courageux historien également français stigmatise en ces termes énergiques: « Une race nouvelle d'hommes a paru. Nourrie de tout ce que l'impiété, la licence, l'esprit de révolte avaient enfanté de plus monstrueux, on l'a vue s'armer contre le ciel et inonder la terre des plus effroyables calamités. Non seulement dans ses discours improvisés, mais dans ses écrits et ses rapports officiels, elle fit entendre des accents de férocité auxquels on ne peut comparer que les rugissements de l'enfer et la langue des démons (4). »

Au premier rang de ces farouches proconsuls qui, tous, finirent par être eux-mêmes victimes du Saturne révolutionnaire dévorant ses enfants, figuraient quelques personnages dont la triste célébrité dans le crime dit assez le rôle qu'ils ont joué chez nous. La préséance appartient à DANTON, à ce hideux président du Club des Cordeliers qui, prétendant *qu'on ne fait pas de révolutions avec du thé*, reprochait aux Liégeois *de ne pas arroser de sang l'arbre de la liberté.* — Puis viennent : LACROIX, qui, décrété de mort, *surtout*, dit l'acte d'accusation, *à cause des souvenirs laissés par son administration en Belgique* (à Namur), ne trouva, même parmi ses complices, personne qui voulût

(1) *Les limites de la Belgique*, par GUSTAVE DE MOLINARI. Réponse au pamphlet français : *Les limites de la France.*

(2) *Les patriotes et les jacobins.*

(3) GAUME, *de la Révolution*, III-65.

(4) FABRY, *les Missionnaires de 93 dans les provinces et en Belgique.*

ou qui osât prendre sa défense ; — Chépy, qui déclara publiquement qu'*il regardait le Brabant comme une vaste ménagerie, dans laquelle il était indispensable de couper vingt à trente têtes ;* — Estienne, qui au milieu de ses collègues sans-culottes, était distingué par le sobriquet de *sans-chemise*, à cause de son complet dénûment pouvant donner la mesure de l'appétit dévorant avec lequel il arriva dans notre pays ; — Publicola Chaussard, qui donna pour instruction à ses agents, à Anvers, *de faire planer la terreur sur ce peuple imbécile et grossier ;* — Laurent, qui répondit au magistrat de Tournai exaspéré par l'énormité de la contribution militaire imposée à leur ville : *Il faut payer, ou je vous ferai prendre l'air à la petite fenêtre de notre bonne mère sainte guillotine ;* — Isoré, annonçant triomphalement de Lille : Nous avons tué hier *tout un troupeau* d'émigrés sous le moulin de Wervicq; Richard, recommandant aux autorités d'Ypres d'*entretenir la guillotine;* — un autre encore, commençant sa proclamation aux habitants affolés de Furnes, par ces mots lugubres : *Je vous apporte la misère et la mort !* (1)

Le gouvernement fut obligé d'imprimer une flétrissure publique à ses propres commissaires et de condamner leur odieuse conduite en Belgique.

« Dumouriez en fit arrêter deux et les fit conduire sous escorte à Paris. Il destitua le général Moreton qui avait fait cause commune avec eux. Il ferma les clubs; il fit rendre aux belges une partie du mobilier pris dans les églises, et joignit à ces mesures une proclamation pour désavouer, au nom de la France, les vexations qu'on venait de commettre (2). » Il dénonça à la Convention ces commissaires *comme étant la plupart des bêtes féroces et des scélérats*, fléau de la Belgique *où ils ont fait abhorrer le nom français* (3).

Au sein de la Convention même, un représentant du peuple, Lesage, s'écriait : « Qui oserait ouvrir la page du livre où l'histoire a buriné toutes les horreurs qui se sont commises dans ce malheureux pays (la Belgique) ? C'est là qu'on a fait les premiers essais du terrorisme

(1) Toutes ces citations sont textuelles et officielles.

En Suisse, les commissaires français *se montrèrent dignes du nom que la Providence leur avait infligé*, dit Crétineau-Joly : ils s'appelaient Forfait, Grugeon et Rapinat. On connaît le quatrain par lequel un homonyme de ce dernier avait acquis une célébrité historique :

Le peuple qu'on pille et ruine
Se demande, à chaque attentat,
Si Rapinat vient de rapine
Ou rapine de Rapinat.

(2) Thiers, *Histoire de la Révolution française*; t. II, p. 313.

(3) Dumouriez. Mémoires.

révolutionnaire; c'est là que les Danton et tant d'autres ont développé leurs grands talents pour les vols, les concussions et les assassinats (1). » Marat lui-même les fit mettre en accusation comme *traîtres à la patrie, puisque par leur infâme conduite ils devaient provoquer la révolte des Belges* (2).

Pour apprécier les odieux procédés de ces commissaires qui ont laissé de si tristes souvenirs parmi nous, je ne citerai pas les auteurs belges, unanimes dans leurs légitimes réprobations. Je me contenterai de recueillir les jugements de quelques historiens français appartenant à divers partis. Commençons par le plus important.

« Ces commissaires, dit M. Thiers, exerçant une autorité despotique et vexatoire, ont partout soulevé les populations. Ils se sont emparés de l'argenterie des églises; ils ont séquestré les revenus du clergé, confisqué les biens nobles et excité la plus vive indignation chez toutes les classes de la nation belge (3). »

« Ces agents furent naturellement choisis parmi les plus purs Jacobins, et en très-grande partie parmi les fameux commissaires du pouvoir exécutif et de la commune de Paris. Naguère on leur avait donné la France à bouleverser : on leur donnait maintenant la Belgique à ruiner de fond en comble. Il faut leur rendre justice : ils ne manquèrent ni à l'une ni à l'autre de ces deux missions (4). »

« Une nuée de commissaires nationaux était venue fondre sur les provinces belges, s'emparant, comme des oiseaux de proie, de tout le numéraire, de toute l'argenterie des églises et de toutes les caisses. En un mot, la République traînait à sa suite le désordre et le pillage (5). »

« Dans cette invasion de la *fraternité française* en Belgique, ces vautours tricolores, gorgés d'or et de sang, commencèrent leur œuvre d'assimilation par la destruction universelle de tout ce qui constituait le passé de cette nation, lui prenant à la fois son nom, ses croyances, ses institutions, sa langue, sa vie (6). »

On se demande, tout d'abord, comment de tels excès furent possibles, en pleine civilisation, comment ils furent tolérés par l'autorité et supportés par les populations.

Hélas! où était l'autorité? Donnant elle-même l'exemple de la violence et de l'arbitraire, elle cherchait tout au plus à organiser le

(1) Briavoinne. Mémoire académique.
(2) Borgnet donne l'extrait de son discours.
(3) *Histoire de la Révolution française.*
(4) Mortimer-Ternaux, *Histoire de la Terreur*, t. V, p. 77.
(5) Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État, t. I, p. 150.
(6) Crétineau-Joly, *l'Église en face de la Révolution*, t. II.

désordre et à donner un semblant de régularité aux agissements de ses délégués. Le *comité du salut public*, à Paris, avait institué pour la Belgique une commission de l'instruction publique et une commission temporaire des arts. Le représentant du peuple, Frécine, avait été chargé par lui de *diriger les opérations* et de *faciliter les travaux* de ces deux commissions. Il prit un arrêté dont voici les dispositions:

1° Les citoyens Leblond et De Wailly, deux des commissaires du comité de l'instruction publique sont autorisés à recueillir, dans les édifices publics, monastères et maisons d'émigrés, dans tout le pays conquis, les livres, manuscrits, cartes, estampes, tableaux tant originaux que copies, statues, bas-reliefs, meubles précieux et généralement les divers objets d'art qu'ils jugeront dignes de figurer dans les collections et *musæum* de la République.

2° En conséquence, lesdits commissaires pourront requérir la levée de tous scellés qui auraient pu être apposés, soit par les agences, soit par les administrations civiles et militaires et par les municipalités.

3° A cause de la rigueur de l'hiver et attendu la nécessité d'accélérer cette utile récolte, le citoyen Leblond est dispensé de dresser des catalogues des livres qu'il choisira.

4° Lesdits commissaires s'adresseront soit aux commissaires-ordonnateurs, soit aux agents nationaux près les administrations d'arrondissement pour avoir les moyens de faire emballer et encaisser sans aucun délai les divers objets qu'ils auront recueillis. Les frais occasionnés pour les encaissements seront acquittés sur les fonds mis à la disposition des diverses administrations d'arrondissement.

5° Les commissaires-ordonnateurs, les agents nationaux et la commission des transports, seront tenus de fournir les voitures et chariots nécessaires pour faire passer, le plus tôt possible, à Paris, tous les objets d'art et de sciences.

Signé : Frécine (1).

Anvers, le 14 vendémiaire an II.

Perez, le représentant du peuple français à Bruxelles, jugea urgent de porter un décret analogue. Son exemple fut suivi dans toutes nos provinces: partout l'administration prescrivit la *visite* de tous les établissements religieux (2).

Il est facile de comprendre à quels abus, à quels désordres le *droit de visite*, ainsi entendu et ainsi exercé, donna lieu. Quelles primes

(1) Recueil d'Huyghe, t. III, p. 306.

(2) Le mot *visiter* qu'on trouve dans toutes les pièces officielles, est admirablement trouvé: le style révolutionnaire seul a besoin de ces euphémismes devant la conscience publique!

Un des principaux délégués pour cette triste besogne, Camus, prêtre janséniste défroqué, *visita* les églises et les bibliothèques des couvents de Liège, emportant tout ce qu'elles contenaient de trésors artistiques et littéraires; puis il retourna en chaise de poste à Paris, pour voter comme conventionnel *la mort sans phrases* de Louis XVI.

offertes aux plus odieuses dénonciations ! Quel appât pour de secrètes déprédations dans des provinces éloignées et étrangères, abandonnées, sans contrôle sérieux, à des agents sans moralité et sans responsabilité !

Dans l'exécution, toutes les mesures d'ordre et de régularisation vinrent surtout échouer contre le choix détestable des instruments subalternes dont on fut obligé de se servir. L'ignorance stupide des uns, la haine plus stupide encore des autres contre tout ce qui semblait avoir un caractère plus ou moins sacré ou rappeler une supériorité sociale quelconque, s'acharnaient à la destruction fanatique d'innombrables objets d'art dont aucun d'eux n'était capable d'apprécier la valeur esthétique.

A côté de la *destruction*, le *vol* pratiqué sur une vaste échelle.

Tous les proconsuls étrangers étaient entourés de *coupe-jarrets à gages*, (terme de l'acte d'accusation contre Danton), également étrangers, effroi de nos populations honnêtes, et faisant appel aux plus mauvais instincts des masses. Entre tous ces pillards, improvisés fonctionnaires, hommes perdus de mœurs et de dettes, c'était une lutte impie pour le partage des dépouilles du culte vaincu et sans défense ; à tous les degrés de la hiérarchie administrative, c'était *une cascade de crimes*. Pour comble d'abomination, la justice se fit leur complice : d'après l'aveu d'écrivains témoins des faits et gestes de ces bandits officiels, les huissiers assermentés et leurs commis, tous Jacobins, *volaient eux-mêmes la majeure partie du mobilier des églises et des couvents, sur lequel ils étaient chargés de mettre les scellés.*

L'armée, elle aussi, malgré les désaveux publics de son chef, le général Dumouriez, faisait cause commune avec les fauteurs des désordres sacrilèges et chansonnait l'antique piété des Belges. Un officier français, voulant ridiculiser nos populations indignées du pillage des églises et de la profanation des autels, avait fait sur l'air : *Rendez-moi mon cochon s'il vous plaît !* une chanson populaire dont voici une strophe :

Rendez-nous nos idoles de bois
Et nos vierges de plâtre ;
Rendez-nous nos apôtres gaulois
D'or, de cuivre ou d'albâtre !
Loin de nous ces arbres verts et droits
Dont l'homme libre est idolâtre.
Rendez-nous l'arbre de la Croix,
Du salut le théâtre (1).

(1) *Mémoires et souvenirs sur la Cour de Bruxelles et sur la société belge*, p. 130.

Et si le peuple ne se souleva pas en masse, c'est que la terreur glaçait le cœur des honnêtes gens. Des révoltes partielles et locales eurent lieu ; mais elles furent successivement étouffées. Les campagnes flamandes se distinguèrent dans cette légitime *conspiration des consciences* ; malheureusement, les forces de résistance, encore isolées, n'avaient pas eu le temps de s'organiser pendant cette première occupation française.

Un événement imprévu vint changer cette sombre situation.

Le 18 mars 1793, Dumouriez perdit la bataille de Neerwinde. Cette défaite entraîna la retraite précipitée des Français. Les commissaires, redoutant les vengeances d'une revanche certaine, s'enfuirent de la Belgique, *emportant avec eux les malédictions d'un peuple dont ils avaient si odieusement trompé la confiance.* (Borgnet).

D'après le témoignage de tous nos historiens, sans distinction de leurs opinions politiques, le départ des Français causa dans toute la Belgique un soulagement et une joie qui se manifestèrent avec éclat. A Bruxelles, le peuple, rassemblé sur la Grand'Place, abattit l'Arbre de la Liberté et le livra aux flammes ; le bonnet rouge qui le surmontait fut traîné dans la boue à travers les principales rues. Le soir, il y eut illumination générale et spontanée cette fois. Les Autrichiens, qu'on avait autrefois chassés comme des tyrans, furent reçus comme des libérateurs, aux cris de : *Vive François II, au diable les scélérats de Jacobins* (1) !

IV.

Le sort des armes, qui était venu nous délivrer, nous rejeta bientôt sous le joug de la révolution. A la suite de la bataille de Fleurus, eut lieu la deuxième invasion française, qui, selon l'expression courageuse d'un de nos concitoyens, *fit couler des ruisseaux de larmes dans l'intérieur de nos familles* (2).

La situation de la Belgique devint plus affreuse. Les spoliations qui primitivement avaient été opérées à l'ombre par la rapacité individuelle et désavouées avec plus ou moins de sincérité par l'autorité, se firent désormais avec la complicité des pouvoirs publics et dans un but national hautement avoué.

(1) Voir Borgnet, Levae, Lesbroussart.

(2) Mémoire sur le projet de réunion à la France, par Raoux, ancien membre du Conseil souverain du Hainaut.

On proclama sans pudeur que la Belgique devait être sacrifiée pour sauver la France des embarras du fameux *déficit* qui avait été le principal prétexte de la révolution, en même temps *pour nourrir la guerre par la rapine et soutenir la rapine par la guerre* (officiel).

Barrère, le président de la Convention, avait dit aux délégués belges : *N'avez-vous pas les trésors immenses que la religion tient depuis des siècles en dépôt pour la liberté ?*

Publicola Chaussard disait dans une de ses proclamations à nos concitoyens : « Il importe d'ajouter aux gages de l'hypothèque des biens nationaux les vols immenses, les revenus gigantesques de la superstition flamande, et de grossir le Pactole républicain de tous les impôts mis sur la sottise et la crédulité humaines. »

Gambon, le principal financier de la Convention, s'écriait : *Le salut de la république est dans la Belgique ! Ce n'est que par la réunion de ce riche pays à notre territoire que nous pouvons rétablir nos finances et continuer la guerre.*

M. De Pradt reconnaît, en effet, *que la Belgique sauva les finances de la révolution* (1).

Mais, au prix de quelles exactions, de quelles déprédations, ce résultat fut-il obtenu ? C'est par milliards qu'il faut les supputer : un historien les évalue à *quatorze milliards* de notre monnaie actuelle.

Je dois me renfermer, à regret, dans le cadre que je me suis tracé, et me borner à l'historique de l'enlèvement des chefs-d'œuvre de l'école flamande.

De nombreux décrets furent portés par la Convention, pour essayer encore de *faire de l'ordre avec le désordre* et pour organiser le pillage au profit de la république. Toutes les commissions activèrent leurs travaux : dans tous les documents officiels l'enlèvement des objets d'art pillés et confisqués s'appelait du nom bucolique et champêtre de *récolte*.

L'abondance de la *récolte* des objets d'art fut telle dans notre pays, qu'on fut obligé de prendre des mesures spéciales. Une commission fut organisée sous le titre d'*Agence de commerce et d'extraction de la Belgique* (2), à l'effet de recevoir et de réunir à Paris ce qui était officiellement enlevé à nos provinces. Ces enlèvements se faisaient de vive force, toujours sans l'intervention des autorités locales, souvent malgré leurs énergiques protestations (3). Aucun inventaire n'était

(1) De la Belgique, depuis 1789 jusqu'en 1794, page 7.

(2) *Extraction !* Cette qualification était vraiment en situation : la Belgique n'était-elle pas devenue *une mine* exploitée par les Jacobins français ?

(3) On peut en lire dans l'ouvrage de M. Kervyn de Volkaersbeke, *les Églises de Gand.*

dressé, aucun récépissé n'était délivré, sans doute dans l'espoir que l'absence de documents officiels de cette nature devînt plus tard un obstacle à la revendication légitime des nations spoliées.

Dans beaucoup de localités, l'autorité militaire dut intervenir pour protéger ces pillages publics (1), qui donnèrent lieu à d'importantes soustractions (2), ou à des destructions plus regrettables encore (3).

Il m'est impossible de raconter en détail les scènes émouvantes auxquelles l'enlèvement des chefs-d'œuvre de l'école flamande donna lieu, surtout dans les provinces d'Anvers et de Flandre, principal théâtre de ces tristes exploits. Qu'il suffise de dire avec Walter Scott, *que chacun de ces tableaux avait sa lugubre légende de meurtre, de rapine et de sacrilège* (4). Parfois, l'un ou l'autre des commissaires républicains en belle humeur, accompagnait les envois à Paris de quelques cyniques plaisanteries : ils écrivaient tantôt *que les vieilles statues si longtemps immobiles auraient plaisir à voyager*, tantôt *que les saints des églises belges n'avaient pas plutôt recouvré la liberté qu'ils ont voulu aller voir la Convention nationale*, tantôt *qu'il fallait forcer les rois et les saints à payer aussi leur contribution patriotique en se métamorphosant en pièces de six liards*, par la fusion de leurs statues (5).

Des envois successifs d'objets volés furent ainsi adressés à Paris et acceptés au nom de la république par la Convention nationale ; ce qui ne l'empêchait pas, par une atroce dérision, de commencer ses séances *en mettant la probité et la vertu à l'ordre du jour*. C'était l'annonce pour ainsi dire quotidienne de l'arrivée de chariots chargés

(1) A Saventhem, on n'osa procéder à l'enlèvement du tableau de Van Dyck qu'après avoir fait venir de Bruxelles une compagnie de soldats pour défendre les pillards contre les villageois insurgés. (WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*. — ALFRED MICHIELS, *Histoire de la peinture flamande*).

(2) Dans un rapport officiel, le conventionnel Grégoire constate que sur 10 millions de volumes dont se composaient les bibliothèques confisquées par la république, 3 millions à peine étaient inventoriés pour compte de l'État. Ce calcul sert à donner une idée des soustractions dont les œuvres d'art furent également l'objet ; car, dit le même rapport, *c'est dans le domaine des arts que les plus grandes dilapidations ont été commises*.

(3) « Il y avait à Liége, dans l'église de St-Denis, un magnifique tableau de Carlier, représentant le martyre de ce saint. Ce tableau, d'une très grande dimension, était attaché au sommet de la voûte : il tenta la rapacité des commissaires de la république. On décida qu'il serait descendu de sa place, afin de faire partie de la collection qui devait être envoyée à Paris. Aussitôt on met la main à l'œuvre. Le tableau est détaché et l'on se dispose à le faire descendre avec toutes les précautions possibles ; mais les cordes se brisent et voilà que le chef-d'œuvre tombe en morceaux sur le pavé de l'église. » (POULET, *La Belgique sous la domination étrangère*, p. 143).

(4) Expressions dont se servit l'illustre romancier lorsque, se trouvant à Paris en 1815, il fut témoin de la reprise de ces tableaux. (*Lettres de Paul*).

(5) Laurent, commissaire à Mons, se rendit fameux sous ce rapport.

d'argenterie ou d'ornements d'église, appelés en style parlementaire de l'époque des *momeries*, des *brimborions sacrés*, les *dépouilles de l'hypocrisie sacerdotale*, les *hochets de la superstition*. Ces envois étaient accueillis, au sein de la Convention, avec des transports d'une joie féroce, au milieu de danses, dignes des sauvages, organisées par des fanatiques revêtus d'ornements sacerdotaux qu'ils livraient aux insultes publiques d'une populace en délire. Les représentants du peuple s'associaient à ces saturnales (1). Un témoin oculaire non suspect apprécie en ces termes cette complicité des pouvoirs publics: « Mais ce n'était pas assez de ces actes de profanation et de brigandage impie. Il était important, indispensable que l'autorité publique sanctionnât ces abominables scandales, et que les représentants du peuple français n'eussent pas plus de pudeur que les bandits; *c'est là l'essence de l'esprit révolutionnaire*. C'est dans le sein du corps législatif que l'on apporte de tous côtés les dépouilles des temples, que chacun étale ses vols et sa turpitude (2). »

Un tel scandale, ne fut pas donné, il est vrai, lors de la réception des chefs-d'œuvre de l'art flamand : la Convention nationale parut du moins accueillir avec une certaine décence ces trésors arrachés à nos provinces. Déjà Grégoire, annonçant leur prochaine arrivée, avait adressé ses félicitations aux représentants du peuple. « La république, s'était-il écrié, acquiert par son courage (?) ce qu'avec des sommes immenses Louis XIV ne put jamais obtenir. Rubens, Van Dyck et Craeyer sont en route pour Paris, et l'école flamande se lève en masse pour venir orner nos musées (3). »

Heureusement, au point de vue des intérêts de l'art et de nos intérêts, l'expédition des principaux tableaux enlevés à notre pays fut protégée par l'armée, où, d'après le témoignage des historiens, semblait s'être réfugié ce qui restait à la France révolutionnaire de ses antiques sentiments d'honneur, d'ordre et de discipline. Ce furent les deux corps d'armée du Nord et de Sambre et Meuse, le premier surtout, qui eurent le triste privilége de remplir cette mission difficile entre toutes. En effet, on frémit en pensant que, à cette époque d'irrémédiable anarchie, — dans des contrées infestées de brigandage, — au milieu des embarras causés par l'opposition de populations exaspérées, — à travers les obstacles matériels que présentaient le mauvais état des routes et l'insuffisance des moyens de transport, tous ces chefs-d'œuvre de l'école flamande ont été détachés, enle-

(1) Gaume, *de la Révolution*.

(2) La Harpe, *du fanatisme dans le langage révolutionnaire*, p. 32.

(3) Moniteur du 9 vendémiaire an III.

vés, emballés, encaissés et expédiés à Paris, sous la seule surveillance d'un simple petit lieutenant dénué de fortune et d'instruction, à qui son fanatisme républicain tenait lieu de vertu et de science administrative (1).

Il mérite d'être conservé dans nos annales, le nom de Luc Barbier, lieutenant au 5me régiment des hussards! C'est lui qui dirige cette fabuleuse expédition à la conquête d'une nouvelle *Toison d'or*, celle de nos immortels monuments de l'art. Avec quel intérêt mêlé d'inquiétude nous devons, nous Belges, suivre dans son dangereux itinéraire cet humble soldat, sauveur inconscient de la fortune artistique de la Belgique! Sans doute, sa consigne est impie ; mais il l'exécute ponctuellement. Sans doute, il est l'instrument d'une politique spoliatrice; mais, s'il aide à nous dépouiller de nos œuvres d'art, du moins il les conserve, avec un soin jaloux, pour les futures restitutions que la Providence nous réservait. Sans doute, il exile nos gloires; mais il rend possible leur retour dans la patrie.

Il arrive à Paris, rempli d'un enthousiasme qu'il brûle de faire partager par la Convention nationale.

Un membre du Comité de salut public, Guyton Morveau, se lève. « Il annonce à l'assemblée l'arrivée du premier convoi des superbes tableaux *recueillis* dans la Belgique; ils ont été accompagnés par un lieutenant des hussards, membre d'une commission formée par les représentants du peuple pour les rassembler et les faire transporter à Paris. Il demande que cet officier soit admis à la barre pour faire hommage à la Convention nationale de cette collection (2). »

Luc Barbier s'avance. Il prononce ce petit discours, qui, malgré l'exagération du sentiment patriotique et l'emphase de la forme littéraire, ne parvient pas à dissimuler ce qu'il y avait de révoltant dans

(1) Aux archives de l'église St-Paul, à Anvers, on conserve cette curieuse quittance de sa main :

« Le 1er août 1794 — Anvers, ce 14 thermidor an II
Estil esclave — de la république une et indivisible.

» Moi, Barbier, lieutenant du 5me régiment d'hussards, nommé par les représentants du peuple pour la recherche des morceaux de peintures et sculptures qui se trouvent dans les pays conquis par les armées républicaines, reconnais avoir enlevés à l'église Ste Walburge trois tableaux, sur un est représenté l'érection de la croix de Jésus, le second Ste Catherine, en tournant les battant est la Ste Vierge et une femme resuscité de la mort et le troisième sont les juges à cheval au bas sont les deux larrons en tournant est St Eloy.»

Barbier.

Cette pièce a été reproduite par MM. Mertens et Torfs, *Geschiedenis van Antwerpen*, VIde boekdeel, 398 bladzijde.

(2) Procès-verbal de la séance de la 4e sans-culottide, l'an II.

cet abus de la conquête, consacrant le droit de la force et la violation des engagements solennellement contractés :

« Représentants du peuple, les fruits du génie sont le patrimoine de la liberté. L'armée du Nord a soigneusement conservé les chefs-d'œuvre que, dans leur fuite rapide, les despotes coalisés nous ont abandonnés. Trop longtemps ils avaient été souillés par l'aspect de la servitude. C'est au sein des peuples libres que doit rester la trace des hommes célèbres Les pleurs des esclaves sont indignes de leur gloire et les honneurs des rois troublent leurs tombeaux.

» Les ouvrages immortels que nous ont laissés les pinceaux de Rubens, de Van Dick et d'autres fondateurs de l'école flamande, ne sont plus dans une terre étrangère. Réunis avec soin par les ordres des représentants du peuple, ils sont aujourd'hui déposés dans la patrie des arts et du génie, dans la patrie de la liberté et de l'égalité sainte, dans la république française.

» C'est à Paris, c'est au Museum national que désormais l'étranger viendra s'instruire; l'homme sensible y viendra verser des larmes devant les productions des siècles passés, et l'artiste dévoré du feu du génie y viendra puiser des modèles que son mâle pinceau, libre des chaînes du despotisme, pourra peut-être surpasser.

» C'est pour faire connaître à la république quels sont l'ordre et la discipline de ses armées ; c'est pour faire connaître à tous les peuples de quelles dépouilles la France s'est enrichie ; c'est enfin pour faire connaître à la Convention nationale quel est le respect que l'Armée du Nord a gardé pour les productions des arts, que le représentant du peuple Richard m'a chargé de venir vous annoncer l'arrivée de ces nouvelles richesses.

» J'ai recueilli et accompagné jusqu'ici les tableaux les plus précieux, et d'autres arriveront successivement (1). »

Cet important envoi de chefs-d'œuvre des principaux maîtres flamands fut suivi de plusieurs autres, jusqu'à l'arrivée de la dernière expédition, le 17 ventôse an III. Ce premier triage de nos dépouilles opimes servit bientôt à la constitution provisoire du Musée central des arts, dont l'ouverture fut solennellement annoncée à la Convention. Dans le catalogue qui fut dressé de cette *gallerie* (sic) et dont j'ai un exemplaire sous les yeux, figurent les notices de *cinquante-huit* tableaux de Rubens seul.

Aussi, telle fut la razzia d'œuvres d'art opérée dans nos provinces paralysées par la terreur, que *pas un des tableaux* de Rubens et de Van Dyck ne *nous était resté !* Quelques années plus tard, quand, à l'exemple de ce qui se faisait pour les départements français, on songea à former, à Bruxelles aussi, le noyau d'un moderne musée, le directeur de ce dépôt dut solliciter de la justice, ou plutôt de la générosité du vainqueur, une humble part des richesses artistiques enlevées à notre pays ou dédaignées par les commissaires français. Ratifiant ainsi le fait accompli des spoliations officielles, il mendie quelques

1) *Moniteur* du 3 vendémiaire an III, n° 3.

miettes du festin de la conquête. Voici son langage, de nature à révolter notre patriotisme.

« S'il est juste que Paris, comme centre commun, réunisse les meilleures choses, il l'est également qu'après avoir fixé ses choix, il accorde en restitution ou en remplacement aux départements réunis la surabondance de ses richesses. Et quel département a plus de droits à ces richesses que le nôtre? N'est-ce pas à nos artistes que le musée de la capitale doit son principal éclat? Quels regrets pour les artistes et les amis des arts de ne plus trouver, dans la patrie de Rubens et Van Dyck, un seul monument de leur gloire, une seule trace de l'existence de ces grands hommes (1) ! »

Le crime de lèse-nation était donc consommé contre nous dans les conditions les plus humiliantes. Car il importe de remarquer que, au moment même où l'on voulait effectuer de vive force notre réunion à la France, la Convention se félicitait que nos œuvres d'art fussent arrachées à une *terre étrangère !* Encore, si ces œuvres avaient été estimées à leur véritable valeur esthétique !

Au contraire, le peuple français n'a jamais compris l'école flamande; il en a toujours méconnu la gloire. « Paris n'accueillit donc qu'avec indifférence et dédain les chefs-d'œuvre dont nos pères étaient si fiers. C'est que David règnait alors en France avec un pouvoir despotique, et qu'entre l'école fondée par cet artiste et la nôtre il y avait la distance d'un monde (2). » Du reste, le titre d'*agence de commerce et d'extraction* donné à cette réunion d'hommes sans notoriété qui en fit l'acceptation, dit assez qu'on n'y voyait que la satisfaction d'un intérêt matériel et mercantile. Il semble même que *le mode peu solennel de réception* indique que la Convention, honteuse de son larcin, s'accusait coupable d'une mauvaise action. En effet, bien différente fut la réception faite aux objets d'art enlevés à l'Italie, par suite de traités plus ou moins librement subis (1796). Leur entrée triomphale à Paris fut consacrée par la présence des représentants officiels du monde littéraire et artistique; elle fut saluée par les acclamations enthousiastes du peuple tout entier.

Le *Moniteur*, dans sa partie officielle, décrit la *Fête de la liberté*, embellie par l'*entrée triomphale des objets d'art* recueillis en Italie et placés sur vingt-huit chars. Le char consacré aux chefs-d'œuvre de la sculpture antique portait une oriflamme avec cette inscription :

La Grèce les céda, Rome les a perdus ;
Leur sort changea deux fois ; il ne changera plus !

(1) Ed. Fetis, *Notice historique sur le Musée de Bruxelles*, p. 19.
(2) Félix Bogaerts, *Esquisse d'une histoire des arts en Belgique.*

Le char portant les monuments de la peinture italienne représentée par les Raphaël, les Dominiquin, les Titien, et les Paul Véronèse, portait sur sa bannière :

Artistes accourez : voici venir vos maîtres !

Et, en effet, ces chars étaient accompagnés et suivis par tous les professeurs et élèves de peinture, de sculpture et d'architecture, formant cortége avec les commissaires envoyés en Italie à la recherche des objets d'art enlevés au nom de la république (1).

V

Cependant, ce n'était là qu'une partie du tribut levé sur la Belgique; ce n'était là que le prélude de spoliations plus déplorables encore, opérées à la faveur des troubles religieux que provoqua l'exécution du fatal décret du 7 vendémiaire an IV (28 sept. 1795) incorporant définitivement nos provinces dans la république française.

Après le pillage *organisé* sous la protection de la force publique et exerçant ses dilapidations *par coupes réglées* administrativement, une épreuve nouvelle et plus terrible nous attendait : le *pillage désordonné*, sans pudeur et sans contrôle, d'une foule de monuments abandonnés à la rapacité des loups cerviers de la république. « La Convention, abusant des droits de la conquête, laissa détruire ou voler ceux des objets d'art qui n'étaient pas destinés à la France. Ses agents, s'autorisant de son nom, enlevèrent tout ce qui se trouva à leur convenance. Les administrateurs belges constatèrent, avec douleur, mais trop tard, le tort irréparable qu'avait causé au pays l'oubli des précautions les plus vulgaires (2). »

Bientôt, la guerre livrée à l'Église entra dans sa phase la plus sombre. L'ère de la persécution sanglante semblait fermée par la mort de Robespierre; celle de la persécution plus raffinée, plus dangereuse peut-être, s'ouvrit.

Le Directoire qui avait succédé à la Convention, inventa un système qui devait être plus fatal pour l'Église et pour le clergé belge. Un

(1) *Moniteur* du 27 juillet 1798. — L'abbé Baldassari, dans son *histoire de Pie VI*, assure que le transport des chefs-d'œuvre de l'école italienne coûta un million.

(2) Borgnet, *Hist. des belges au* XVIIIe *siècle*, tom. II, p. 352.

décret lui imposa le fameux *serment de haine à la royauté et de fidélité à la République* qui vint troubler si profondément les consciences, d'autant plus qu'il impliquait l'adhésion à toutes les lois et à toutes les institutions de la révolution. L'immense majorité du clergé s'y refusa. Le Directoire ordonna la poursuite la plus implacable des prêtres insermentés qu'on appelait *réfractaires*. « Que la loi, disait-il à ses agents, qui comprime, qui frappe et qui déporte les réfractaires, reçoive une rigoureuse exécution : *désolez leur patience ;* environnez-les de votre surveillance; qu'elles les inquiète le jour, qu'elle les trouble la nuit; ne leur donnez pas un moment de relâche. » Le clergé, traqué par une soldatesque impie, fut obligé de se cacher et de fuir. Grâce à un système de dénonciations officiellement rétribuées, un grand nombre de prêtres furent arrêtés et condamnés à l'exil et à la déportation dans les déserts brûlants de Sinamary (Guyane française) (1).

Un autre décret ordonna la fermeture de toutes les églises desservies par des prêtres réfractaires; un autre décret abolit définitivement toutes les congrégations religieuses et confisqua leurs biens. Tout culte public fut supprimé; les églises de nos villes et de nos villages furent dévastées, les sanctuaires profanés, les cloches fondues. Dans cette autopsie sacrilége de nos temples, tout le mobilier artistique, accumulé par la piété des générations, depuis l'époque réparatrice d'Albert et d'Isabelle, fut pillé sans vergogne, pour être brutalement détruit ou vendu à vil prix. « L'ordre est donné, dit un écrivain de la révolution, de fermer les églises, de les fermer au culte et à l'adoration, mais non pas à l'avidité spoliatrice et au pillage destructeur. Alors commença cette dévastation qui a passé de si loin les invasions des barbares. Là c'était un torrent rapide entraînant ce qu'il rencontrait, et ailleurs on ne s'en ressentait pas : c'étaient des violences, toujours odieuses, mais partielles et passagères; c'était la force agissant contre la force... Mais ici, quelle différence! C'est par une opération légale, c'est dans quatre-vingts départements, et sans aucune force opposante, que tous les brigands de chaque canton, armés et conduits par des administrateurs bien faits pour être leurs chefs, enlèvent des églises tout ce qu'il est possible d'emporter et détruisent tout ce qu'ils n'emportent pas (2). »

Des *bandes noires* d'étrangers, des associations de spéculateurs indigènes s'enrichirent par ce trafic ignoble, origine de *fortunes*

(1) On évalue à 12,000 les prêtres belges arrachés à leurs églises et condamnés à l'exil et à la déportation. (Le *Livre des martyrs du clergé belge*, par M. le curé Van Baveghem (1872), tome Ier, p. 20).

(2) La Harpe, *Du fanatisme dans la langue révolutionnaire*, p. 36.

colossales stigmatisées par Grégoire dans son célèbre rapport sur les arts. Des convois partirent pour les pays voisins et allèrent y former ces magnifiques collections dont la valeur peut être calculée par la vente récente du cabinet Hamilton : « La révolution française, dit la *Revue britannique* (année 1839), fut pour les galeries anglaises une source de richesses; la Belgique en particulier a envoyé en Angleterre un grand nombre de chefs-d'œuvre. Parmi les personnages qui en enrichirent leurs collections il faut citer les ducs de Malbourough, de Bedford, de Devonshire et d'Hamilton, le marquis de Lansdowne, les comtes Pembroke, Exeter, Leicester, Warwick, Spencer, Borlington, Radnor, Copwer, Egremont, etc. (1). »

Toute la Belgique ne fut bientôt qu'un monceau de monuments, les uns abandonnés, les autres à moitié détruits, monuments que les siècles avaient respectés, mais sur lesquels s'était acharnée la rage révolutionnaire s'abattant sur les ruines mêmes. *Etiam periere ruinæ!*

L'église de Sainte Gudule, à Bruxelles, avait eu, dès 1793, les primeurs de cette rage (2). Deux de nos antiques cathédrales, deux des temples les plus riches de la chrétienté, Saint-Lambert à Liège et Saint-Donat à Bruges furent,—dévastation dont la France elle-même n'a pas offert d'exemples,—détruites et saccagées à ne plus laisser de vestiges (3). La destruction de la cathédrale de Liège a donné a un citoyen liégeois, nommé De France, une célébrité telle, qu'elle lui a valu, chose étrange! l'honneur d'une notice dans la *Biographie nationale!* Il doit m'être permis d'en extraire les lignes suivantes; « Flétri pour toujours pour avoir désigné aux délégués du comité du salut public à Liège, les objets d'art existant dans la principauté, il mit à faire ce dépouillement un zèle infernal et s'acharna particulièrement aux églises et aux établissements religieux. C'est par millions que

(1) Si je suis bien informé, notre diplomatie a essayé, dans le temps, des négociations avec quelques propriétaires de ces riches collections anglaises, dans l'espoir de faire rentrer la Belgique dans la possession de quelques-unes de ces œuvres d'art dont l'origine n'est pas douteuse; mais ces négociations, officieuses du reste et même confidentielles, n'ont pas abouti.

(2) Tous nos historiens entrent dans les plus grands détails sur cette horrible profanation qui souleva une indignation générale.

(3) M. Joly, dans son ouvrage: *Mémorial de la Révolution*, dit que, si les cathédrales de France ont échappé à la destruction, c'est qu'elles ont été converties en *Temples de la Raison* — Pour celle de Paris, il y a un autre motif que voici:

« Notre-Dame de Paris fut sauvée de la destruction, parce que le marquis de Saint-Simon (qui n'avait pas encore imaginé sa religion réservée à nos jours), ne put trouver les 240,000 fr. en espèces que la Commune de Paris exigeait de ce *bâtiment,* » *(Mémoires de la marquise de Créqui.)*

peuvent se chiffrer les pertes résultant des spoliations effectuées par son intermédiaire. Il y mit le comble en provoquant la démolition de la magnifique cathédrale de Saint-Lambert, dont il fut lui-même l'adjudicataire. »

La cathédrale d'Anvers, déjà saccagée au XVIe siècle par les sectaires, mais enrichie de nouveau par la générosité traditionnelle des habitants de cette ville, que le fameux sans-culotte Publicola Chaussard avait signalés comme des *culottés incorrigibles*, devint naturellement l'objectif des convoitises des Jacobins. Voici en quels termes un de nos écrivains les plus compétents raconte la dévastation de l'église Notre-Dame :

Des trente-sept autels, presque tous en marbre et tous ornés de tableaux, de statues et de bas-reliefs de nos maîtres de l'école flamande, un seul, grâce à de pieuses fraudes, ne fut pas démoli. Le premier objet mis en vente fut l'ancienne chaire de vérité, en beau style gothique ; un fripier la paya *dix-sept florins, dix sous !...* Tout fut brisé ; l'église ne présenta bientôt plus qu'un monceau de décombres. Voici comment en parle le préfet d'Herbouville, dans une lettre adressée à l'administration du Musée des Arts à Paris, en date du 28 vendémiaire an IX : « Dans la cathédrale d'Anvers, jadis le plus bel édifice de la Belgique, maintenant couvert de décombres du marbre des autels, on voyait assez près de la fameuse *Descente de Croix*, une statue antique qui faisait un des plus précieux ornements de l'église. Les vandales chargés de la descendre attachèrent un cable au cou de la statue, et la tirant avec force, de la même manière dont on abat les arbres, ils la précipitèrent sur le pavé où elle fut brisée et réduite en morceaux ; et, comme si ce sacrifice n'eut pas suffi à leur rage destructive, ils les pilèrent sur-le-champ pour en transformer les vestiges en poussière (1).

L'existence même de ce superbe monument fut mise en question. « C'est à l'architecte Blom, dit le même auteur, aidé de MM. Peeters, Parys, Van Hal et un quatrième Anversois dont on ignore le nom, qu'on doit la conservation de la cathédrale et surtout de sa magnifique tour dont la réputation est européenne. » Car, — aberration incroyable aujourd'hui ! — les tours et les clochers des églises suscitèrent, chez nous comme en France, un fanatisme spécial de la part de ces modernes *niveleurs*, motivé par les principes de la révolution. « La commune de Paris, dit M. Granier de Cassagnac, par décret du 13 décembre 1793 ordonna la démolition des clochers, parce qu'en s'élevant au-dessus des autres édifices, *ils violaient le principe de*

(1) *Notre-Dame d'Anvers*, par TH. VAN LERIUS. — Anvers, 1841.

l'égalité! » Puis il ajoute en note : « De pareilles extravagances ont besoin d'un témoignage irrécusable ; voici celui du *Moniteur :* « Sur la proposition d'un membre, le conseil arrête que le département soit invité à faire abattre les clochers, qui, par leur domination sur les autres édifices, semblent contrarier les principes de l'égalité. » *(Moniteur* du 14 nov. 1793 ; *procès-verbal du Conseil général de la Commune de Paris.)* (1)

Si les pertes artistiques éprouvées par la Belgique, pertes incalculables, ne furent pas plus irréparables encore, on le doit aux familles profondément catholiques qui eurent le courage de cacher, au risque des périls les plus graves, un certain nombre d'objets d'art religieux, arrachés à la rapacité de la tourbe révolutionnaire. On le doit, en second lieu, au dévouement de quelques citoyens qui osèrent publiquement s'opposer à ses excès et braver ses vengeances. Nos trois principales villes ont eu la bonne fortune de compter chacune un homme d'intelligente énergie, dont le nom doit être conservé par l'histoire à la postérité reconnaissante.

A Gand, M. Van Hulthem, membre du comité temporaire des arts et des sciences et de la commission de l'instruction publique, plus tard membre de l'administration centrale du département de l'Escaut, s'occupa, dès 1796, de rassembler les débris des diverses bibliothèques et les tableaux sauvés des couvents supprimés. Un musée fut ouvert dans l'église de Saint-Pierre ; les livres dispersés furent réunis dans l'ancienne bibliothèque de l'abbaye de Baudeloo (2).

A Anvers, M. Herreyns avait été nommé, après l'invasion des Français en Belgique (1794), professeur à l'école centrale du département des Deux-Nèthes. Il y fit transférer en 1797 et 1798, ce qu'il put sauver des tableaux et sculptures des églises et des corporations religieuses et laïques d'Anvers et des environs, que le pouvoir révolutionnaire faisait vendre à l'encan. L'artiste eut la douleur de voir mutiler sous ses yeux plusieurs œuvres d'art, sans pouvoir s'y opposer. C'est ce qu'atteste une lettre du préfet d'Herbouville, en date du 28 vendémiaire an IX (28 oct. 1800), adressée à l'administration du musée des arts à Paris, et publiée par M. Victor Van Grimbergen. Bien plus, il courut risque de la vie, en s'efforçant de dérober à la rage des modernes vandales les admirables bas-reliefs d'Arthur

(1) *Histoire du Directoire*, t. I. p. 136. Voici un autre fait qui prouve l'application fanatique des principes de la révolution. Le 20 avril 1794, on nomma une commission pour examiner les sujets à conserver pour les travaux des Gobelins, à Paris. Cent vingt modèles furent détruits, comme pouvant blesser les yeux des républicains. Il fut ordonné de ne plus placer de figures humaines dans les sujets pour tapis, *parce qu'il serait révoltant de les voir fouler aux pieds sous un gouvernement où l'homme est appelé à rentrer dans sa dignité!*

(2) VOISIN, *Documents pour servir à l'histoire des bibliothèques de la Belgique.*

Quellyn le jeune, qui ornaient, dans la cathédrale, l'autel de la Sainte-Vierge, et qui, depuis cette époque d'affreux souvenirs, ont été rendus à leur ancienne destination (P. Genard) (1).

A Bruxelles, des services du même genre et non moins importants furent rendus aux arts et aux lettres par M. Laserna-Santander... Par ses soins éclairés, un grand nombre de tableaux et autres objets d'art, enlevés aux différentes localités de nos provinces avaient été transportés en cette ville. Des dépôts de ces tristes débris avaient été établis en plusieurs endroits, notamment à la Chambre des comptes et dans une partie des bâtiments de l'Orangerie. Dès l'année 1795, l'idée vint à l'administration locale de Bruxelles de se servir de ce premier noyau pour former une collection publique. Le promoteur Laserna-Santander donna le plan d'un musée national. Le plan fut exécuté par Bosschaert (2).

VI

Il y aurait un travail curieux et tristement intéressant à faire, pour constater, plus ou moins officiellement, l'étendue des expropriations artistiques dont la Belgique fut la victime pendant la période révolutionnaire. Il serait bien difficile, il est vrai, pour ne pas dire impossible de dresser aujourd'hui cet inventaire exact et complet des richesses qui nous ont été ravies, sous le rapport de l'art dans ses multiples applications (3). Pour les seuls chefs-d'œuvre de la peinture et de la sculpture existant dans nos provinces à la fin du siècle dernier, on trouverait les éléments d'un tel inventaire dans des ouvrages généraux, tels que celui de Campo Weyerman, *(Levensbeschrijvingen der Nederlandsche Konstschilders* (1729), — dans ceux de Descamps, *La vie des peintres flamands, allemands et hollandais* (1752), ainsi que *Voyage pittoresque de la Flandre et du Brabant* (1769), — dans celui de Mensaert surtout, *Le peintre amateur et curieux*, ou *Description générale des tableaux des plus habiles maîtres, qui font l'ornement des églises, couvents, abbayes, prieurés et cabinets particuliers dans l'étendue des Pays-Bas autrichiens* (1769).

(1) Catalogue du musée d'Anvers (1857), p. 453.

(2) Ed. Fetis, Catalogue du musée de Bruxelles. Introduction.

(3) Les pillards officiels eux-mêmes n'ont ni délivré des récépissés ni dressé d'inventaires; et M. Th. Van Lerius a constaté que, pour les ventes de tableaux, faites plus tard, tous les actes publics ont disparu de nos archives.

On aurait aussi à sa disposition les ouvrages spéciaux où l'on donne la description des plus remarquables œuvres d'art existant dans nos principales villes. Ainsi, pour celles que possédaient les églises et les couvents de Bruxelles, il y aurait d'excellents renseignements à puiser dans le livre de ROMBAUTS (*Bruxelles illustré*, etc., 1779). Pour Anvers, on aurait l'ouvrage : *Beschryvinge van de bezonderste werken van de schilderkunste en de beeldhouwerye ; nu ter tyd zynde in de kerken, kloosters en de openbaere plaetsen der stad Antwerpen*, publié dans le siècle dernier, à Anvers, par l'imprimeur Gérard Berbie. En ce qui concerne Gand et pour toute la Flandre, on aurait une liste complète des tableaux qui s'y trouvaient, en consultant le *Nieuwen almanach curieus en util, Ghendt by Philip Gimblet*, (année 1771 pour Gand, — 1772 pour Bruges, — 1773 pour Ypres, — 1774 pour Courtray, — 1775 pour Tournay) (1).

En attendant qu'un pareil travail puisse être fait, contentons-nous, pour donner une idée des dévastations opérées par la *Furia francese* du siècle dernier, de résumer les appréciations, pour la France seule. Voici comment s'exprime le célèbre conventionnel Grégoire, dans son *Rapport sur le vandalisme dans les arts* tel qu'il fonctionnait sous ses yeux. « On n'exagérerait nullement, en disant que, dans le domaine des arts, la seule nomenclature des objets enlevés, détruits ou dégradés, en France seulement, remplirait des volumes. La perte en livres volés ou détruits et en objets d'art est incalculable... On en a détruit des milliers (2). »

Reproduisons aussi les calculs de quelques auteurs français contemporains, *pour la France seulement*.

« La révolution française peut se glorifier d'avoir détruit cinquante mille églises et chapelles, douze mille abbayes, couvents et monastères ; vingt mille châteaux furent pillés, brûlés et dévastés ; plus de quatre-vingt mille bibliothèques furent saccagées, les livres les plus rares dispersés, les manuscrits les plus précieux lacérés ou brûlés (3). »

« On a calculé, dit M. ALBAN DE VILLENEUVE, qu'avant la révolution il existait en France 1,700,000 monuments religieux, sans comp-

(1) Si je ne me trompe, on doit avoir fait, en 1777, un *inventaire officiel* de toutes les œuvres d'art existant dans les églises paroissiales, les abbayes, prieurés et couvents de la Belgique. Cet inventaire a-t-il été conservé ? Je l'ignore.

(2) *Moniteur* de 1794. — Cela n'empêche pas le citoyen Grégoire de terminer son rapport par ces mots, à l'adresse de son auditoire choqué peut-être des dures vérités qu'il venait de lui dire : *Les barbares et les esclaves détruisent les monuments des arts, les hommes libres les aiment et les conservent*,

(3) GAUME, *de la Révolution française*, chap. 15.

ter les chapelles des familles, et que ces monuments contenaient 4,292,500,000 statues de toute dimension et autant de têtes peintes, ce qui donne 8 à 10 milliards de figures exécutées par l'inspiration catholique. Il est probable qu'aujourd'hui il en existe à peine la millième partie (1). »

D'après M. Joly (*Mémorial de la révolution française*), on a vendu, détruit ou dévasté 50,000 églises paroissiales, chapelles ou oratoires, et 12,000 abbayes, couvents ou monastères, contenant les objets les plus précieux sous le rapport littéraire ou artistique, — 45,000 châteaux et monuments civils. On a pillé ou détruit un nombre incalculable de tableaux, de statues, de vitraux, de bas-reliefs et de tombeaux: — on a fondu des cloches pour 25 millions; — les manuscrits et les livres ont été lacérés, brûlés ou vendus au poids; on cite des 25 à 30,000 volumes vendus en bloc pour six à sept sous!

Voici encore une autre supputation d'un auteur anglais :

« On a compté qu'il y avait en France, avant la grande révolution française, 30,000 églises, 1,500 abbayes, 8,500 chapelles, 2,800 prieurés, 1,700,000 clochers. Comme pour chaque douze clochers on peut supposer un château, il s'en suit qu'il y avait un total de 1,872,000 monuments, sans compter les basiliques, les monastères, les palais royaux et épiscopaux et les halles des villes (2). »

En appliquant ces calculs à la Belgique, à quels chiffres effrayants n'arriverait-on pas? Car, il importe de remarquer que, de tout temps, le peuple belge se distingua entre tous les peuples par ses richesses, par ses sentiments religieux et par son amour de l'art. Le nombre de ses monuments et des ouvrages d'art qu'ils contenaient devait donc être relativement bien considérable. Et puis, la fureur de la conquête et la terreur exercée sur nos habitants sans protection et sans défense ont donné aux déprédations révolutionnaires bien plus d'intensité et bien plus d'étendue chez nous qu'en France. Le fait est reconnu par un écrivain dont on ne saurait contester la compétence.

« Les abominations et les sacriléges que l'on commit en Belgique surpassent ceux que déplora la France : témoin les profanations horribles qui eurent lieu à l'église de Sainte-Gudule à Bruxelles. En France, on n'abattit pas de cathédrales; en Belgique, on démolit les magnifiques cathédrales de Liége et de Bruges. Le culte était rétabli dans presque toutes les églises de France, lorsqu'en Belgique les prêtres devaient encore se cacher. Ils ne purent officier publiquement que lorsque le concordat fut mis à exécution (3). »

(1) *Histoire de l'économie politique*, p. 537.

(2) Digby, *Ages de foi, ou mœurs chrétiennes au moyen-âge*, liv. III, ch. 2. Traduction de Danielo, secrétaire particulier de Châteaubriand.

(3) *Les principes catholiques et la constitution belge*, par le P. Victor De Buck, p. 31.

Aussi, comprenons-nous, aujourd'hui mieux que jamais, la légitimité des regrets inspirés aux amis des arts par ces spoliations dont notre patrie a été la victime.

« Quels efforts, dit un de nos meilleurs critiques d'art, et quelles dépenses ne sont point imposés aujourd'hui à la Belgique, afin de rassembler les pages de son école de peinture dispersées aux quatre vents du ciel ? Que de lacunes encore dans son Musée national ! Que de places restées vides dans ses édifices, églises, hôtels de ville, palais ! Combien de toiles, combien de précieux panneaux n'envions-nous point aux galeries de Vienne, de Madrid, de Dresde et de Munich ! C'est dans ces capitales que le peintre belge est obligé de se transporter, s'il veut connaître toute la valeur de ceux qui l'ont précédé dans la carrière (1). »

Et encore, ces regrets ne s'appliquent qu'aux œuvres d'art proprement dites, spoliées et emportées du pays ; mais, à côté de ce tribut payé à la révolution par la peinture et la sculpture, il y a celui de l'architecture. En dehors des pertes énormes subies par la *destruction* de tant de monuments, que d'incalculables dégâts causés par la *mutilation* de tant d'autres monuments, dont les maladroites restaurations ou les étranges appropriations choquent encore les regards de l'homme de goût (2) !

VII

Reste une dernière et importante question à résoudre, dont la solution doit former la conclusion de la présente étude.

Comment la France et la Belgique, deux nations renommées pour leurs sentiments religieux et leur extrême civilisation, ont-elles été le théâtre privilégié des horreurs commises par cette nouvelle *invasion des barbares ?*

D'abord, il est essentiel de faire remarquer, qu'ici comme toujours,

(1) ALVIN, *Quelques mots touchant l'application du droit de conquête aux monuments de l'art*, p. 18

(2) M. le comte de Montalembert (*du Vandalisme dans les arts*) signale comme une œuvre de destruction la conduite de tant d'architectes qui, chargés de restaurer les nombreux monuments mutilés par la révolution française, *les mutilèrent une seconde fois* et d'une manière plus déplorable, par une coupable ignorance ou par un parti pris plus coupable encore. Qui n'a été témoin, dit-il, de ces dégradations d'autant plus pénibles qu'elles sont officielles et qu'elles sont censées opérées selon les règles de l'art !

le succès fut aux audacieux — (*de l'audace, toujours de l'audace !* tel fut le mot d'ordre de Danton). — Dans ces jours de tourmente et de trouble, quelques énergumènes, affranchis de toute crainte de Dieu et des hommes, s'étaient emparés du mouvement ; les honnêtes gens, pacifiques de leur nature, affolés par la terreur, avaient émigré ou se cachaient, laissant le champ libre au fanatisme révolutionnaire. C'est l'histoire de toutes les révolutions sociales, burinée par le prince des historiens, Tacite, dans ces quatre mots d'une si énergique concision : *Pauci ausi, omnes passi !* (Quelques-uns ont osé, tous ont laissé faire).

Ce fanatisme, qui s'attaquait à la fois aux idées religieuses et aux institutions politiques, était marqué du double stigmate de l'athéisme et de l'anarchie. L'action combinée de ces deux principes de dissolution se fit sentir surtout dans le domaine des arts (1). Et qu'on ne se flatte pas de ne voir, dans ces *folies furieuses* de la révolution française, qu'un accès de fièvre chaude qui s'empare momentanément de quelques esprits exaltés ; ce serait là une funeste illusion. Elles sont la conséquence fatale du triomphe d'une démagogie impie ; et, les mêmes circonstances amenant une situation identique, les mêmes résultats se produiraient, quels que fussent les développements de la science politique, les progrès de la raison dans nos sociétés modernes.

Tous, ou presque tous les monuments anéantis par le cyclone révolutionnaire, toutes les œuvres d'art spoliées ou détruites appartenaient au culte catholique. Cela devait être. *C'est la religion qui a créé l'art moderne ; c'est l'attachement inébranlable de nos ancêtres au catholicisme qui fit fleurir l'art pendant des siècles, qui l'a soutenu, même à travers les crises les plus violentes* (2). Or, c'est la religion, c'est le culte catholique que les chefs de la bande révolutionnaire avaient la folle prétention d'anéantir, en saccageant ses monuments et en pillant ses trésors artistiques. « Insensés, leur criait vainement un de leurs sectateurs désabusés, est-ce sur les murailles qu'est gravée la croyance ? Est-ce sur des tableaux que la religion est écrite ?... Elle

(1) « La révolution française était négation et destruction ; et ce caractère destructeur était parfaitement logique, je dis plus, nécessaire : c'était *l'athéisme en action.* » (Aug. Nicolas, *La révolution et l'ordre chrétien,* p. 88).

(2) Mémoire couronné par la Société royale des beaux-arts d'Anvers (1845). Cette vérité historique est confirmée par M. Félix Bogaerts dans son petit traité : *Histoire du culte des Saints en Belgique.* « Sans la vénération des Belges pour leurs saints bienfaiteurs, *il n'y aurait jamais eu d'école flamande,* pour la peinture. C'est à la même cause qu'on doit l'art de l'orfèvrerie et de la ciselure, dont quelques chefs-d'œuvre seulement, sous forme de chasses et de reliquaires, ont survécu aux troubles du XVIe siècle et aux pillages de la révolution française. »

l'est dans les cœurs où vous ne pouvez l'atteindre, dans les consciences où elle vous condamne (1) ! »

Mais, à part même l'influence exercée par les passions anti-religieuses de la révolution, celle-ci devait, par son caractère même, aboutir à la destruction systématique des œuvres d'art. C'est par une pente naturelle, c'est en vertu de son principe générateur qu'elle glisse vers cet abîme inéluctable. La démagogie, — qu'il faut bien distinguer de la démocratie, — est destructive de sa nature, par tempérament, parce qu'elle est dominée, entraînée par un double sentiment d'envie et de haine de tout ce qui est grand, de tout ce qui s'élève au-dessus d'elle. Le peuple, abandonné à ses sauvages instincts, ou séduit par des meneurs qui se servent de lui au lieu de le servir, croit ne pouvoir prouver sa force et sa liberté qu'en détruisant (2). Et, comme il sait par expérience que son règne révolutionnaire n'est jamais long, il cherche à marquer son rapide passage par des destructions, lesquelles n'exigent ni du temps, ni du talent, ni des capitaux. Il suffit d'une allumette aux mains d'un fou, d'un peu de pétrole aux mains d'un communard, d'un peu de dynamite aux mains d'un nihiliste, pour anéantir en quelques heures les chefs-d'œuvre du génie humain.

D'ailleurs, toute révolution sociale est incompatible avec le culte du beau, avec la pratique de l'art, qui supposent, sinon la paix, du moins l'ordre et la sécurité. Enfin, par sa constitution même, la société révolutionnaire devient un obstacle au développement de l'art.

« La révolution française a porté un coup mortel aux arts, dit le comte de Maistre, non seulement par les pertes irréparables qu'elle leur a causées, mais par l'*espèce d'hommes* qu'elle a portés au pouvoir et à l'influence. Les arts ne vivent que d'honneurs et d'encouragements : or la révolution les a privés du même coup et d'honneur et d'argent (3). »

Cette vérité devient frappante quand on examine les tendances d'esprit des principaux coryphées de la révolution française.

On sait combien était profondément antipathique aux arts l'esprit de ses deux précurseurs, Jean-Jacques Rousseau et Mably, qui furent officiellement proclamés *les premiers architectes du temple de la liberté des peuples*. Rousseau, non seulement ne voyait pas dans les arts un élément essentiel de civilisation, mais *il les condamnait comme des instruments de corruption et de barbarie*. Quant à Mably, je me con-

(1) La Harpe, *Du fanatisme dans le langage révolutionnaire.*

(2) Montesquieu a dit d'un peuple qui n'a plus de religion : *C'est un animal qui ne sent sa liberté que lorsqu'il déchire et qu'il dévore.*

(3) *Œuvres inédites*, études sur la révolution.

tenterai de citer une phrase de son ouvrage le plus connu. « Je me demande, dit-il, à quoi peut nous être bonne une Académie de peinture? Laissons croire aux Italiens que leurs babioles honorent les nations (1). »

Et les chefs de la révolution, comment les supposer un instant préoccupés des intérêts élevés des beaux-arts? Les uns, au nom de la *liberté*, se faisaient les apôtres de la plus brutale intolérance; les autres, au nom de la *fraternité*, se gorgeaient du sang des meilleurs citoyens; tous, au nom de l'*égalité*, devaient proscrire les arts qui constituent une aristocratie : il y a incompatibilité entre l'égalité de fait et l'art. C'est ce que comprenait parfaitement Babœuf, le chef de la *secte des égalitaires*, lorsqu'il s'écriait : « Nous voulons l'égalité réelle ou la mort. *Périssent, s'il le faut, tous les arts*, pourvu qu'il nous reste l'égalité réelle! »

Aussi, la dégénérescence de l'art frappait tous les regards; et les hommes les plus intelligents de la révolution entrevoyaient sa décadence finale, sa mort.

Le citoyen Jos. Chenier, organe du Comité d'instruction publique, prononça le 7 Vendémiaire, an III, un discours sur l'urgence d'un *réveil des arts*. En voici un extrait :

« Les arts sont paralysés, les talens rebutés par un long dédain; nuls monuments durables et forts comme la liberté; un despotisme capricieux et puéril enchaînant la pensée des artistes; des plans bizarres sans originalité, durs sans énergie, fastueux sans véritable richesse, monotones sans unité... Une poignée d'intrigants se consument en de misérables essais et de futiles décorations qui absorbent des sommes immenses et dont il ne reste que du plâtre et des chiffons (2). »

En terminant, l'orateur exprime l'espoir *que le sommeil des arts en France ne sera pas un sommeil de mort.*

Un autre révolutionnaire bien connu, Mercier, ne partage pas cet espoir; au contraire, au nom des pouvoirs publics, il fait des vœux pour que la culture des arts soit définitivement remplacée... Par quoi? Par la culture maraîchère! C'est à ne pas y croire. Voici ce que cet apologiste de l'athéisme et du régicide disait, dans un long et important rapport sur la situation des arts et des lettres, fait au Conseil des Cinq Cents, le 17 fructidor an IV : « Eh! plut à Dieu qu'à la place de ces peintres, de ces statuaires, de ces graveurs, de ces versificateurs et de ces folliculaires, de tous ces gratte-papier, gratte-toile, gratte-

(1) *De la législation*, ou *principes des lois*, tome Ier, page 107.

(2) *Génie de la Révolution*, tome II, page 144.

pierre et gratte-métaux, que l'on a trop encouragés, nous eussions des gratte-terre, c'est-à-dire, des cultivateurs, des jardiniers et des hortologistes, bêchant le potager et plantant légumes nouveaux et arbres fruitiers (1)! »

Et ces étranges aberrations ne doivent pas étonner.

Il est de fait que, de même qu'il y a, dans le monde physique, des éclipses de soleil, il y a parfois, dans le monde moral, ce qu'on peut appeler *des éclipses d'intelligence et de bon sens;* il y a des périodes sombres *où il fait nuit dans les âmes.* Dans ces moments de prostration générale des esprits et des cœurs où l'humanité semble *faire une halte dans la boue*, le génie des arts s'enfuit à tire-d'aîle vers les sphères sereines de l'idéal, en s'écriant : De la lumière! De la lumière! *(Immer licht!)*

Du reste, ce désordre intellectuel et moral, cet *esprit de vertige et d'erreur* se faisait remarquer, non seulement dans le domaine artistique, mais dans la direction générale imprimée à la vie publique et même à la vie privée. Je ne parlerai pas de l'abolition, de tout ce qui dans le langage ordinaire rappelait la divinité, la royauté ou l'aristocratie. Je ne parlerai pas des changements apportés à la dénomination et à l'organisation des diverses branches de l'armée ou de l'administration civile, ni de ceux imposés dans la division du temps (jours, semaines, mois et années). On connaît l'introduction de nouveaux calendriers (2), de nouvelles dénominations des rues de nos villes (3); on se rappelle les modifications ordonnées jusque dans le jeu des échecs et dans le jeu de cartes. L'enfance même n'était pas épargnée: on lui donnait, au dire de Charles Nodier, de petites guillotines pour hochets; et, quand les enfants n'étaient pas attentifs dans leurs classes, Publicola Chaussard proposait de leur mettre sur la tête, au lieu de bonnets d'âne, des formes de couronnes royales, afin de ridiculiser les rois et d'inspirer de l'aversion pour eux à la *milice de l'avenir !*

(1) *Moniteur* du 3 septembre 1796.

(2) L'ancien calendrier fut rejeté parce que, *rempli de noms d'idiots, de paresseux et de moines, il ne pouvait convenir à des hommes libres.* (Texte officiel). Il fut d'abord remplacé (an II de la République) par un calendrier indiquant pour chacun des jours un nom d'homme célèbre ou une date historique importante. — Quelques mois après, on établit les décades; et les jours, recevant une répartition nouvelle, furent marqués par des dénominations rappelant les productions de la terre, fleurs, fruits, légumes, etc., *afin de substituer aux souvenirs de la superstition les réalités de la raison et au prestige du sacerdoce la vérité de la nature.* Rapport de Fabre d'Églantine, 3 brumaire an II.)

(3) Le changement du nom des rues de Bruxelles donnait lieu aux rapprochements les plus cyniques. La *rue de Notre-Seigneur* devint la *rue du sans-culotte;* la *rue d'enfer* prit le nom officiel de *rue du vieux conte* et ainsi de suite.

La démagogie est donc fatalement condamnée à son rôle d'impitoyable destruction : pour elle, *l'art c'est l'ennemi !*

Une récente expérience n'est-elle pas venue confirmer par une nouvelle et foudroyante application, la vérité de cet axiôme historique? Ecoutons MAXIME DU CAMP dans ses *Convulsions de Paris :*

« Au musée des Gobelins, où les révolutionnaires de 1793 avaient déjà détruit tant de trésors, les communards ont tout anéanti, comme par partie de plaisir, tout, absolument tout, depuis les tapisseries historiques commandées par Louis XIV jusqu'à celles exécutées pour l'Empire, la Restauration et la Monarchie de 1830.

» En temps de révolution, l'art est l'objectif principal de l'esprit de destruction. Ce qui s'est fait aux Gobelins, s'est fait aux Tuileries, au Palais de la Légion d'honneur, au Palais d'Orsay, à l'Hôtel de ville, à la Bibliothèque du Louvre... Si les troupes avaient repris Paris deux jours plus tard seulement, on faisait flamber les galeries du Musée du Louvre, dont un milliard ne paierait pas les trésors ! »

VIII

En publiant cette étude historique sur l'enlèvement et la destruction des chefs-d'œuvre de l'école flamande par la révolution française, j'ai tenu à rendre le récit de cet épisode émouvant de nos annales, déjà presqu'oublié de notre génération, instructif pour elle à un double point de vue.

J'ai voulu démontrer les horreurs que les passions anti-religieuses peuvent inspirer, même au milieu de la plus brillante civilisation, horreurs dont une coupable présomption pourrait seule croire le retour impossible. N'avons-nous pas vu, dans ces derniers temps, l'un de nos plus savants professeurs d'université écrire de sangfroid ces lignes vraiment incroyables? « En 1793, les autels furent dépouillés, mais ce ne fut pas au profit d'une superstition nouvelle; le trésor de la république s'en enrichit. N'en déplaise aux réactionnaires, nous préférons que les saints servent à la défense de la liberté que de servir à nourrir la superstition et le fanatisme. En lisant le récit des exploits de 93, nous n'éprouvons aucune horreur; *nous désirerions plutôt qu'ils se renouvelassent*, si la chose pouvait se faire sans heurter la conscience publique. »

D'un autre côté, j'ai voulu, en écrivant cette page lugubre de notre histoire, réveiller les salutaires impressions provoquées par le spec-

tacle de ces désastres que nous valut la domination étrangère dans nos provinces. Il est bon, il est utile, au sein de la prospérité que la Belgique indépendante doit à cinquante années de paix et de liberté, d'évoquer parfois le souvenir des jours mauvais de la servitude. Ce contraste ne peut que nous attacher davantage à notre nationalité, conquise au prix de tant de sacrifices et exposée peut-être encore, dans un prochain avenir, à de nouvelles et redoutables épreuves.

RESTITUTION

DES CHEFS-D'ŒUVRE DE L'ÉCOLE FLAMANDE

1815

I

Les conquêtes de la révolution française avaient été maintenues par son héritier naturel, Napoléon, que Mme de Stael appelait *la Révolution à cheval.*

Au nombre de ces conquêtes, d'une moralité plus que douteuse, figuraient les œuvres d'art enlevées en Belgique. La réunion de ces chefs-d'œuvre de l'école flamande dans le Musée de Paris, outre qu'elle flattait l'orgueil national des Français, constituait une des principales gloires de cette splendide collection que le monde entier allait admirer dans la capitale de la France impériale.

Mais, les droits de la justice divine sont imprescriptibles : l'heure des réparations allait sonner.

L'édifice, élevé par le génie de celui qui se proclamait lui-même l'*homme du destin*, venait de s'écrouler, dit M. Thiers, *devant la puissance de la nature des choses*, dans laquelle il est bien difficile de ne pas reconnaître *la main de la Providence* (1). A la suite de la campagne de Russie, où l'armée française avait été détruite dans une lutte contre les éléments conjurés plutôt que contre des bataillons ennemis, il y eut, de la part des nations humiliées et asservies, un soulèvement général couronné par leur commune victoire sous les murs de Leipzig (octobre 1813). Les alliés entrèrent dans Paris le 31 mars 1814.

(1) Au dire des historiens, l'empereur Alexandre Ier devint piétiste exalté en 1812, sous l'impression des désastres de l'armée française, dans lesquels il n'hésita pas à signaler publiquement *un coup de la Providence.*

L'*usurpateur* renversé, la dynastie des Bourbons fut rétablie sur le trône de France au nom de la légitimité, dont le principe impliquait la justice des revendications, légitimes aussi, des nations dépouillées par la force.

Ces revendications ne se firent pas attendre. Voici ce que nous trouvons dans les *Éphémérides belges de* 1814 par le Dr Coremans :

« Le 12 mai 1814, le curé et les marguilliers de l'église paroissiale de Dixmude s'étaient adressés au gouvernement, afin d'obtenir, par son intervention, le beau tableau de l'*Adoration des Mages* dont les français s'étaient emparés. A la date du 25 mai, le gouverneur-général répondit aux Dixmudois que tous les chefs-d'œuvre et objets d'art enlevés en Belgique avaient été réclamés au gouvernement français et qu'on pouvait en espérer la prompte restitution.

« La ville d'Anvers se voyait avec peine privée des tableaux et objets d'art que le gouvernement français avait enlevés aux églises et à l'Académie. Elle espérait aussi les voir revenir, grâce à l'intervention étrangère. Voici comment elle s'exprimait à ce sujet en juin 1814: « Votre Excellence, disait le Conseil communal d'Anvers, a daigné nous donner l'assurance que la Belgique recouvrerait son antique prospérité commerciale, et nous ne doutons pas qu'elle ne reconquière encore la splendeur qu'elle avait acquise par la culture des Beaux-Arts. »

« Le gouverneur-général répondit qu'il ne pouvait pas, pour le moment, prendre cette demande en considération ; mais que, lorsque le sort de la Belgique serait décidé, l'autorité interposerait ses bons offices pour la restitution des objets dont il s'agissait dans cette pétition. »

Le Dr Coremans ajoute : « La question, comme on le voit, avait déjà *reculé*. En mai, le gouvernement *espérait* obtenir de suite une restitution qui, en juin, était ajournée indéfiniment (1). »

Pourquoi cette restitution, qui semblait si naturelle, fut-elle non seulement ajournée, mais remise en question? Voici ce qui se passait autour du tapis vert de la diplomatie.

La *première restauration* en France s'était faite sous l'influence prépondérante de l'empereur Alexandre Ier, que sa lutte victorieuse avec Napoléon entourait d'un prestige rehaussé encore par la majesté de ses traits et par son caractère chevaleresque. Par son ascendant, les discussions qui amenèrent le traité de Paris du 30 mai 1814 eurent pour point de départ l'intention, hautement avouée par les représentants de toutes les Puissances, de rendre Napoléon seul et personnel-

(1) *Bulletins de la Commission d'histoire*, vol. XII, 1re série.

lement responsable du bouleversement de l'Europe, et de traiter la nation française avec une générosité trop ostensible pour n'être point en même temps un calcul politique.

La question de la restitution des œuvres d'art devait naturellement se ressentir de cette disposition d'esprit, bien qu'il soit difficile de savoir au juste ce qui se passa à ce sujet dans le Conseil des Rois. M. de Vieil-Castel (1) dit positivement que les commissaires français avaient formulé un article consacrant la propriété définitive des œuvres d'art aux mains des français, que cet article fut rejeté et que rien ne fut stipulé à cet égard, mais qu'on avait engagé le gouvernement français à compter sur la bienveillance des souverains alliés. En effet, l'absence de toute disposition à cet égard dans le traité de Paris fut interprêtée comme un acte intentionnel de bienveillance pour la France. On prétend même que les potentats réunis s'étaient montrés offensés qu'on eût pu douter de leur intention de maintenir intact le Musée de Paris (2).

Le principal historien de l'empire résume son appréciation du traité de Paris, sous ce rapport spécial, dans les termes suivants :

« Une dernière question restait à régler, celle de nos Musées. Il n'en fut point parlé et avec intention. Les souverains étaient habitués à les visiter journellement, à les admirer tels que Napoléon les avait formés, c'est-à-dire, avec les richesses de l'Europe civilisée ; ils se faisaient presque un devoir de respecter des collections où ils avaient été reçus avec beaucoup d'empressement, et où ils avaient témoigné une vive admiration. De plus, il s'agissait de l'orgueil français qu'on tenait fort à ménager. On nous laissa donc les chefs-d'œuvre conquis par nos armées, on nous les laissa par prétérition, pour ainsi dire, en s'abstenant d'en parler. Mais, dans les entretiens particuliers, on ne manqua pas d'insister sur la concession importante qu'on nous faisait, et elle était effectivement d'un intérêt moral considérable (3). »

Aussi, Louis XVIII, dans le discours prononcé à l'ouverture des Chambres (juin 1814) s'était-il empressé de prendre acte de cette concession des souverains et de proclamer comme un fait acquis la conservation de tous les tableaux du Musée. *Les chefs-d'œuvre des arts*, dit-il, *nous appartiennent désormais par des droits plus stables et plus sacrés que ceux de la victoire.* L'historien M. Capefigue, célèbre

(1) *Histoire de la restauration*, tom. IV, pag. 64.

(2) Voici ce qu'on lit dans les *Mémoires de La Fayette :* « On respecta le Musée des Arts ; les monarques alliés, en s'apercevant *qu'on avait caché* quelques objets, s'indignèrent qu'on les eût supposés capables..... de ce qu'ils ont fait l'année suivante. »

(3) Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, livre 54e.

dans un style dithyrambique la conservation des objets d'art *enlevés à l'étranger aux jours de bonheur et de conquêtes :* « Par le Traité de Paris ces nobles trophées avaient été respectés : on voyait briller au Musée et les belles Vierges de Raphael et la Madeleine du Corrège et la Descente de croix de Rubens, et le Laocoon du Vatican, et la Vénus de Médicis palpitante sous le marbre. Le Musée était encore celui du vaste empire ; les conquêtes des arts nous étaient restées après avoir perdu la souveraineté des territoires (1). »

Un événement imprévu vint bientôt donner un démenti à l'affirmation solennelle que le roi avait lancée, un peu prématurément peut-être, parce qu'il connaissait le prix attaché par le sentiment national à la possession définitive de ces monuments de l'art, et qu'il espérait sans doute que la France reconnaissante lui en attribuerait le mérite.

Napoléon quitta l'île d'Elbe, traversa la France au pas de course, au milieu des acclamations des populations.

En apprenant, le 7 mars 1815, l'évasion de l'île d'Elbe, les puissances réunies au Congrès de Vienne proclamèrent Napoléon *ennemi et perturbateur du monde*, le livrèrent à la vindicte publique, en promettant un million à celui qui, lui courant sus, le tuerait (2).

Dans une autre proclamation, les mêmes puissances disaient : « La guerre qui s'allume est contre les français et non contre Napoléon... Le monde ne peut rester en paix aussi longtemps que le peuple français existera, peuple vaniteux et inconstant qui a accueilli à bras ouverts le guerrier turbulent qui menace de troubler encore la paix de l'Europe. »

On sait comment le sort de l'empire se décida dans les plaines de Waterloo (18 juin 1815).

Les puissances coalisées marchèrent sur Paris, résolues, cette fois, à ne plus épargner la nation française (3).

La Belgique, dont les fils avaient conquis leur part de gloire dans cette lutte suprême contre le grand empereur, se hâta de demander la restitution des trésors artistiques et littéraires que la révolution française lui avait enlevés.

Dès le 29 juin, la *Société royale pour l'encouragement des beaux-*

(1) *Les cent jours.*

(2) *La vie et les légendes intimes des deux empereurs, Napoléon I et Napoléon III*, par COLLIN DE PLANCY, page 246.

(3) « Tous les sentiments qui avaient adouci la première invasion étaient éteints. Les étrangers arrivaient pleins de colère contre l'armée française qui avait fait le 20 mars. Cette colère s'étendait à la nation française qui l'avait laissé faire. » (NETTEMENT, *Histoire de la restauration*, tome III, p. 128).

arts, établie à Anvers, adressa une requête au roi et l'envoya remettre par une députation composée d'un représentant de la ville, de la cathédrale, de l'Académie et de la Société royale (1).

Le roi Guillaume, qui était à peine arrivé dans cette Belgique humiliée d'avoir été donnée à la Hollande *comme un accroissement de territoire*, et qui sentait le besoin de raffermir son autorité, en présence de l'opposition des *notables* à la Constitution qu'il leur avait maladroitement imposée, fut heureux de saisir cette occasion de défendre un intérêt belge, spécialement apprécié dans les provinces flamandes qui étaient le siége principal de cette opposition.

Un autre motif politique commandait au nouveau gouvernement d'insister sur cette restitution, c'est le désir de faire quelque chose d'agréable aux catholiques et au clergé, avec lequel il venait d'engager une lutte dont les conséquences devaient plus tard lui être si fatales. Ce motif, que la raison indique, est avoué dans deux publications anglaises qui eurent du retentissement. Walter Scott, partageant l'exaltation de ses concitoyens après la victoire de Waterloo, dont ils aimaient à attribuer la principale gloire à l'Angleterre, était venu, dès le mois de juillet, faire un patriotique pélérinage au champ de bataille où s'était effondrée la fortune de l'empereur contre lequel il nourrissait tant de préventions et de haines (2). Après avoir parcouru rapidement la Flandre et le Brabant, il se rendit à Paris, qui était singulièrement animé dans ce moment par le séjour de tant de souverains et d'hommes d'État. A son retour en Angleterre, il publia, sous le voile de l'anonyme, les curieuses *Lettres de Paul* dont il ne reconnut la paternité qu'en 1829. Voici comment il s'exprime dans une de ces lettres : « Le roi Guillaume ne néglige rien de ce qui peut lui concilier ses nouveaux sujets catholiques. Il a dernièrement promis d'user de toute son influence pour recouvrer les tableaux que les français ont enlevés des diverses églises des Pays-Bas et notamment de Bruxelles et d'Anvers (3). »

L'autre publication anglaise à laquelle je fais allusion est celle de Miss Helena Williams, jugée digne des honneurs de la traduction par Breton de la Martinière, qui l'enrichit d'importantes annotations. Voici comment cet auteur s'exprime : « Pour se populariser et se concilier l'estime des prêtres, le roi des Pays-Bas crut ne pas trouver de meilleur moyen que de faire restituer les chefs-d'œuvre de l'art dont les églises du Brabant avaient été dépouillées. Le gouvernement

(1) MERTENS en TORFS, *Geschiedenis van Antwerpen*, VIIe boekdeel, bladzijde 204.

(2) On sait que Walter Scott a publié en dix volumes une *Histoire de Napoléon*, où il se montre animé contre le grand empereur des sentiments les plus systématiquement hostiles.

(3) *Lettres de Paul*, lettre 10me.

anglais, ayant un intérêt spécial à affermir l'autorité du nouveau souverain, crut faire une chose agréable aux populations en favorisant cette restitution (1). »

Ce fut, en effet, le gouvernement anglais, ou plutôt Wellington qui mena à bonne fin cette œuvre difficile. Après Waterloo, Wellington, décoré par l'enthousiasme national du titre de *Vainqueur du vainqueur de la terre*, s'empara de la haute direction donnée par les souverains alliés à la *seconde restauration* en France. *Par le fait*, comme le reconnaît l'historien Capefigue, *le gouvernement de Paris et de la France était aux mains du duc de Wellington.*

Ce fut une bonne fortune pour nous; car, sans lui, la Belgique n'eût probablement jamais récupéré les œuvres d'art dont la propriété était si vivement disputée par la France et n'intéressait, après tout, que deux nations d'une importance moindre et non représentées dans ce conseil de rois, l'Italie et les Pays-Bas.

Les dispositions des esprits à l'arbitrage desquels la question allait être soumise, étaient forts divergentes, pour ne pas dire opposées. L'Empereur Alexandre, préoccupé avant tout de conserver sa popularité à Paris, voulait éviter de froisser le peuple français. Metternich, au nom du gouvernement autrichien, partisan de la restauration des Bourbons, cherchait à ne pas les compromettre auprès de la nation par la mutilation du Musée. D'un autre côté, le général Blücher, qui venait de décider de la victoire de Waterloo et qui était exalté par une haine furieuse contre l'empereur et contre la nation française, se distinguait par des brutalités auxquelles ses collègues et Wellington n'entendaient pas s'associer.

Cette irritation de Blücher s'était manifestée immédiatement après son arrivée à Paris : il déclarait hautement qu'il voulait renverser la colonne de la place Vendôme et faire sauter le pont d'Iéna. *Il faut*, disait-il, en parlant de la colonne, *détruire ce bronze monumental comme les Français ont abattu la colonne de Rosbach, en passant à travers l'Allemagne.* Ce fut l'objet de désagréables négociations ; et il faut rendre cette justice à Wellington qu'il sut faire comprendre au général prussien que ces vengeances ne serviraient qu'à exciter les esprits, sans profit pour la cause commune. La destruction du pont d'Iéna donna lieu à des péripéties plus dramatiques. Louis XVIII prévenu des intentions du général prussien, convoqua ses ministres pour délibérer sur le parti à prendre. M. de Talleyrand, pour ôter tout prétexte à l'acte sauvage qu'il s'agissait d'empêcher, proposa de

(1) *Relation de ce qui s'est passé à Paris depuis le mois de mars 1815, jusqu'au mois de novembre ;* page 284.

changer le nom donné au pont. Une ordonnance parut pour imposer au pont d'Iéna le nom de *Pont des Invalides* et au pont d'Austerlitz celui de *Pont du Jardin du roi*. Cette satisfaction n'arrêta pas Blücher. Les mineurs prussiens placèrent des fougasses sous le pont d'Iéna : deux prirent feu ; la secousse disloqua deux piles dans leurs parties basses. Une seconde tentative devait achever la destruction.... Wellington averti fit placer une sentinelle anglaise sur le pont même : une sentinelle c'était la nation anglaise, et si Blücher avait fait sauter le pont, c'était une rupture avec la Grande-Bretagne. De son côté, le monarque français, *résolu*, disait-il, *à aller sur le pont pour se faire sauter avec lui*, écrivit une énergique réclamation à l'empereur Alexandre qui s'empressa d'intervenir auprès du roi du Prusse, et le pont et la colonne furent sauvés (1).

L'ensemble de la situation paraissait donc peu favorable pour l'ouverture de négociations. Et cependant, il devenait urgent d'y recourir, le gouvernement français, auquel le Baron Fagel, ministre des Pays-Bas à Paris, s'était empressé d'adresser des réclamations officielles, ayant évité d'y répondre d'une manière catégorique, afin de traîner l'affaire en longueur et de permettre à l'opinion publique d'exercer son influence sur l'esprit des monarques réunis à Paris.

II.

Le Ministre des Pays-Bas avait en conséquence porté ses reclamations devant les Puissances coalisées réunies en Conférence générale, en même temps que le roi Guillaume insistait auprès du gouvernement britannique pour l'engager à provoquer une prompte décision.

Dès le 15 juillet, le principal ministre du cabinet anglais, Lord Liverpool, adressa à Lord Castlereagh, ministre d'Angleterre à Paris, une dépêche conçue en ces termes :

« Le Prince Régent m'a chargé d'appeler Votre attention sur les collections de peintures et de statues que les Français ont pillées en Italie, en Allemagne et dans les Pays-Bas. De quelque manière qu'on puisse en disposer, soit qu'on les rende au pays où elles ont été prises, soit qu'on les partage entre les alliés, les armées coalisées ont sur elles, par la conquête, les mêmes droits par lesquels les armées françaises les ont acquises. Il est

(1) De Vaulabelle, *histoire des deux restaurations*, tome II. p. 386).

très désirable, au point de vue politique, de les faire sortir du territoire français ; car tant qu'elles y resteront, elles ne peuvent manquer de faire vivre dans la nation française le souvenir de ses anciennes conquêtes et d'entretenir son esprit militaire et sa vanité.

Vous me direz quels sont à cet égard, les sentiments des autres souverains alliés (1). »

Lord Castlereagh, convaincu des difficultés que devaient rencontrer les réclamations dans le sens indiqué par le cabinet britannique, répondit qu'on n'amènerait jamais l'empereur Alexandre ni le prince de Metternich, désintéressés dans la question, à favoriser de pareilles revendications. Lord Liverpool, dans une deuxième dépêche, insista au nom du Prince Régent. *Ne peut-il donc*, dit-il en finissant, *y avoir quelque compromis dans cette question ?* Lord Castlereagh s'étant décidé à entretenir les Ministres alliés de l'ensemble des demandes soumises aux Puissances rélativement à la restitution des objets d'art autrefois enlevés par les Français, répondit à Lord Liverpool *qu'il les avait trouvés unanimes à penser qu'il y avait une résolution favorable à prendre, mais embarrassés pour établir le principe sur lequel elle serait fondée.*

« Leur disposition, ajouta-t il, est de faire *beaucoup* dans le sens de ce qu'on réclame, mais non pas d'exiger une restitution *totale*. L'idée de distinguer ce qui est uniquement le fruit de la conquête de ce qui a été cédé par un Traité (2) se présente comme une base qu'on pourrait adopter..... Il y a encore une autre question à examiner, celle de savoir si les dépouilles des pays dont la réunion à la France avait été reconnue par toute l'Europe ne lui appartiennent pas à meilleur titre que les autres (3). »

Pendant que les négociations étaient ainsi engagées, Blücher, invoquant des promesses faites au gouvernement prussien en particulier, par Louis XVIII, lors de son séjour à Gand, s'était décidé à faire enlever militairement du Musée tous les objets d'art qu'il se croyait en droit de revendiquer. Les historiens français signalent avec amertume les formes violentes que le général prussien mit à opérer cette restitution forcée ; et Walter Scott qui en fut le témoin, l'apprécie dans les termes suivants, malgré son peu de sympathie pour les Français : « Lorsque j'arrivai à Paris, le Museum était

(1) *Histoire de la restauration* par le Comte de Vieil-Castel, tome IV, page 65.

(2) Un certain nombre de tableaux de l'école italienne avaient été cédés par le traité de Tolentino (1797), en déduction de réquisitions militaires.

(3) C'était le cas pour la Belgique dont la réunion à la France avait été reconnue par les traités de Campoformio (1798) et de Luneville (1801)

encore intact ; mais Blücher, qui n'était pas disposé à se laisser jouer une seconde fois, avait déjà fait plusieurs visites, accompagné d'un artiste allemand, dans le dessein de reconnaître les tableaux à enlever. Les administrateurs du Musée le suivaient pour représenter de temps en temps, d'un air timide, que tel tableau ne faisait pas partie du cabinet de Potsdam, mais avait été enlevé d'une autre collection. Ces représentations étaient ordinairement accueillies par un *Tais-toi* ou *Hats maul* du vétéran de Laon et de Waterloo, peu amateur de longues discussions (1). » Quelques jours après, il donna, sans prévenir personne, un ordre écrit pour enlever ces tableaux. Voici les termes de cet ordre conservé dans les archives : *Le lieutenant-général De Grote est chargé par moi de l'enlèvement de toutes les proprietés allemandes volées par les Français.* (CAPEFIGUE). Il fallut courber la tête devant cette signification outrageante, à laquelle on ne pouvait opposer une résistance armée. (NETTEMENT).

Pour protester contre ces procédés prussiens désapprouvés par les autres Puissances réunies à Paris, Wellington avait tenté personnellement des entrevues avec le ministre des Affaires étrangères ; mais Talleyrand se refusait à traiter, comme *une affaire diplomatique*, ce qu'il affectait de ne considérer que comme *un acte de violence* qu'on voulait commettre au mépris du Traité de Paris encore en vigueur, d'après lui, depuis le retour du roi. — Wellington répondit que l'art. 11 de ce traité (*assurant le respect des propriétés nationales*), ne s'appliquait nullement, dans la pensée des souverains alliés, aux objets d'art qui avaient été enlevés aux nations étrangères et qui ne pouvaient à aucun titre être considérés *comme la légitime propriété de la France*. Et, pour preuve, il rappelait que les Puissances avaient rejeté l'article spécial proposé par les commissaires français dans le but d'en faire reconnaître, en faveur de la France, la possession définitive par le traité. — Talleyrand fit remarquer ensuite que les souverains alliés ayant en dernier lieu armé, non contre la France mais contre Napoléon, la chute de ce dernier et la dispersion de ses adhérents ne pouvaient avoir d'autre résultat que de replacer toutes choses comme elles étaient avant le 20 mars et de laisser par conséquent au Musée toutes les richesses qu'il possédait après la signature du traité. — Wellington répliqua que la situation des choses était, au contraire, toute changée par le fait de la France ; que, par le concours librement donné à l'usurpateur, elle avait nécessité les armements des puissances, dirigés principalement contr'elle (2)

(1) Lettres de Paul.

(2) Voyez DE VAULABELLE, DE VIEIL CASTEL et NETTEMENT.

III

Les négociations avaient été à peine entamées au sein de la Conférence par les agents du gouvernement britannique; Wellington lui-même semblait montrer une tiédeur, une lenteur qui contrastait avec l'activité de Blücher, un peu raide dans la forme, mais, en définitive, seule efficace dans ses résultats.

L'affaire n'avançait pas au gré des nations réclamantes.

L'Italie envoya à Paris, un défenseur attitré et autorisé de ses intérêts artistiques. Laissons parler l'historien Artaud.

« Le cardinal Consalvi crut ne pas pouvoir choisir de meilleur intermédiaire que le sculpteur Canova, son ami. *Rome remet ses espérances entre vos mains*, lui dit-il ; *allez faire à Paris le devoir d'un prince perpétuel de l'Académie de St-Luc.* Canova, dès son arrivée, s'adressa au gouvernement du roi qui déclina sa demande. Alors le ministère pontifical fit remettre aux plénipotentiaires des puissances alliées une note dans laquelle on développait l'injustice de l'agression, la grandeur des sacrifices, les destinées d'une ville privilégiée des arts, l'exemple du roi de France Charles VIII et même de Charles-Quint, qui, maîtres de Rome, ne l'avaient pas dépouillée ; de plus, l'exemple de Frédéric II qui deux fois respecta les galeries de Dresde; la modération des Russes et des Autrichiens, qui, deux fois entrés à Berlin, n'en enlevèrent pas les objets d'art. Ce serait insulter le siècle, disait cette note, que de faire revivre le droit des Romains à Corinthe, qui déclaraient les hommes et les choses propriété du vainqueur. La civilisation, l'expérience et le mémorable châtiment infligé aux Romains par toutes les nations de l'Europe, devaient porter à juger mieux cet abus de la force.

« Canova avait demandé une audience à l'empereur de Russie, mais il ne put l'obtenir : Alexandre, dont la générosité ne se démentit jamais, consentait à ce qu'on traitât avec la France, mais il ne voulait entendre à aucune violence. Du reste, le Pape lui-même avait donné à Canova des instructions dans le sens de la plus extrême modération, lui disant : *Ménagez les Français, cette bonne nation que nous aimons.* Le chevalier Hamilton, sous-secrétaire d'État, conseilla à Lord Castlereagh de regarder comme sa propre affaire la réclamation du Pape. Bientôt, on vit paraître une brochure anglaise très véhémente et une note fulminante du ministre de la Grande-Bretagne. Wellington se déclara ouvertement pour la cause des Romains.

Canova, se souvenant des instructions de Pie VII, ordonna qu'on laissât à Paris plusieurs des plus importants objets d'art qui avaient appartenu à Rome. M. de Pradel lui adressa de ce chef une lettre de remercîments dictée par Louis XVIII lui-même, qu'il se faisait un plaisir de montrer. Le cardinal Consalvi ratifia, au nom du Pape, les mesures prises par Canova, dans les termes suivants : *Loin d'être en peine pour avoir pris sur vous de faire de pareils dons, félicitez-vous d'avoir deviné les volontés du Saint-Père.* » (1)

La Belgique aussi sentait le besoin de renforcer l'action des défenseurs de ses intérêts à Paris. En conséquence elle résolut de leur adjoindre des commissaires spéciaux.

Le 1er août, une députation, composée de MM. Vermoelen, maire, au nom de la ville d'Anvers, Van Hal, au nom de la Société d'encouragement des beaux-arts, Van Lacker, au nom de l'Académie et des chefs des fabriques des différentes églises de cette ville, s'était rendue à Bruxelles, pour déposer aux pieds du trône la demande de presser la restitution des chefs-d'œuvre qui ont tant illustré notre patrie. Le roi avait reçu cette députation avec une bienveillance particulière et avec l'intérêt que méritait leur démarche (2). S. M. avait donné en même temps l'assurance que son attention s'était déjà particulièrement fixée sur cet objet, et que les habitants d'Anvers pouvaient nourrir l'espérance de voir bientôt remplir leurs vœux à cet égard. La roi leur annonça en même temps qu'il venait d'envoyer à Paris, M. Odevaere son peintre, pour indiquer les tableaux qui appartenaient à la Belgique. On jugea convenable de lui adjoindre, au nom de la ville d'Anvers si hautement intéressée dans la question, MM. les peintres Ommeganck et Van Regemoorter. M. Van Hal les accompagna à ses frais ; et plus tard, S. M. leur adjoignit M. Ch. Stier qui prit avec lui comme secrétaire le sieur Cambier.

La députation belge fut accueillie de la manière la plus encourageante par les représentants des Puissances et en particulier par ceux de l'Angleterre, qui recevaient chaque jour de leur gouvernement les plus pressantes recommandations d'arriver promptement à un résultat. Elle appuyait ses démarches sur le fait récent des effets obtenus par l'énergie des prussiens.

(1) *Histoire de Pie VII* par le chevalier Artaud, tome II, p. 329.
(2) *Oracle*, du 10 août.

IV

Le 11 septembre, Lord Castlereagh remit aux ministres des puissances alliées la note suivante qui fut portée à leur protocole (1) :

« Des représentations ayant été faites aux ministres des puissances alliées de la part du Pape, du Grand-Duc de Toscane, du roi des Pays-Bas et d'autres Souverains, réclamant, par l'intervention des hautes puissances alliées, la restitution des statues, tableaux et autres monuments des arts dont leurs États respectifs ont été successivement et systématiquement dépouillées par le dernier gouvernement révolutionnaire de France, contrairement à tout principe de justice et aux usages des guerres modernes, et ces représentations ayant été référées à l'examen de sa Cour, le soussigné a reçu du Prince Régent l'ordre de soumettre à la délibération des alliés les remarques suivantes sur cet intéressant sujet.

« C'est la seconde fois actuellement que les puissances de l'Europe ont été forcées, pour venger leurs libertés et pour pacifier le monde, d'envahir la France, et deux fois leurs armées se sont emparées de la capitale de l'État dans lequel ces dépouilles de la plus grande partie de l'Europe sont accumulées.

« Le souverain légitime de la France a, deux fois également, été mis en état de remonter sur son trône, et par sa médiation d'obtenir pour son peuple une paix avec les alliés, aux dispositions indulgentes de laquelle la conduite de ce peuple envers son propre monarque et envers les autres Etats ne lui avait donné aucun juste droit d'aspirer.

« Il a été prouvé incontestablement que les plus purs sentiments de considération pour Louis XVIII, de déférence pour son ancienne et illustre maison et de respect pour ses infortunes, ont invariablement guidé les conseils des alliés, en ce qu'ils ont, l'année dernière, formé le Traité de Paris sur la base de conserver à la France toute son intégrité ; et plus encore, après leur dernier désappointement, par les efforts qu'ils font pour combiner définitivement l'intégrité essentielle de la France avec un système proportionnel de précautions temporaires, qui remplisse ce qu'ils doivent à la sécurité de leurs propres sujets.

« Mais ce serait le comble de la faiblesse ainsi que de l'injustice, et l'effet en serait probablement d'égarer le peuple de France plutôt que de le ramener à des habitudes morales et paisibles, si les souverains alliés, dont l'univers attend avec anxiété protection et repos, déniaient ce principe d'intégrité dans sa juste et libérale application à d'autres nations leurs alliées, plus spécialement aux faibles et à celles qui sont sans appui, qu'elles sont pour la seconde fois sur le point de concéder à une nation contre laquelle il leur a fallu si longtemps faire la guerre. Sur quel principe la France peut-elle, à la fin d'une telle guerre, s'attendre à conserver tranquillement la

(1) Martens, *Nouveau recueil de traités*, tome XIII (1815).

même étendue de possession qu'elle avait avant la révolution, et vouloir en même temps garder des dépouilles et ornements de tous les autres pays? Est-ce parce qu'il peut y avoir du doute sur l'issue de la lutte, ou sur le pouvoir qu'ont les alliés d'effectuer ce qu'exigent la justice et la politique ? Autrement sur quel principe priver la France de ses récentes acquisitions territoriales et lui laisser les dépouilles appartenant à ces territoires, que tous les conquérants modernes ont invariablement respectées, comme inséparables des pays auxquels elles appartenaient ?

« Les souverains alliés ont peut-être quelque réparation à faire à l'Europe; en conséquence de la marche qu'ils ont suivie pendant qu'ils étaient à Paris, l'année dernière. Il est vrai que jamais ils ne se sont rendus parties dans la culpabilité de cette masse de pillage, au point de la sanctionner par aucune stipulation dans leurs traités. Une telle reconnaissance a été de leur part constamment refusée; mais ils ont certainement employé leur influence à réprimer alors toute discussion de leurs réclamations, dans l'espoir que la France, non moins domptée par leur générosité que par leurs armes, serait disposée à maintenir une paix qui avait été soigneusement basée pour servir de lien de réconciliation entre la nation et le roi. Ils avaient aussi lieu d'espérer qu'il serait conseillé à S. M. de restituer volontairement une grande partie au moins de ces dépouilles à leurs légitimes propriétaires.

« Mais la question est très différente maintenant, et suivre la même marche dans des circonstances si essentiellement altérées serait, au jugement du Prince-Régent, également inconsidéré à l'égard de la France et injuste envers nos alliés qui ont un intérêt direct à cette question.

« S. A. R., en exprimant cette opinion, croit nécessaire de se mettre en garde contre la possibilité d'une fausse interprétation.

« En même temps qu'elle pense qu'il est du devoir des souverains alliés, non seulement de ne pas entraver, mais de faciliter dans l'occasion présente, le retour de ces objets aux lieux d'où ils ont été arrachés, il parait être non moins conforme à leur délicatesse de ne pas souffrir que la position de leurs armées en France ou l'enlèvement de ces objets du Louvre, devienne un moyen, directement ou indirectement, d'emporter dans leurs États un seul article qui, à l'époque de leur conquête, n'appartenait pas de droit, soit à leurs collections de famille respectives, soit aux pays sur lesquels ils règnent actuellement de fait.

« Quelque prix que le Prince-Régent pût attacher à ces modèles exquis des beaux-arts, s'ils étaient acquis autrement, il n'y a aucun désir d'en obtenir la possession aux dépens de la France, ou plutôt de pays auxquels ils appartiennent de droit, plus spécialement en donnant suite à un principe de guerre qu'il regarde comme un sujet de reproche envers la nation par laquelle il a été adopté; et loin de vouloir prendre avantage de l'occasion, pour acheter aux légitimes propriétaires aucuns articles dont, par des considérations pécuniaires, ils pourraient être disposés à se défaire, S. A. R. au contraire, serait plutôt disposée à fournir les moyens de les replacer dans les mêmes temples et galeries dont ils ont si longtemps été les ornements.

« S'il était possible que les sentiments de S. A. R. envers la personne et la cause de Louis XVIII fussent revoqués en doute, ou que la position de S. M. T. C. fût abaissée aux yeux de son propre peuple, le Prince-Régent n'en viendrait pas à ce terme sans la plus pénible répugnance; mais au con-

traire, S. A. R. croit réellement que S. M. obtiendra un plus haut degré d'amour et de respect de ses propres sujets, à raison de ce qu'il se détachera de ces souvenirs des guerres révolutionnaires. Ces dépouilles qui empêchent une réconciliation morale entre la France et les pays qu'elle a envahis, ne sont pas nécessaires pour rappeler les exploits de ses armées, lesquels malgré la cause dans laquelle ils ont été accomplis, doivent à jamais faire respecter les armes au dehors de la nation. Mais tant que ces objets resteront dans Paris, constituant pour ainsi dire les actes et titres des pays qui ont été abandonnés, les idées de réunir encore ces pays à la France ne seront jamais entièrement éteintes ; et le génie du peuple français ne s'associera jamais complétement à l'existence plus limitée qui est assignée à la nation sous les Bourbons.

« En exprimant cette opinion, le Prince-Régent n'a aucun désir d'humilier la nation française. La politique générale de S. A. R., la conduite de ses troupes en France, son empressement à saisir le premier moment de la reddition de Bonaparte pour rendre à la France la liberté de son commerce, et par dessus tout, le désir qu'elle a montré récemment de conserver définitivement à la France son intégrité territoriale, avec certaines modifications essentielles à la sûreté des États voisins, sont les meilleures preuves que cette décision a été dictée uniquement par des considérations de justice envers les autres, par le désir de fermer les plaies infligées par la révolution, et non par un sentiment illibéral envers la France.

« Toute la question se réduit à ceci : toutes les puissances de l'Europe forment-elles actuellement avec sincérité un arrangement permanent avec le Roi ? Et, si cela est, sur quels principes sera-t-il conclu ? Sera-ce sur la conservation ou sur l'abandon des spoliations révolutionnaires ?

« Le Roi peut-il croire sa dignité relevée ou son titre amélioré, en étant environné des monuments des arts qui ne rappellent pas moins les souffrances de son illustre maison que celles des autres nations de l'Europe? Si le peuple français désire revenir sur ses pas, peut-il raisonnablement désirer de conserver cette source d'animosité entre lui et toutes les autres nations? Et, s'il ne le désire pas, est-il politique de flatter sa vanité et d'entretenir les espérances que la contemplation de ces trophées est propre à exciter? L'armée peut-elle raisonnablement le désirer? La mémoire de ses campagnes ne peut jamais s'effacer : elles sont inscrites dans les annales militaires de l'Europe. Elles sont empreintes sur les monuments publics de son propre pays. Pourquoi faut-il associer sa gloire militaire à un système de pillage, par l'adoption duquel, en contravention aux lois de la guerre moderne, le chef qui l'a conduite aux combats a, dans le fait, terni l'éclat de ses armes?

« Si nous devons réellement revenir à la paix et aux anciennes maximes, il ne peut pas être sage de maintenir précisément cette mesure des abus du passé ; et le Roi ne peut pas non plus désirer, parmi les débris de la révolution dont sa famille a été l'une des principales victimes, de perpétuer dans sa maison cet odieux monopole des objets d'art. La splendide collection que la France possédait avant la révolution, augmentée de la collection de Borghèse, qui a été achetée depuis, (une des plus belles du monde,) fournira amplement au Roi les moyens d'orner à un degré convenable la capitale de son empire ; et S. M. peut se détacher de cette source souillée de distinction, sans aucun préjudice pour une culture convenable des arts en France.

« En appliquant un remède à ce mal provoquant, il ne paraît pas qu'on puisse prendre aucun parti mitoyen qui n'aille pas jusqu'à reconnaître une multitude de spoliations sous le couvert des traités, plus choquantes s'il est possible par leur caractère que les actes de rapine manifeste par lesquels ces restes ont été en général ramassés.

« Le principe de la propriété réglé sur les droits des territoires d'où ces chefs-d'œuvre ont été enlevés, est le plus sûr et le seul guide vers la justice ; il n'est rien peut-être qui pût contribuer davantage à tranquilliser l'esprit public de l'Europe aujourd'hui, qu'un tel hommage rendu par le Roi de France à un principe de vertu, de conciliation et de paix. »

Signé : CASTLEREAGH.

La note de Lord Castlereagh fut immédiatement communiquée à M. de Talleyrand qui y répondit par la dépêche suivante :

« Le ministre du Roi a reçu la note que S. Exc. Milord Vicomte de Castlereagh lui a fait l'honneur de lui adresser touchant les objets d'art qui appartiennent à la France. Sa Majesté, à qui cette note a été soumise, lui a ordonné d'y faire la réponse suivante.

« S. Exc. Lord Castlereagh semble croire que les deux guerres de 1814 et de 1815 sont de même nature, et que la seconde, comme la première, doit être terminée par un traité de paix. Ces deux guerres sont de nature bien différente : la première était faite véritablement à la nation française, puisqu'elle était faite à un homme reconnu son chef par toute l'Europe et qui disposait légalement de toutes les ressources de la France. La guerre étant faite à la nation, un traité de paix était nécessaire. En 1815, au contraire, ce même homme, à qui l'Europe a fait la guerre, n'était reconnu par aucune puissance ; s'il disposait des ressources de la France, il n'en disposait pas légalement et la soumission était loin d'être complète. C'est à lui seul et à la faction qui l'a appelé, et non à la nation, que, d'après ses propres déclarations, l'Europe a fait la guerre. La guerre s'est donc trouvée terminée et l'état de paix rétabli par le seul fait du renversement de l'usurpateur, de la dispersion de ses adhérents et de la punition de leurs chefs. On ne voit donc point comment la guerre de 1815 pourrait être un motif valable pour changer l'état des choses établi par la paix de 1814. S. Exc. le vicomte de Castlereagh a, d'un autre côté, posé en fait que des objets d'art ne pouvaient pas s'acquérir par la conquête ; le ministère du Roi est bien loin de vouloir faire l'apologie d'aucune sorte de conquête. Plut à Dieu que le nom ni la chose n'eussent jamais existé. Mais enfin, puisque c'est pour les nations une manière d'acquérir admise par le droit des gens, le ministère du Roi n'hésite pas à dire avec conviction que la conquête d'objets inanimés, dont le seul avantage est de procurer des jouissances physiques, ou, si l'on veut, intellectuelles, est bien moins odieuse que celle par laquelle les peuples sont séparés de la société dont ils sont membres. Il y a à faire, relativement aux objets qui ont été successivement apportés en France, une distinction que l'on paraît n'avoir pas faite. Parmi les pays auxquels la France a renoncé en 1814, plusieurs appartenaient bien légitimement à elle, ou au chef qu'elle avait, et parce qu'ils lui avaient été cédés ; elle a donc pu disposer des objets d'art qui s'y trouvaient. Lorsqu'elle a renoncé à

ces pays, elle les a restitués tels qu'ils étaient au moment de la restitution, et l'on ne voit pas d'après quel droit les puissances voudraient aujourd'hui réclamer des choses qui n'ont pas été comprises dans l'abandon que la France en a fait (1) »

En reproduisant cette dépêche, l'historien français est lui-même forcé de reconnaître la justesse des observations qu'y opposèrent les puissances.

« Voici, dit-il, comment les hommes d'État raisonnèrent : Les Chambres des Cent-Jours n'avaient point proclamé Louis XVIII ; les français étant restés inflexibles, sans aller au-devant de leur roi légitime, les alliés pouvaient logiquement partir d'un point terrible et fatal dans ses conséquences diplomatiques : c'est que la France était légitimement envahie et conquise ; la restauration n'était plus qu'un accident. Raisonnant sur cette base, ils déclarèrent que les Traités de 1814, par ce seul fait, pouvaient être modifiés. »

V.

On le voit : aucune entente n'était possible. La question n'était plus artistique, mais toute politique ; et pour l'application des principes comme pour l'appréciation des événements récents, on était séparé par des abîmes. D'un autre côté, la division existait entre les souverains dont les ministres étaient réunis en conférence : si le Prince Régent d'Angleterre se montrait impatient de seconder les efforts du roi des Pays-Bas qui lui devait son trône, l'empereur Alexandre ne dissimulait pas sa propension vers une transaction amicale.

Le gouvernement français, qui connaissait parfaitement cette situation, cherchait des délais et des attermoiements.

La conférence, pour déjouer cette tactique, comprit la nécessité d'en finir. Elle déclara *la réclamation du Roi des Pays-Bas légitime ;* elle ajouta qu'il fallait chercher le moyen d'y faire droit *en blessant le moins qu'il serait possible le Roi de France.*

Instruit de cette déclaration, le Baron Fagel renouvela sa demande au gouvernement français ; mais il n'obtint pas, cette fois encore, de réponse plus satisfaisante : la répugnance de Louis XVIII à devenir l'instrument des revendications des coalisés sur le Musée, n'avait pas diminué. Outré de ce refus, le Ministre des Pays-Bas en appela au Duc de Wellington personnellement, comme commandant en chef de l'armée des Pays-Bas.

(1) Capefigue, *les Cent jours*, tome III, ch. 9.

Le Duc de Wellington, après en avoir référé aux Ministres des Puissances alliées, prit la résolution d'obtempérer à la réclamation du baron Fagel. Il ouvrit immédiatement une négociation directe avec le Prince de Talleyrand.

A la date du 15 septembre, le généralissime anglais communiquait en ces termes au Baron le résultat de son entrevue avec M. de Talleyrand : « Je lui dis que tout ce que je désirais c'était d'accomplir une mesure nécessaire de la manière la moins offensante pour le roi. Il me répondit que ce qu'il croyait préférable dans l'intérêt du roi, c'était que la mesure s'accomplit *ostensiblement par la force*. Je répliquai que je n'y avais pas d'objection ; mais que je le priais de consulter le roi lui-même à ce sujet. Le prince me déclara qu'il connaissait déjà la pensée du roi. »

M. de Talleyrand ne fit aucune réponse écrite et officielle. En présence de ce silence calculé, Wellington lui adressa, le 16 septembre, ces lignes : « Vous m'avez assuré que j'aurais ce soir une réponse du roi. Si vous ne me faites pas connaître, dans la nuit, la volonté de Sa Majesté, je suis obligé de vous annoncer que je ferai marcher un corps de troupes pour prendre possession des tableaux de S. M. le Roi des Pays-Bas ; car je ne puis manquer de parole au souverain qui m'a confié ses intérêts. »

Le duc, ne recevant rien, alla voir dans la nuit le prince de Talleyrand qui lui dit de faire ce qu'il jugerait convenable et lui conseilla de se mettre en rapport avec M. Denon, l'administrateur du Musée (1).

Le lendemain matin, le duc envoya son aide de camp chez M. Denon, qui lui dit qu'il n'avait aucun ordre de délivrer des tableaux du Musée et qu'il n'en pouvait laisser sortir aucun, sans y être contraint par la force. Alors le duc envoya son aide de camp chez le prince de Talleyrand pour lui faire connaître la réponse de M. Denon, et pour le prévenir que, le lendemain, à midi, les troupes anglaises iraient prendre possession des tableaux réclamés par le roi des Pays-Bas. Les prussiens occupant le Louvre, étaient naturellement maîtres du Musée. Tout se passa entr'eux et les soldats de l'armée du Duc qui n'eurent à intervenir que comme manœuvres pour aider à descendre les tableaux. Car, les commissaires belges et le commissaire italien avaient pénétré dans les galeries du Musée pour indiquer les objets d'art revendiqués par eux au nom de leur pays. M. Denon, indigné mais impuissant, adressa au gouvernement sa démission des fonctions qu'il ne pouvait plus remplir avec honneur....

(1) Nettement, *histoire de la restauration*, tome III.

Wellington, bien qu'il n'eût été que l'exécuteur de la décision de la Conférence, devint le point de mire de toutes les attaques du peuple de Paris; jusque dans les régions officielles, des personnages de la Cour, des dames du plus haut parage se permirent contre lui des manifestations publiques de mépris et de haine. Aussi l'illustre guerrier jugea-t-il nécessaire de publier un exposé de sa conduite, sous forme de *Lettre adressée par le Duc de Wellington à Lord Castlereagh, au sujet de la reprise des tableaux du Musée de Paris*. Nous croyons devoir reproduire *in extenso* cette justification historique, qui offre, pour nous belges, un intérêt tout particulier, puisque c'est la Belgique qui a bénéficié de la fermeté du héros britannique. Voici cette lettre courageuse, que La Fayette, dans ses *Mémoires*, qualifie d'*insolente :*

Paris, le 23 sept. 1815.

Milord, on a beaucoup parlé ici, en dernier lieu, des mesures que j'ai été obligé d'ordonner, afin de reprendre du Musée, pour le roi des Pays-Bas, ses tableaux et autres objets d'art; et pour éviter que ces bruits ne parviennent jusqu'au Prince-Régent, je vous communique, pour l'instruction de S. A. R., la relation suivante de l'affaire.

Immédiatement après l'arrivée des Souverains à Paris, le ministre du roi des Pays-Bas réclama les tableaux etc. appartenant à son Souverain, ainsi que le faisaient les ministres des autres puissances: et, pour autant que je l'ai appris, il ne put jamais obtenir une réponse satisfaisante du gouvernement français. Après divers entretiens avec moi sur cette affaire, il envoya à V. S. une note officielle qui fut soumise aux ministres des Souverains alliés, réunis en conférence; ensuite l'affaire fut plusieurs fois prise en considération à l'effet d'adopter un moyen de faire droit aux demandes des objets d'art du Musée, sans blesser le roi de France. Entretemps, les Prussiens avaient obtenu de S. M. non seulement les tableaux enlevés en Prusse, mais encore ceux appartenant au territoire prussien de la rive gauche du Rhin et à tous les alliés de S. M. prussienne. L'affaire devint alors pressante, et V. S. écrivit sa note du 11 sept. dans laquelle elle fut traitée à fond.

Le ministre du roi des Pays-Bas n'ayant pas encore reçu de réponse satisfaisante du gouvernement français, s'adressa à moi, comme commandant en chef de l'armée du roi des Pays-Bas, et me demanda si j'avais quelque répugnance à employer les troupes de S. M. pour la mettre en possession de ce qui lui appartient incontestablement. Je soumis de nouveau cette demande aux ministres des cours alliées, qui la trouvèrent juste ; je crus alors qu'il était de mon devoir de prendre les mesures nécessaires pour son exécution. Je parlai ensuite au prince Talleyrand de ce projet; je lui fis part de ce qui s'était passé dans la conférence et des motifs que j'avais de croire que le roi des Pays-Bas avait droit aux tableaux; je le priai de mettre l'affaire sous les yeux du Roi et de prier S. M. de me faire la faveur de prescrire la manière de remplir le but du roi des Pays-Bas, sans blesser en rien Sa Majesté. Le prince de Talleyrand me promit une réponse pour le

lendemain soir; mais ne l'ayant pas reçue, je me rendis la nuit chez lui, et j'eus un second entretien, dans lequel il me fit connaître que le Roi ne pouvait pas donner d'ordres à ce sujet, que je pouvais faire ce que je jugerais convenable, et traiter avec M. Denon, directeur du Musée. J'envoyai, le matin, mon aide-de-camp, le lieutenant-colonel Freemantle, chez M. Denon qui lui dit qu'il n'avait aucun ordre de délivrer des tableaux de la galerie et qu'il n'en pouvait laisser sortir aucun sans être contraint par la force. Alors j'envoyai le colonel Freemantle chez le prince Talleyrand pour lui donner connaissance de cette réponse et pour le prévenir que, le lendemain matin, à douze heures, les troupes iraient prendre possession des tableaux du roi des Pays-Bas, et lui déclarer que s'il résultait quelques désagréments de cette mesure, les ministres du roi, et non pas moi, en seraient responsables; le colonel Freemantle donna également connaissance à M. Denon de la mesure qui serait prise. Cependant, il n'était pas nécessaire d'envoyer des troupes, puisque déjà une garde prussienne occupait la galerie, et les tableaux furent emportés sans qu'on eût besoin de l'aide d'aucunes troupes sous mes ordres, excepté de quelques militaires qui aidèrent à descendre et à emballer les tableaux.

On a répandu qu'ayant été l'instrument de l'enlèvement des tableaux du roi des Pays-Bas, de la galerie du Louvre, je m'étais rendu coupable de la violation d'un traité que j'avais conclu moi-même. Comme il n'est point fait mention du Musée dans le traité du 15 mars et qu'il paraît maintenant que ce traité dont on parle n'est autre que la convention militaire de Paris, il est nécessaire de prouver jusqu'à quel point cette convention a rapport au Musée. Je n'ai pas besoin de résoudre la question si les alliés n'étaient point alors en guerre avec la France; il n'y a pas de doute que leurs armées ne soient entrées à Paris par une convention militaire, conclue avec un officier du gouvernement, le Préfet du département de la Seine et un officier de l'armée, représentant les deux autorités qui se trouvaient dans ce moment à Paris et autorisés par ces autorités à négocier et conclure pour elles.

L'art. 11 de la convention, que l'on représente comme ayant été violé, est relatif aux propriétés publiques; je déclare formellement que cet article ne concerne en aucune manière le Musée ou la galerie des tableaux. Les commissaires français proposèrent, dans le projet primitif, un article pour sa conservation ; mais le prince Blücher ne voulut point y consentir, ajoutant qu'il se trouvait dans le Musée des tableaux enlevés en Prusse, que S. M. Louis XVIII avait promis de rendre, sans que cette restitution ait jamais eu lieu. Je rappelai cette circonstance aux commissaires français; ils proposèrent alors d'accepter l'article, en exceptant les tableaux prussiens. A cette proposition je répondis que j'étais là comme l'allié de toutes les nations de l'Europe et que je devais exiger pour d'autres nations tout ce qui était accordé à la Prusse ; j'ajoutai que je n'avais point d'instruction au sujet du Musée, ni aucunes raisons pour pouvoir décider de la manière dont les Souverains en agiraient; qu'ils insisteraient certainement sur ce que le Roi remplit les engagements, et que je conseillais de laisser l'article en entier en suspens, afin de remettre l'affaire à la décision des Souverains, lorsqu'ils seraient arrivés.

Telle est la situation de l'affaire par rapport aux traités. La convention de Paris se tait sur cet objet, et il y a eu négociation qui en laissait la décision aux Souverains. Dans la supposition que le silence du traité de Paris,

de mai 1814, au sujet du Musée, eût donné au gouvernement français, pour tous les cas éventuels, un droit incontestable aux morceaux qui s'y trouvaient, on ne peut contester qu'une telle prétention ne fût anéantie par cette négociation. Ceux qui traitaient dans le temps pour le gouvernement français pensaient que l'armée victorieuse avait des droits et qu'elle emporterait les chefs-d'œuvre de l'art placés au Musée ; voilà pourquoi ils cherchèrent à les sauver par un article de la convention militaire. Cet article fut rejeté parce que les prétentions des alliés sur leurs tableaux s'étaient considérablement accrues de leur côté par la négociation. Non seulement la possession n'en était plus garantie alors par la convention militaire, mais la négociation mentionnée ci-dessus diminuait le droit du gouvernement français à cet égard, et qui était fondé sur le silence du traité de Paris de 1814. Les alliés, ayant maintenant en leur pouvoir, et par le droit de la justice, les chefs-d'œuvre du Musée, ne pouvaient se dispenser de les rendre aux pays d'où ils avaient été enlevés contre l'usage des guerres régulières, à l'époque désastreuse de la révolution française et de la tyrannie de Bonaparte. On peut attribuer la conduite des alliés, relativement au Musée, lors du traité de Paris, à leur désir de satisfaire l'armée française et de consolider la paix avec l'Europe, à quoi l'armée se montra alors disposée. Mais les circonstances sont aujourd'hui bien différentes; l'armée trompa l'attente du monde et saisit la première occasion pour se revolter contre son souverain et pour servir l'ennemi commun de toute l'humanité, dans l'espoir de renouveler les désastres des temps passés et les scènes de de pillage que le monde a cherché à prévenir par tant d'efforts gigantesques. Cette armée ayant été vaincue par celles de l'Europe, est licenciée par le conseil réuni des souverains, et il ne peut exister aucun motif qui puisse engager les puissances de l'Europe de se montrer injustes envers leurs propres sujets dans la vue de la satisfaire de nouveau ; les souverains ne peuvent donc négliger cette occasion de faire rendre justice à leurs sujets et cela pour plaire à la nation française. Le sentiment du peuple français sur cet objet n'est que celui d'un orgueil national. Il doit éprouver le désir de conserver les chefs-d'œuvre de l'art, non parce que Paris est le lieu le plus favorable pour les réunir; des artistes, des connaisseurs et tous ceux qui ont écrit sur cette matière s'accordant dans l'opinion qu'ils doivent retourner dans les lieux d'où ils ont été enlevés ; mais parce qu'ils furent obtenus par des conquêtes dont ils sont les trophées. Le même sentiment qui porte les français à vouloir posséder les tableaux et statues pris par la force des armes, inspire aux autres nations l'ardent désir que ces objets soient rendus à leurs légitimes propriétaires, et les souverains alliés doivent avoir la volonté de le favoriser. D'après mon opinion, ce serait une injustice envers les autres peuples de satisfaire encore la nation française dans ces prétentions; cette mesure serait d'ailleurs impolitique, puisque ce sacrifice ferait perdre l'occasion de donner de nouveau aux français une grande et utile leçon (1). »

(1) Le texte anglais de cette dépêche du 23 sept. 1815, ainsi qu'une traduction française, se trouvent dans MARTENS, *Nouveau recueil de traités*, année 1815.

VI.

La reprise des tableaux au nom des diverses nationalités autrefois dépouillées par la France, se fit dans des conditions bien tristes pour elle, et, ajoutons-le, pour le roi lui-même. Voici comment s'exprime à cet égard Alfred Nettement, l'historien légitimiste de la restauration : « Le roi avait la conscience de la souffrance morale de la nation, et cette souffrance il la partageait. Le peuple parisien s'était habitué à regarder comme des hôtes ces chefs-d'œuvre des arts réunis dans ses murs par les victoires de nos armées, et il leur avait donné droit de cité ; ils lui étaient chers à double titre, comme chefs-d'œuvre et comme trophées... La dureté de la forme ajoutait à ce qu'il y avait de pénible dans le fond. Jamais la France ne s'était sentie si clairement vaincue : cette plaie restera longtemps cuisante au cœur de la France. »

En effet, les formes mêmes employées pour cette restitution forcée étaient navrantes. On n'avait pas trouvé d'ouvrier français consentant à se prêter à cette besogne anti-nationale ; pas d'entrepreneur qui voulût fournir les voitures nécessaires au transport des tableaux. On ne voyait que des uniformes étrangers, on n'entendait que des idiomes étrangers dans cette cohue prenant d'assaut ce magnifique musée qui semblait livré à un véritable pillage. Tous les historiens racontent en termes émus ces scènes douloureuses (1).

Walter Scott, qui fut témoin de ces scènes, les apprécie autre-

(1) « Il y eut quelque chose de lugubre, dit M. Capefigue, dans cet aspect des soldats qui envahissaient le Louvre pour toucher de leurs mains calleuses les chefs-d'œuvre des arts. »

M. de Vaulabelle va plus loin : il ne craint pas de lancer contre les exécuteurs des ordres de Wellington les accusations les plus odieuses et les plus injustes. « On ne se contenta pas, dit-il, de prendre ceux des tableaux dont la possession était la condition de traités reconnus par toute l'Europe, on en enleva plusieurs achetés à deniers comptants. D'un autre côté, les mains auxquelles l'absence de toute surveillance et de tout contrôle fit abandonner ce travail de spoliation, étaient si inhabiles, qu'un grand nombre de toiles et de marbres du plus grand prix furent lacérés ou brisés. » (*Histoire des deux restaurations*, tome II, p. 389.)

En réponse à cette grave accusation, Schoell (*Histoire abrégée des traités de paix*, tome III, page 359, édition grand in-8° à deux colonnes) s'exprime ainsi : « Il est nécessaire de donner un démenti formel au bruit répandu par les malveillants, que l'on avait dépouillé le musée de Paris de pièces qui lui appartenaient légitimement. C'est un mensonge répandu par les ennemis du roi, qui cachent en vain leur déloyauté sous l'apparence d'une haine patriotique contre les étrangers. »

ment, et il convient de tenir compte de l'opinion d'un homme tel que lui :

« Le marteau et le levier ont fait entendre les bruits douloureux des préparatifs. Les chefs-d'œuvre de l'art semblent augmenter de prix pour les Français, à mesure qu'approche l'heure de leur enlèvement. Ils leur parlent, ils pleurent, s'agenouillent, leur disent adieu, comme si ces divinités de toile ou de marbre étaient remontées au rang des idoles. La *Venus*, le *Gladiateur mourant* sont déjà descendus de leur piédestal, et se tiennent prêts à retourner dans leur ancien asile. Plus d'un regard abattu, plus d'un regard sourcilleux observent les progrès de ces préparatifs ; et, telle est la grotesque douleur de ces spectateurs, qn'on aurait pitié d'eux, si ce n'était pas si risible.» Puis, justifiant la conduite des puissances alliées dans cette révendication, Walter Scott ajoute : « Tous ces tableaux ainsi réunis au musée de Paris étaient isolés des souvenirs historiques qui s'y rattachaient pour les populations. Ces monuments des arts n'occupaient plus la place qui leur avait été primitivement destinée. L'assemblage incohérent de tant de chefs-d'œuvre d'un genre différent diminue l'effet que chacun doit produire séparément.. Puis, quelles scènes d'horreur rappelle leur acquisition au milieu des désastres révolutionnaires : chaque tableau, pour ainsi dire, a son histoire particulière de meurtre, de rapine et de sacrilège ! » Plus loin, il se permet cette considération : « Il aurait été juste et peut-être prudent pour les Bourbons d'abandonner de leur propre mouvement des dépouilles qui ne pouvaient que leur rappeler leurs infortunes. Mais ils étaient trop jaloux de s'établir dans l'opinion de nouveaux sujets comme bons français, pour se souvenir qu'une justice publique et égale pour tous est le premier devoir d'un roi. Ils craignaient de provoquer des clameurs qui auraient représenté une restitution totale comme la concession de la lâcheté. » Enfin, il termine par cette considération, un peu dure dans la forme, qu'explique, chez un anglais, l'irritation née de la lutte longue et acharnée de son pays contre l'empire français: « Une telle restitution est sans contredit, une mortification cruelle pour la France ; mais, indépendamment de l'incontestable justice de cette mesure, il est convenable que les français ne possèdent à l'avenir aucun trophée qu'ils puissent invoquer comme un témoignage de la puissance excercée par eux sur les autres Etats, à la honte de leurs vainqueurs qui n'auraient pas osé leur enlever ces monuments de leur gloire passée, capables de les exciter à de nouvelles conquêtes. Les objets que renferme le musée concourent à perpétuer des souvenirs qui, pour la tranquillité de la France et de l'Europe, doivent être effacées aussi promptement qu'il

sera possible. Ces souvenirs font de la dispersion de ces objets une précaution aussi nécessaire que l'incendie de la bibliothèque de Don Quichotte pour prévenir le retour de sa folie (1) . »

Pendant que ces scènes se passaient à l'intérieur du Musée, au dehors se produisaient des manifestations de la plus vive exaspération, à mesure qu'on en voyait sortir des tableaux portés sur des civières et enveloppés dans des draps, *comme on emporte des morts du champ de bataille* (2). Sur la place du Carroussel s'étaient formés des rassemblements tumultueux, contenus par la présence des troupes anglaises et prussiennes, qui en observaient les mouvements d'un air courroucé; les autres troupes, campées dans les Champs-Élysées, avaient reçu ordre de se tenir prêtes à se porter en avant avec six pièces de canon. Plusieurs fois, la garde nationale, dont un détachement faisait le service aux Tuileries, avait voulu défendre par les armes le dépôt placé sous sa protection; elle ne s'en était abstenue que sur les instantes prières du Roi, témoin ému, du fond de son palais, de ces violences exercées par l'étranger dans le Louvre, cette vieille demeure des rois (3).

VII

Il faut être juste. Cette reprise *manu militari* des chefs-d'œuvre de l'art que la France, depuis le Traité de Paris, pouvait se croire en droit de considérer comme sa propriété définitive, avait aux yeux des Français un caractère d'autant plus blessant qu'elle était une conséquence immédiate du désastre de Waterloo. De là, dans tous les esprits, une irritation que redoutaient les amis des Bourbons, parce qu'ils sentaient que leurs ennemis allaient bientôt l'exploiter, comme un prétexte odieux, contre un gouvernement que les passions politiques affectaient de proclamer *imposé par l'étranger*. « De toutes les difficultés et de toutes les afflictions qui assiégèrent les premières journées du retour du Roi, avoue Alfred Nettement, aucune ne produisit une impression plus profonde et plus pénible sur les esprits que l'enlèvement des tableaux du Musée (4). » Le

(1) *Lettres de Paul*. Lettre 13me,

(2) Correspondance de Paris adressée à la *Gazette d'Amsterdam* et reproduite dans la *Gazette générale des Pays-Bas*.

(3) *Histoire de la restauration*, par le comte DE VIEIL-CASTEL, tom. III, p. 69.

(4) *Histoire de la restauration*, tom. III, p. 139.

même aveu est fait par un historien libéral, M. de Vaulabelle : « La spoliation du Musée est restée dans la mémoire du peuple de Paris comme un des plus amers souvenirs de la seconde invasion ; ce souvenir, chez lui, a été plus profond que la mémoire de ses souffrances matérielles, et pourtant ces souffrances furent grandes (1). »

« L'irritation était grande, dit M. de Vieil-Castel. L'esprit public si abattu parut se ranimer à l'aspect de ce qui lui semblait un outrage cruel. Un sentiment de douleur et d'humiliation éclata, non seulement parmi les amis des arts, dans les classes éclairées qui pouvaient apprécier la valeur de semblables pertes; mais dans le peuple même qui voyait effacer ainsi les derniers vestiges des victoires de la France, les seuls monuments qui lui restassent de sa gloire passée (2). »

Parmi les écrivains du temps, — les uns, comme Cauchois Lemaire (3), dirigent leurs attaques contre l'Angleterre et surtout contre Wellington qu'ils rendent personnellement responsable de cette spoliation, — les autres, comme Salvandy (4), accusent la Prusse et en particulier Blücher, qui « en dévastant les Musées, au mépris d'une capitulation signée la veille, éleva entre la France et la Prusse un véritable mur de la Chine. »

M. l'abbé de Pradt, dans son ouvrage l'*Europe après le congrès d'Aix-la-Chapelle* (page 8), émet un jugement qu'il importe d'autant plus de relever que cet auteur a été *archevêque de Malines* et qu'il se montre bien ingrat pour notre pays.

« Les monuments apportés à Paris, des pays que les traités avaient réunis à la France et qui se trouvaient faire partie d'États nouveaux auxquels ils n'appartenaient pas à l'époque des transports, ne devaient pas être compris dans cette reprise. Ainsi, le royaume des Pays-Bas n'avait pas à revendiquer les tableaux *extraits* d'Anvers, ville autrichienne, cédée par le souverain existant dans le temps... Ces monuments avaient, par des traités, été *cédés :* ils faisaient partie des contributions, comme les écus et les autres fournitures ; on aurait eu le droit d'exiger la rentrée des uns comme celle des autres. On ne pourra jamais indiquer sur quelle base de droit public portait cette spoliation, car c'en fut une véritable. »

Ces tableaux avaient été *enlevés de vive force* et *sans inventaire*, de nos provinces, *avant* leur réunion à la France. Ils n'avaient pas été *cédés par des traités* en déduction d'autres contributions de guerre ; cette observation ne pouvait tout au plus s'appliquer

(1) *Histoire des deux restaurations*, tom. II, p. 391.
(2) *Histoire de la restauration*, tom. III, p. 69.
(3) *Lettres sur les cent jours*, p. 167.
(4) *La coalition et la France*, p. 128.

qu'à quelques tableaux italiens cédés par le traité de Tolentino, et c'est sans doute un des motifs pour lesquels le Pape a laissé à la France quelques objets d'art des plus importants.

La muse elle-même prêta ses chants lyriques au chauvinisme français. Voici quelques strophes de la première Messénienne de Casimir de la Vigne, strophes dont il est inutile de signaler les erreurs et les exagérations.

Où vont ces chars pesants conduits par leurs cohortes ?
Sous les voûtes du Louvre ils marchent à pas lents :
Ils s'arrêtent devant ses portes.
Viennent-ils lui ravir ses sacrés ornements ?
Muses, penchez vos têtes abattues :
Du siècle de Léon les chefs-d'œuvre divins
Sous un ciel sans clarté suivront les froids Germains ;
Les vaisseaux d'Albion attendent nos statues.
Des profanateurs inhumains
Vont-ils anéantir tant de veilles savantes ?
Porteront-ils le fer sur les toiles vivantes
Que Raphael anima de ses mains !
. . . . . .
L'étranger qui nous trompe écrase impunément
La justice et la foi par la force étouffées ;
Il ternit pour jamais sa splendeur d'un moment.
Il triomphe en barbare et brise nos trophées.
Que cet orgueil est misérable et vain !
Croit-il anéantir tous nos titres de gloire ?
On peut les effacer sur le marbre et l'airain ;
Qui les effacera du livre de l'histoire (1) !

Deux écrivains français contemporains, tout en regrettant, pour la France, la perte de ces chefs-d'œuvre de l'art, ont osé s'élever à des considérations d'ordre social, seules dignes d'inspirer les historiens. Voici comment s'exprime M. Capefigue :

« Ce fut une leçon morale donnée par Dieu aux peuples conquérants ! Dans leurs jours de victoire, ils doivent respecter ce que la nature et les arts ont réparti à chaque climat. Les armées républicaines avaient tristement abusé de leur supériorité. Hélas ! les jours de réaction arrivaient avec leur conséquence funeste : chaque peuple venait reprendre son bien ; car la force ne peut jamais sanctifier l'injustice (2). »

(1) Lord Byron comprenait autrement le patriotisme, lorsque, dans son poème de *Child Harold*, il flétrissait la conduite de Lord Elgin enlevant, au profit de l'Angleterre, des fragments de monuments d'Athènes.

(2) *Les cent jours.*

Le langage loyal de M. de Lamartine est plus expressif encore : « La conquête enlevait ce qu'avait enlevé la conquête. Ce n'étaient pas des propriétés, c'étaient des dépouilles. La vicissitude du sort faisait tout le droit des possesseurs. L'impartiale équité ne pouvait accuser légitimement les anciens propriétaires de ces chefs-d'œuvre de les ressaisir et de rapporter à leurs capitales et à leur patrie des trésors qui leur avaient été ravis. L'épée avait été le seul titre ; elle était à son tour, non un *talion*, — car on respectait les propriétés françaises et les monuments nationaux, —mais la restitution violente des dépouilles. La conscience le sentait ; mais l'orgueil national murmurait jusqu'à faire craindre un soulèvement désespéré dans Paris. Le génie aussi artiste que militaire de la France s'était attaché à ces toiles, à ces marbres, à ces bronzes, avec plus de passion et avec une passion plus noble qu'à des trésors et à des territoires. Il lui était moins amer et il lui semblait moins humiliant de céder des provinces et des royaumes que des tableaux ou des statues. Le peuple croyait qu'on lui saccageait ses foyers, et que son mobilier national, troqué à l'encan entre des soldats barbares, allait attester à jamais à l'Europe sa défaite et son humiliation (1). »

En dehors des motifs politiques allégués par la France pour conserver la propriété des objets d'art en discussion, on en avait fait valoir un autre, d'un caractère artistique : on prétendait que cette réunion de chefs-d'œuvre était favorable aux progrès de l'art et que cette dispersion de quelques toiles du Musée impérial serait un obstacle aux études des artistes.

Ce motif, mis en avant pour les besoins de la cause, était, en le supposant fondé, d'une importance accessoire ; il ne pouvait entrer en ligne de compte avec les hautes considérations de moralité et de justice qui exigeaient, dans l'intérêt de l'ordre social, la restitution des dépouilles arrachées par la conquête. Mais cet argument était en lui-même fort contestable : des raisons de plus d'un genre militent contre une trop grande centralisation des chefs-d'œuvre de l'art.

Pour combattre cet argument, le seul en apparence un peu solide, le gouvernement des Pays-Bas fit paraître, dans son journal officiel, un article fort modéré dans la forme, où il justifie ses revendications, au point de vue de l'art non moins qu'au point de vue du droit. Cet article mérite d'être reproduit.

« Parmi les sacrifices auxquels la France est aujourd'hui forcée de

(1) De Lamartine, *Histoire de la restauration*, V-113. Il est vraiment inconcevable que, dans ces derniers temps encore, M. Jules Simon, dans son discours de réception à l'Académie française, ait cru devoir, pour flatter un préjugé national, parler de la *spoliation du Musée de Paris en 1815*.

se soumettre, l'un des plus sensibles paraît avoir été la restitution des objets d'art enlevés à diverses époques aux contrées étrangères. L'admiration qu'inspirent ces chefs-d'œuvre et l'orgueil qu'il est naturel d'attacher à leur possession, sont des sentiments si généralement existants dans toute l'Europe civilisée, que les regrets amers des français dans cette circonstance auraient non seulement paru légitimes, mais excité peut-être une sorte d'intérêt, si, au lieu de se borner à gémir de cette restitution comme d'un malheur, beaucoup de gens n'avaient pas cherché à s'y opposer comme à une injustice. Il est toutefois certain qu'en France même, toutes les personnes douées de justesse dans l'esprit et de justice dans le caractère, toutes celles qui ne prennent pas la vanité nationale pour du patriotisme, et qui pensent que la gloire d'un peuple dans les beaux-arts ne consiste pas à amonceler dans sa capitale les productions de génie de l'étranger, il est certain, disons-nous, que ces juges équitables et modérés n'ont pas fait difficulté de reconnaître, que, soit qu'on invoque les droits de la propriété ou ceux de la conquête, le retour des chefs-d'œuvre de l'art dans les lieux qu'ils embellissaient autrefois, n'a rien dont la raison et l'équité permettent de murmurer. L'argument le plus plausible que jusqu'à présent l'on ait opposé à cette mesure, se tirait de l'avantage que l'on prétendait devoir résulter de la réunion de tant d'objets précieux dans un seul local, où les amis des arts trouvaient à la fois tout ce qui pouvait enflammer leur imagination ou ajouter à leurs connaissances. Cette question ne peut être décidée que par les artistes eux-mêmes, et l'on verra quelle est à cet égard l'opinion des peintres, des sculpteurs et des architectes les plus distingués de la France, en lisant la pétition suivante, présentée en l'an V au Directoire exécutif, après le traité de Tolentino.

Concitoyens directeurs,

L'amour des arts, le désir de conserver leurs chefs-d'œuvre à l'admiration de tous les peuples, un intérêt commun à cette grande famille d'artistes répandus sur tous les points du globe, sont les motifs de notre démarche auprès de vous. Nous craignons que cet enthousiasme qui nous passionne pour les productions du génie n'égare sur leurs véritables intérêts, même leurs amis les plus ardents, et nous venons vous prier de peser avec maturité cette importante question de savoir s'il est utile à la France, s'il est avantageux aux arts et aux artistes en général, de déplacer de Rome les monuments d'antiquité et les chefs-d'œuvre de peinture et de sculpture, qui composent les galeries et musées de cette capitale des arts.

Nous ne nous permettrons aucune réflexion à ce sujet, déjà soumis à l'opinion publique par de savantes discussions : nous nous bornerons à demander, citoyens directeurs, qu'avant de rien déplacer de Rome, une

commission formée par un certain nombre d'artistes et de gens de lettres, nommée par l'Institut national, en partie dans son sein, et en partie au dehors, soit chargée de vous faire un rapport général sur cet objet.

C'est d'après ce rapport, où toutes les considérations seront discutées et pesées avec cette masse de réflexions et de lumières indispensables au développement d'un objet si grand et si digne de vous, que vous prononcerez sur le sort des beaux-arts dans les générations futures.

Oui, l'arrêté que vous prendrez va fixer à jamais leur destin, n'en doutez point ; et c'est ainsi que, pour former les couronnes destinées à nos légions triomphantes, vous saurez unir le laurier d'Apollon aux palmes de la victoire et aux rameaux désirés de l'arbre de la paix.

Cette pétition était signée : *Valenciennes*, peintre, *Dufourny*, architecte, *Lorta*, sculpteur, *Lebarbier* aîné, *Cassas*, *Legrand*, *Giraud*, *Quatremère-de Quincy*, *Fontaine*, *Percier*, *Perrin*, *Levasseur*, graveur, *Tassy*, *Lethiere*, *Moreau* jeune, *Moreau*, dessinateur, *Bataille*, *Lesueur*, *Pajou*, *David*, *Suvée*, *Berruer*, *Peyron*, *De Soria*, *Colas*, *Vien*, DENON, *Lange*, *Fortin*, *Molinos*, *Girodet*, *Gizors*, *Dumont*, *Meysnier*, *Boizot*, *Michallon*, *Bence*, *Chancourtois*, *Lempereur*, *Soufflot*, *Masson*, *Julien*, *Aubourg*, *Vincent*, *Roland*, *Lemonnier*, *Desroches*, *Espercieux*, *Dejoux*, *Clerisseau* (1)

« Aucune autorité ne peut balancer celle-ci. Parmi ces signatures qui sont celles des hommes les plus distingués qu'eût l'école française, il y a aussi celles de plusieurs savants, entre lesquelles on remarque le nom de M. Denon, qui a probablement changé d'opinion depuis lors, à en juger par l'opposition qu'il a mise récemment à la restitution de ces mêmes objets.

« Il est assez curieux d'examiner pourquoi ces artistes si remplis de zèle pour des objets dont la cession était réglée par des traités de paix, avaient gardé le silence lorsque tant de chefs-d'œuvre furent enlevés à la Belgique et à la Hollande, sans que dans cette circonstance ils remplaçassent, comme en Italie, une partie des contributions ou prestations militaires. Mais cet examen ne rentre pas dans notre sujet, qui est simplement de démontrer aux esprits les plus prévenus, que des artistes *français*, excellents juges en cette matière, n'ont pas toujours cru que l'intérêt bien entendu des arts et des artistes exigeât la réunion, dans un même local, de tant de richesses susceptibles, d'ailleurs, d'être anéanties en un instant par les événements de la guerre, par un incendie ou par quelqu'autre de ces accidents que la prudence humaine ne saurait ni prévoir, ni empêcher, de manière à ne laisser aux vrais amis des arts que les regrets d'une perte irréparable (2). »

(1) Cette pétition a déjà été publiée par notre savant confrère M. Alvin, à la suite de son remarquable travail relatif *à l'application du droit de conquête aux monuments de l'art*. (Bulletin de l'Académie, 2me série, tome XXXIII, 1872). On la trouve également dans la collection de SCHOELL.

(2) *Gazette générale des Pays-Bas*, 21 octobre 1815.

Je ne puis résister au besoin d'ajouter ici les excellentes réflexions faites par l'esprit honnête et judicieux de Walter Scott, sur cette même question d'art qu'il entendait traiter autour de lui pendant son séjour à Paris.

« En fait de beaux-arts, je ne prétends point au titre d'amateur; cependant les meilleurs juges inclinent à penser que la dispersion de cette immense collection n'est nullement défavorable à leurs progrès. Certes, quatorze cents tableaux, tous dignes d'être mis au rang des chefs-d'œuvre, disposés sur des murs de douze cents pieds de longueur, forment par leur réunion une galerie au-dessus de toute comparaison; mais une partie de ce charme disparaît dès qu'on s'est familiarisé avec ce coup d'œil; et les émotions de plaisir et de surprise qu'éprouve l'étranger qui ne fait que passer sont ressenties aux dépens de l'élève et du studieux amateur. — Dans une salle si vaste éclairée des deux côtés, il est impossible que tous les tableaux soient vus avec avantage; et, dans le fait, il en est plusieurs que l'on ne saurait voir. Dans une collection où tout est beau et digne d'une longue et sérieuse attention, cet inconvénient est très grave; mais ce n'est pas le seul. Dans ce grand et brillant ensemble beaucoup de tableaux excellents perdent de leur mérite et de leur importance parce que certains chefs-d'œuvre accaparent toute l'attention. Cinquante tableaux tout au plus sont donc copiés, étudiés, analysés et vantés partout, tandis que mille autres sont négligés malgré leurs incontestables beautés. Notre faculté de jouir étant limitée, il y a peu de sagesse dans l'accumulation déréglée des objets destinés à la satisfaire. — On peut ajouter que les chefs-d'œuvre eux-mêmes perdent quelque chose de leurs beautés, étant séparés de l'emplacement et du point de vue pour lequel ils ont été faits. Cette remarque s'applique surtout aux sujets religieux qui forment la grande majorité de ces chefs-d'œuvre : destinés à décorer un autel ou une chapelle, l'artiste avait cherché à y assortir la grandeur de ses figures et la distribution de sa lumière, à mettre le ton et l'effet général de sa composition en harmonie avec la solennité du sujet et les objets environnants. Qu'on se figure la différence entre un sujet religieux sur l'autel d'une chapelle gothique et ce même tableau faisant partie d'une bizarre réunion de paysages, de tableaux de fleurs, avec un groupe de buveurs d'un côté et de l'autre une métamorphose amoureuse de Jupiter! — Et puis, il y a peu de sagesse à réunir toutes les richesses de l'art en une seule collection exposée à une perte totale soit par l'incendie soit par les malheurs des guerres et des révolutions. — En supposant même qu'une telle collection fût désirable, j'hésiterais encore à dire que Paris fut la ville qui dût en être

dépositaire. L'école française, en général, manque de ce qui distingue l'école d'Italie, de cette dignité, de cette simplicité de sentiment qui conduit au sublime; elle manque de goût. Le jeune artiste doit perdre par l'influence d'un maître français tout ce qu'il pourrait gagner en étudiant les autres écoles au Musée. Je pourrais ajouter qu'une capitale comme Paris, qui offre tant de séduction à la paresse et à la dissipation, est un bien dangereux séjour pour un jeune artiste. L'artiste, obligé de multiplier ses voyages et de visiter diverses villes pour y étudier les chefs-d'œuvre naguère réunis au Louvre, profitera mieux d'une expérience qui lui aura coûté quelque peine ; il aura le double avantage de prendre en route des leçons de la nature elle-même et de comprendre mieux la diversité des influences qu'elle a exercées sur chacune des écoles (1). »

VIII

La mission remplie par les commissaires délégués à Paris avait été des plus pénibles, non seulement au point de vue moral, mais aussi par les difficultés matérielles à vaincre pour assurer l'exécution des décisions de la conférence des puissances alliées. Ce n'était pas chose facile d'organiser, au milieu des désordres de toute nature inséparables de ces jours de trouble et d'émotion, les préparatifs du transport régulier et prudent de tant de chefs-d'œuvre exposés à toute espèce de surprises et de dangers, dans les rues de Paris et dans les provinces françaises.

Canova lui-même, ne trouvant aucune aide dans le mauvais vou-

(1) Lettres de Paul. Canova, dans sa correspondance avec Consalvi, avoue avoir eu à lutter contre les mêmes idées. Dans une lettre du 2 octobre 1815, il dit : « Le retour de nos chefs-d'œuvre dans la patrie qui les vit naître, est accordé sous la condition expresse que le gouvernement pontifical, au lieu de laisser de tels monuments dispersés çà et là, comme cela s'est fait dans le passé, dans des endroits défavorables et non accessibles aux étrangers, établirait désormais une galerie publique, à l'exemple des autres grandes capitales de l'Europe. Les ministres étrangers qui ont épousé le plus chaudement notre cause, m'imposèrent cette loi et me constituent garant de son exécution. » (*Mémoires du cardinal Consalvi*, publiés par M. Crétineau-Joly, tome Ier, page 85).

Ce fait, peu connu, sert de réponse victorieuse à l'accusation imméritée que M. Francis Wey, dans son beau livre illustré sur Rome, lance contre le gouvernement pontifical en ces termes : « Les ouvrages enlevés aux États pontificaux durant nos conquêtes, n'ont pas été restitués par les Papes aux villes et aux établissements qui les avaient perdus et qui restèrent dévalisés au profit du Vatican. Cet abus de la souveraineté ne ressemble-t-il pas aux excès de la victoire ? »

loir du peuple parisien, fut obligé de descendre personnellement aux travaux les plus humbles, pour emballer les objets d'art restitués à l'Italie (1). Les commissaires belges aussi, — c'est une justice que l'histoire leur rend, — appréciaient l'immense responsabilité morale qui pesait sur eux et payaient de leurs personnes. Au fur et à mesure que l'emballage était terminé, les tableaux étaient transférés et déposés dans un local provisoire loué à cet effet. Les commissaires se relayaient pendant des journées entières, se multipliant pour ne pas abandonner un seul instant à des soins étrangers la surveillance de ces délicates opérations. Car, la moindre trahison pouvait mutiler ces chefs-d'œuvre précieux. L'exemple de ce qui est arrivé à la *Vénus de Médicis* et à quelques autres statues prouve que ces craintes n'étaient pas sans fondement.

Tout était donc préparé : les chefs-d'œuvre de l'école flamande allaient reprendre, après un long exil, le chemin de la patrie. Une forte escorte militaire avait été donnée par les puissances alliées ; M. Odevaere, commissaire du roi, et MM. Ommeganck, Van Regemoorter et Van Hal, délégués de la ville d'Anvers, ont constamment accompagné le convoi, afin de ramener, sans dommages ni avaries, tous ces objets d'art que nos villes, autrefois dépouillées par la révolution, étaient impatientes de récupérer.

Nous allons raconter brièvement les péripéties de ce voyage, recueillies jour par jour par le principal journal de l'époque, pour répondre aux légitimes préoccupations de l'esprit public.

« C'est le 31 octobre que nos tableaux et les objets d'art, enlevés au Musée de Paris, sont partis de cette capitale pour revenir en Belgique. La hauteur extraordinaire des chariots qui renferment ces chefs-d'œuvre a occasionné des retards dans la marche du convoi. Arrivés à Roye, il a fallu occuper 800 ouvriers pour réparer la route qui conduit à St-Quentin et de là aux frontières des Pays-Bas. Les commissaires chargés de cette opération difficile ne cessent de donner des preuves de zèle et de dévouement dans l'exécution de l'honorable mission dont ils sont chargés. » (*L'Oracle* du 14 nov. 1815).

« Le grand convoi contenant les tableaux et les objets d'art repris au Musée de Paris et qui appartiennent à la Belgique, est arrivé le 15 novembre aux frontières du royaume. Aussitôt le drapeau orange

(1) Ce fait si honorable pour Canova devint le sujet de plaisanteries déplacées surtout à l'égard d'un artiste qui, par une généreuse délicatesse, avait laissé à la France des objets d'art des plus importants. Dans une soirée officielle où Canova avait été annoncé avec le titre d'*ambassadeur du Pape*, M. de Talleyrand avait répondu : on se trompe sans doute ; on veut dire *emballeur du Pape*. (*Histoire de la révolution, de l'empire et de la restauration*, par Ferrand et Lamarque ; tome V, page 25).

a été arboré sur le premier chariot formant la tête du convoi, aux cris répétés, avec un enthousiasme difficile à peindre, de : *Vive le roi des Pays-Bas*, répétés par le bataillon de troupes nationales qui formait l'escorte et par les habitants qui accouraient de toutes parts pour les voir défiler. Ce spectacle, dit un témoin oculaire, était vraiment imposant : ces énormes chariots, renfermant les chefs-d'œuvre de l'école flamande, s'avançant lentement sur la grande route, entourés des braves qui les ramènent sur le sol natal, offrait un aspect triomphal et majestueux ; il semblait dire que les Belges étaient redevenus une nation. » (*L'Oracle* du 18 novembre).

« Le convoi contenant les chefs-d'œuvre enlevés autrefois à notre patrie est parti de Mons le 19 novembre ; il a éprouvé de nouveaux retards dans sa marche à cause de l'état de la route qu'il a fallu réparer à la sortie de cette ville. Le colonel comte de Heeckeren et le 4me bataillon de milice nationale, ainsi qu'une compagnie de hussards de Borel sont les troupes qui l'ont escorté depuis Paris jusqu'à Mons. » (*L'Oracle* du 20 novembre).

« Le convoi est arrivé à Bruxelles le 20 novembre, entre midi et une heure, sous l'escorte d'un détachement de hussards et d'un détachement de carabiniers qui avaient été à sa rencontre. Arrivés sur la Grand'Place, M. le baron d'Hoogvorst, maire de Bruxelles, a été féliciter MM. les commissaires aux soins et au patriotisme desquels nous devons le retour intact de ces monuments de l'art enlevés en 1795. » (*L'Oracle* du 21 novembre).

« Le cortège formait sept chariots. Après avoir passé devant le palais de S. M. et de L. A. R. Mes les princesses douairières d'Orange et de Brunswick, tous les objets d'art ont été reçus par S. Exc. le commissaire-général de l'instruction publique et par M. le baron Lampsius, chambellan du roi et directeur de la bibliothèque royale. Une foule innombrable, témoin de ce mémorable événement, exprimait, par les plus vifs applaudissements, l'enthousiasme dont elle était animée. » (*L'Oracle* du 23 novembre).

Le gouvernement, heureux d'exploiter, au profit de sa popularité, le retour des chefs-d'œuvre de l'école flamande, s'empressa de faire publier dans les deux principaux journaux de Bruxelles, la *Gazette générale* du 25 novembre et l'*Oracle* du 26, un *État officiel des tableaux rendus par le gouvernement français, d'après les réclamations faites par les villes de la Belgique, appuyées par Sa Majesté le Roi des Pays-Bas* (1).

(1) Nous reproduisons cet *État officiel* à la fin du présent travail.

IX.

Ces tableaux étaient arrivés à Bruxelles, sans la moindre avarie. C'était un premier et grand résultat; mais, on n'était pas au bout des difficultés.

Une première difficulté fut soulevée au point de vue de l'exactitude avec laquelle avaient été faites à Paris les revendications officielles. Une autre difficulté se présenta lors de la distribution à faire, entre les villes, des tableaux restitués.

Les chariots qui portaient les tableaux restèrent d'abord quelques jours sur la grand'place; puis, sous prétexte que les troupes prussiennes réclamaient cette place pour leurs exercices quotidiens, les chariots furent conduits dans la cour du Musée. Là, par suite d'impardonnables lenteurs administratives, les tableaux restèrent plus d'un mois exposés aux intempéries de la saison, dans des caisses mal jointes où ils risquaient de subir une détérioration irréparable. La commission de réception, composée de MM. Godecharles, Paelinck et Thys, avait beau protester; le maire de la ville ne songeait pas à faire ouvrir les caisses; il s'était même permis de dire que *M. Odevaere et ses collègues étaient de fort braves gens, pleins de bonne volonté, mais qu'ils avaient mal rempli leur mission, qu'ils n'avaient pas pris les précautions indiquées par le plus vulgaire bon sens.* Il ajoutait : que d'autres tableaux flamands, disséminés en France, *devaient aussi être restitués à la Belgique*, que M. Denon, le directeur du Musée impérial, *en avait pris l'engagement formel* (1).

En effet, une discussion publique n'avait pas tardé à s'élèver sur les erreurs et les lacunes que présentait la liste publiée par ordre du gouvernement.

Cette liste donna lieu aux observations suivantes, dans l'*Oracle* du 27 novembre :

« Les tableaux revenus de Paris restent déposés à Bruxelles, jusqu'à ce qu'on puisse vérifier les réclamations des établissements qui prétendent y avoir des droits : la liste de ces tableaux, que nous avons donnée, paraît manquer d'exactitude sous le rapport de la désignation des villes ou des églises d'où ils ont été enlevés.

« Cette liste établit que la *Flagellation*, de Rubens, venait des Dominicains d'Anvers, tandis que Descamps dit l'avoir vue aux Récollets de la

(1) *Notice historique sur le Musée de Bruxelles* par Ed. Fétis.

même ville. L'*Érection de la croix*, par Van Dyck, est annoncée comme une propriété de l'église de Ste Walburge, et le même auteur prétend que ce tableau était à St Michel, à Anvers. L'*épitaphe de la famille Snoeck* y est regardée comme appartenant à la ville, et Mensaert attribue cette propriété également à l'abbaye St Michel.

« Si, comme on le dit, les objets d'art enlevés à des établissements détruits doivent faire partie du Musée de Bruxelles, il devient essentiel de lever les doutes que nous formons sur l'exactitude de la liste publiée, qui peut encore renfermer d'autres erreurs. Par exemple : d'après son énoncé, l'*Adoration des Mages*, par Rubens, viendrait de la même abbaye St Michel, et cependant les capucins de Tournai possédaient de ce maître un sujet semblable dont il n'est nullement fait mention. *Jésus crucifié*, par Jordaens, appartiendrait, d'après la liste, aux Dominicains d'Anvers, mais elle ne parle pas d'un pareil tableau de ce peintre, qui se trouvait aux Oratoriens, à Mons.

« Nous nous bornerons à ces remarques; mais nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer nos regrets de n'avoir pas rencontré dans l'énumération des tableaux arrivés, ni la *Fuite en Égypte*, par Rubens, qu'on voyait à la maison professe à Anvers, et qui semble indiquée dans la notice du Musée de Paris sous le n° 570, ni la *Résurrection* du même maître (n° 595) qui était à l'église de St Jean, à Malines, ni le *St Charles Borromée* de Van Oost (n° 474), ni *la Cène* de Pourbus (n° 504), le premier aux Carmes et le deuxième à l'église St Sauveur, à Bruges. Au reste, il est vraisemblable que déjà à Paris on n'aura pas pu constater l'identité de ces tableaux, et que dès lors la propriété n'en aura pas pu être suffisamment établie. »

Dès le lendemain, M. Odevaere publia dans l'*Oracle*, la lettre suivante, en réponse à ces observations critiques :

Je vois dans votre journal quelques réflexions sur la liste des tableaux arrivés de Paris et que les journaux ont imprimée.

En attendant que le gouvernement permette quelque jour de donner au public la liste générale, officielle, dans laquelle sont indiqués et les lieux d'où viennent les tableaux et ceux où ils se trouvent en ce moment en France, permettez-moi de répondre à quelques-unes de vos assertions contenues dans l'article susmentionné de votre journal.

Je commence, d'abord, par assurer, et je le prouverai, s'il le faut, que tous les tableaux qui étaient au Musée de Paris reconnus appartenant à la Belgique, ont été repris, et que ceux qui ne le sont pas, se trouvent dans des départements éloignés et jusqu'à l'hospice du Mont-Cenis, où la ville de Gand peut réclamer un Crayer, et où, dans de fréquentes mutations du Musée, la direction jugeait à propos de les envoyer. Avant de savoir toutes ces particularités, il était bon, je crois, de suspendre un jugement qui semble taxer de négligence ou de manque de connaissances la commission chargée par S. M. de recueillir ce qu'un abus de la victoire avait enlevé à notre patrie. Mais, ce qui m'étonne le plus dans l'article de votre journal, c'est un tableau représentant la *Fuite en Égypte*, peint par Rubens, et appartenant autrefois à la Maison professe des jésuites d'Anvers. L'auteur de l'article voudrait voir ce tableau parmi ceux que nous rapportons, et il ne sait pas qu'il fut vendu lors de la suppression des jésuites et se trouve

actuellement dans un cabinet de Bruxelles Quant à l'*Érection de la Croix*, celle qui est rapportée de Paris est de Rubens et appartenait à l'église de Ste Walburge d'Anvers : nous n'en avons pas trouvé à Paris de Van Dyck. Le tableau de ce maître, représentant ce sujet, est au Musée de Bruxelles et appartient à la ville de Courtrai. Pour le n° 595 du catalogue de Paris de 1815, c'est l'*Épitaphe de Moretus*, de la cathédrale d'Anvers, et la petite *Résurrection* dont il fait mention se trouve au Musée de Marseille.

Je pourrais de même répondre à tous les points de l'article ; mais en voilà assez, même trop peut-être, pour faire voir au public que s'il manque quelque chose au précieux convoi que nous avons ramené dans notre patrie, cela ne doit être attribué qu'à des obstacles majeurs, et que tout le zèle de la commission ne pouvait prévoir.

J. ODEVAERE, *peintre de Sa Majesté, délégué à Paris.*

Voilà pour les erreurs. Quant aux lacunes, elles étaient inévitables : les revendications de la Belgique étaient nécessairement incomplètes par suite de deux circonstances dont il est juste de tenir compte. — D'abord, il y avait absence de documents officiels sur lesquels on eût pu baser les demandes en restitution. Dès le milieu du mois d'août, le baron d'Anethan, intendant du département de la Dyle, avait écrit au chef du bureau des archives générales pour lui demander des renseignements propres à former un état exact des objets d'art enlevés par les armées étrangères. Il lui fut répondu que cela était impossible, parce que ces enlèvements avaient été opérés sans dresser d'inventaires ou sans laisser de récépissés, et qu'il fallait s'adresser aux autorités locales, qui pourraient peut-être procurer quelques renseignements. — D'un autre côté, un bon nombre de tableaux de Rubens et des meilleurs peintres de l'école flamande avaient été distribués, sous le directoire et sous le premier empire, à divers musées départementaux fondés à Lille, à Lyon, à Bordeaux, à Marseille, à Grenoble, à Nancy, à Rouen, à Caen, à Nantes, à Strasbourg, à Reims, à Toulouse, à Tours. D'autres furent donnés à Milan, à Mayence, ou échangés avec les musées de Madrid, de Vienne, de Munich. Or, les commissaires belges, par l'opposition obstinée qu'ils rencontraient, tant de la part de la Cour, que de la part du gouvernement français et du peuple parisien, avaient eu à peine le temps de régulariser l'accomplissement officiel de leur mission et d'improviser les moyens de transport des tableaux réclamés au seul musée de Paris. Ils n'avaient pas pu songer à étendre leurs revendications aux provinces de France, ce qui était très-fâcheux (1).

(1) Dans une lettre à l'*Oracle* (29 novembre), M. Odevaere reconnaît aux villes dépossé-

X.

Mais, là n'étaient pas les causes véritables des retards qu'éprouvait à Bruxelles la répartition des tableaux ayant appartenu à nos différentes villes. Depuis bientôt deux mois, le gouvernement avait officiellement fixé les règles à suivre dans cette répartition. Un arrêté royal en date du 6 octobre était ainsi conçu :

« Voulant pourvoir à la destination des objets d'art et des sciences, qui, par suite de l'issue glorieuse de la dernière guerre, sont rendus à notre royaume,

Avons arrêté et arrêtons :

Art. 1. Les tableaux qui se trouvaient dans les églises qui sont encore destinées au culte, ou dans les établissements publics *encore existants*, seront déposés dans la place qu'ils occupaient et confiés aux gardiens de ces édifices, à charge par eux de pourvoir à leur conservation et entretien.

Il sera dressé acte par les autorités locales de la remise et de la réception et de l'état de conservation de ces tableaux.

Art. 2. La surveillance de ces monuments des arts et de leur entretien sera désormais confiée à notre Commissaire-Général pour l'instruction publique et les sciences et arts. »

Profitant de l'absence d'une disposition expresse relativement aux tableaux provenant d'établissements *supprimés ou détruits*, l'administration du musée de Bruxelles cherchait, disait-on, à s'emparer de ces chefs-d'œuvre pour former, dans l'intérêt de l'art, une collection magnifique au sein de la capitale.

Ce bruit fondé ou non parvint à Anvers. La société royale des beaux-arts, inquiète et troublée, eut quatre jours de suite des séances orageuses. Le 21 novembre, M. Jean Smits arriva de Bruxelles avec la nouvelle positive que le Maire, en vertu d'une ordonnance ministé-

dées le droit de réclamer leurs tableaux distribués dans les provinces françaises. Je ne sache pas que l'une ou l'autre de nos villes en ait négocié la restitution.

Voici quelques indications relativement à des tableaux flamands qui n'ont pas été restitués :

Tableaux de Rubens : *Adoration des Mages*, à Lyon ; — *Lavement des pieds*, à Dijon ; — *St-Grégoire*, à Grenoble ; — *la Cène*, au musée de Milan ; — *Descente de croix*, à Lille ; — *Martyre de St-Just*, à Bordeaux ; — *Mort de la Madeleine*, à Lille ; — *une petite fille*, à Lille.

Tableaux de Crayer : *Hercule aux pieds d'Omphale*, à Marseille ; *la peste de Milan*, enlevé à St-Pierre de Louvain, aujourd'hui à Nancy ; — un autre enlevé à Gand, donné à l'hospice du Mont-Cenis ; — un autre est à Valenciennes, — un autre est à Lille.

rielle, allait faire un triage de tableaux au profit du musée de Bruxelles. Une opposition énergique se manifesta de la part des commissaires qui avaient été délégués à Paris. M. Odevaere surtout prétendait que, ayant été nommé par le roi, il ne pouvait être revoqué que par le roi, qu'il ne reconnaissait aucune valeur à cette ordonnance ministérielle et que par conséquent sa responsabilité devant ses concitoyens demeurait tout entière. Les anciens commissaires se rendirent chez le gouverneur qui les engagea à aller voir M. le ministre de l'intérieur. De son côté, M. le baron de Keverberg envoya de suite un rapport à la Haye; et, la nuit suivante, une députation, composée de M. Geelhand, maire adjoint, et de MM. Verdussen et Smits, alla demander une audience au roi qui accueillit favorablement ses représentations (1). Le 25 novembre parut un arrêté royal, confirmant et complétant celui du 6 octobre, avec ordre de l'exécuter immédiatement. Cet arrêté royal porte : « que les tableaux et objets d'art et de sciences, autrefois enlevés des provinces méridionales et actuellement revenus de Paris, seront, *pour autant qu'ils ne sauraient être replacés dans les églises et établissements auxquels ils ont appartenu*, conformément à l'arrêté royal du 6 octobre dernier, réunis provisoirement dans le chef-lieu de la province de laquelle ils ont été enlevés. »

Sur ces entrefaites, M. Tarte, cadet, avocat à Bruxelles, venait de publier la lettre suivante :

Messieurs les Rédacteurs de l'*Oracle*,

L'attachement que vous portez aux arts me fait espérer que vous accueillerez quelques observations sur l'article *Anvers*, inséré dans votre numéro d'hier.

Selon l'auteur de cet article, c'est la fausse interprétation d'un arrêté de S. M. relatif aux monuments des arts repris à Paris, qui a retardé le retour des chefs-d'œuvre appartenant à la ville d'Anvers : on devait, dit-il, d'autant moins s'attendre à ce retard, que les Commissaires avaient eu la sage précaution de classer séparément la part de chaque ville.

D'abord, il paraît que le principal commissaire de S. M., M. Odevaere, n'a été chargé que de reconnaître, recueillir et ramener les tableaux dans notre patrie. Cette mission est assez belle pour qu'on n'ait pas besoin d'y ajouter le pouvoir de décider des *questions de propriété publique*, fort étrangères à la peinture et à la sculpture. Nos chefs-d'œuvre sont arrivés à Bruxelles sans encombre : la modestie du grand peintre qui a le plus contribué à ce succès, en partage la gloire avec son collègue Ommeganck et deux députés d'Anvers. On sait que cette ville en a envoyé coup sur coup à Paris, zèle vraiment louable et qui distingue l'ancienne patrie des beaux-arts; mais qui ne porte pas plus de lumière sur la question de propriété que l'arrêté dont la ville d'Anvers se prévaut.

(1) Mertens en Torfs, *geschiedenis van Antwerpen*, NIIe boekdeel.

En outre, il existe à Bruxelles une Commission présidée par le conservateur du Musée, M. Bosschaert, à laquelle on ne saurait refuser la prérogative de prendre une mesure provisoire, jusqu'à ce que S. M. ait prononcé.

Sous le rapport du droit, il est incontestable que c'est à l'État entier, et non à une section de l'État quelconque, qu'appartiennent les tableaux provenant des couvents supprimés : le gouvernement du roi est investi de tous les droits du gouvernement français, auquel il succède immédiatement.

La ville d'Anvers, d'après ce principe, doit se borner à réclamer les tableaux enlevés aux établissements, tels que la cathédrale et les églises des paroisses, actuellement existants.

Sous Louis XVI ont été abolis les Chartreux en France : la belle galerie de Lesueur qu'on voyait à Versailles et qui est à présent au Luxembourg, à Paris, se compose généralement des tableaux provenant de cet ordre : Grenoble, d'où les meilleurs avaient été transportés, ne les a pas revendiqués.

S. M. sans doute peut gratifier la ville d'Anvers d'un ou de plusieurs tableaux ; mais M. Odevaere, moins encore les Commissaires de cette cité, partie intéressée, ne forment pas la prétention d'avoir été envoyés à Paris pour faire des donations au nom du Roi.

En ce qui concerne l'intérêt de l'art, j'avoue que je ne peux raisonner que par analogie et par l'autorité des connaisseurs. Si l'analyse s'applique aux arts d'imagination, il tombe sous les sens que, plus un jeune peintre pourra comparer d'objets d'instruction, plus il aura de facilité pour se perfectionner et pour se réformer lui-même. La vue, l'étude de nombreux modèles doit aussi électriser le talent : la réunion de ces modèles attire les artistes de tous les coins du royaume et des pays étrangers ; l'émulation devient plus active, elle enfante les chefs-d'œuvre.

Il vaudrait donc mieux transférer à Anvers le Musée de Bruxelles tout entier, que de disséminer les monuments des arts dont le gouvernement peut disposer.

Au surplus, sous le second rapport, j'énonce une simple opinion et je la soumets à la discussion (1).

Bruxelles, le 26 novembre 1815.

L'arrêté du 25 devait heureusement mettre un terme à ces discussions d'intérêt local, qui venaient jeter un nouveau brandon de discorde dans le pays, à propos même de cette restitution inespérée, poursuivie dans un but de pacification et de justice.

Un jurisconsulte éminent, M. Van Meenen, bien qu'un des chefs de l'opposition nationale, rendit hommage au gouvernement des Pays-Bas et publia, dans le principal organe de la presse périodique, une justification des arrêtés royaux précités, qui était en même temps une complète réfutation de la lettre de l'avocat Tarte. Nous reprenons en entier son article, remarquable par ce mélange de science juridique et

(1) *Oracle* du 28 novembre.

de bon sens pratique qui avait valu à M. Van Meenen le surnom, un peu ironique peut-être dans son exagération, de Montesquieu II.

Arrêtés du 6 *octobre et du* 25 *novembre* 1815.

D'après les journaux, on aurait prétendu, pour un petit nombre de villes et même pour une seule, à la possession exclusive de tous les objets d'art ramenés de France.

La question de savoir s'il est plus utile aux progrès des arts que ces objets soient réunis sur un seul point, plutôt que répandus et disséminés de toutes parts, comme le sont tous les autres genres de richesses soit naturelles soit industrielles, comme le sont encore les dispositions aux sciences, aux lettres et aux arts, n'est point encore décidée et ne le sera probablement jamais, parce qu'elle est du grand nombre de celles qui présentent une multitude de faces et que chacun n'en envisage que le côté le plus favorable à ses intérêts, à ses convenances et à son amour-propre.

Ce sera toujours pour tout concentrer dans ce qu'on appelle, sans trop savoir pourquoi, les *villes capitales*, que votera la majorité des artistes qui s'y trouve naturellement réunie et qui y fait corps. Le simple amateur qui désire rencontrer partout l'objet de ses goûts et de ses affections, le philosophe qui aime à retrouver l'imitation de la nature même dans la répartition des richesses et des jouissances que procurent les arts, le politique qui conçoit qu'un grand nombre de petites villes d'une étendue et d'une population médiocre contribuent beaucoup plus à la prospérité de l'Etat et au bonheur de ses habitants qu'une capitale plus populeuse qu'elles toutes ensemble, l'amateur, le philosophe, le politique, dis-je, porteraient peut-être un jugement tout opposé, mais qui ne déciderait rien, puisque ce n'est ni les convenances et le goût des amateurs, ni les vues philosophiques, ni les avantages politiques qu'on a envisagés jusques-là, mais uniquement les progrès des arts.

Heureusement, la justice a peu de ces problèmes insolubles, et heureusement encore, (c'est un point dont personne ne disconviendra), les progrès des arts, comme la conservation, l'accroissement et le perfectionnement de tout ce qui est bon et utile, est lié essentiellement au maintien de la justice. Or, les arrêtés de sa Majesté, du 6 octobre et du 25 novembre, nous paraissent dictés par la justice même.

Pour disposer de nos objets d'arts d'après des vues d'utilité, qui ne sont souvent qu'une fausse lueur, il fallait supposer que les villes et les établissements auxquels ils avaient appartenu avant leur enlèvement par les Français, n'avaient aucun droit à en recouvrer la possession. Sur quoi fonder une pareille supposition ? Ou plutôt la vérité contraire ne se présentait-elle pas d'elle-même ?

Nous avons entendu faire, il y a quinze à dix-huit mois, de bien singulières applications du *droit de postliminie;* mais, c'est ici que ce droit s'appliquait naturellement et parfaitement.

Pour s'en convaincre, on n'a pas besoin de juger si l'enlèvement et la détention de ces objets par le gouvernement français a été légitime : il n'arrive guère, dans les questions du droit des gens et du droit public, qu'il faille remonter à l'origine des choses. C'est à leur dernier état reconnu, c'est au dernier fait constant qu'on doit s'arrêter.

Or, soit que le gouvernement français ait rendu ces objets d'art, soit qu'on les lui ait repris, il a suffi que leur réintégration dans la possession des Belges n'ait point été l'effet d'un traité ou d'une convention fondée sur une supposition contraire, pour en conclure qu'on a regardé leur enlèvement et leur détention par le gouvernement français comme ne lui en ayant conféré ni la propriété ni la possession. On les a donc considérés *comme choses prises par l'ennemi et reprises sur lui*. Or, ces choses rentrent, en vertu de droit de postliminie, dans la main de leurs anciens propriétaires.

« Le Souverain, dit Vatel, est obligé de protéger la personne et les biens « de ses sujets et de les défendre contre l'ennemi. Lors donc qu'un sujet ou « quelques parties de ses biens sont tombés entre les mains de l'ennemi, si « quelqu'heureux événement les remet en la puissance du souverain, il « n'y a nul doute qu'il ne doive les rendre à leur premier état, rétablir les « personnes dans tous leurs droits et dans toutes les obligations, rendre « les biens au propriétaire, en un mot, remettre toutes choses comme « elles étaient avant que l'ennemi ne s'en rendit maître. Ce droit a lieu « aussitôt que les personnes ou les choses prises par l'ennemi tombent entre « les mains des soldats de la même nation, ou se retrouvent dans l'armée, « dans le camp, dans les terres de leur souverain, dans les lieux où il com- « mande. Naturellement, toutes sortes de biens peuvent se recouvrer par « droit de postliminie, et, pourvu qu'on les reconnaisse bien certainement, « il n'y a aucune raison d'en excepter les *choses mobilières*. »

Mais, a-t-on demandé, les frais faits pour le recouvrement de ces objets, qui doit les supporter?

Ce sont des frais de guerre. Quand on recouvre une place sur l'ennemi, ce n'est pas plus aux dépens de ses habitants que des autres nationaux.

Ces habitants ont contracté par là la dette de la reconnaissance envers la patrie et le souverain qui ont acquitté envers eux celle de la protection à laquelle ils avaient droit.

Au reste, quand nous considérons que tous les monuments que la sollicitude du roi nous a fait recouvrer, sont d'une époque où l'on n'avait pas encore imaginé de tout concentrer dans les capitales, nous sommes portés à voir dans les arrêtés du 6 octobre et du 25 novembre, AUTANT UN BIENFAIT POUR LES ARTS QU'UN HOMMAGE RENDU A LA JUSTICE (1).

XI.

Le retour des tableaux restitués dans les villes intéressées s'effectua avec beaucoup de pompe et de solennité; elle causa partout une allégresse universelle, dont les manifestations sont consignées dans les journaux et les revues du temps (2).

(1) *Observateur belge*, année 1815, tome IV p. 51.

(2) Le fameux conventionnel Barrère, à cette époque réfugié en Belgique, constate dans ses *Mémoires* (tome III, p. 317), la réalité de cet enthousiasme dont il était le témoin.

Un triple sentiment dominait les esprits : — le sentiment de la justice satisfaite par une restitution qui, pour avoir été contestée diplomatiquement, n'en était pas moins légitimée par la conscience publique ; — le sentiment de la possession et de la jouissance, désormais assurées, de ces anciens chefs-d'œuvre auxquels se rattachaient tant de souvenirs nationaux ; — un sentiment de fierté d'avoir reconquis ces trésors artistiques dans cette mémorable bataille de Waterloo où le fils du roi avait été blessé et où la jeunesse belge s'était si honorablement distinguée (1).

Les tableaux appartenant aux villes de Bruges, de Gand et de Termonde sont partis, le 3 décembre, pour leur destination respective, et ils ont été salués par les acclamations des populations accourues pour les recevoir en triomphe.

« La ville de Bruges, dit M. l'abbé de Foere, a entouré la réception de ses chefs-d'œuvre de peinture et de sculpture, de cérémonies extraordinaires. Le convoi des objets d'art traversait lentement les rues, suivi d'un long cortège de voitures appartenant à toutes les principales familles de la ville. Les plus jeunes élèves de l'école des Bogards traînaient la voiture qui portait *la Vierge de Michel Ange* (2). »

Voici comment s'exprime M. Cornelissen, en ce qui concerne la ville de Gand : « Le retour de nos tableaux fut salué par la joie universelle. Il ne serait pas impossible que beaucoup d'instances eussent été faites auprès du roi pour prouver que quelques-uns des tableaux renvoyés seraient très convenablement et très utilement confiés aux musées ou dépôts des provinces méridionales ; mais Sa Majesté, sans doute d'après le noble principe que rien de ce qui n'est pas conforme à une rigoureuse justice ne peut être convenable, a dû se refuser constamment à toutes ces instances, et chaque ville a reçu sa propriété. Le roi fit plus : il révoqua en partie sa première pensée : tel tableau placé avant 1794 dans une église aujourd'hui supprimée ou démolie, a été déposé dans une autre (3). »

La ville de Termonde a été également en fête (4).

Une lettre de Malines en date du 4 décembre 1815, adressée à l'*Oracle*, contient ce qui suit :

(1) Voici comment s'exprime à ce sujet le marquis de Rodes : « Les Belges, par leur coopération à la victoire de Waterloo, eurent le bonheur de reconquérir les chefs-d'œuvre immortels de nos peintres, vrais trophées nationaux, qui nous avaient été enlevés sous le règne de la force brutale, monuments doublement chers à la Belgique, depuis qu'ils ont été reconquis par la valeur de ses enfants. » (*Essai sur la nationalité du peuple belge*).

(2) *Le spectateur belge*, tome IV, page 47.

(3) *Annales belgiques des sciences, arts et littérature.*

(4) Voir le *Mémoire sur Van Dyck* par MM. Frans de Potter et Broeckaert, mémoire couronné par l'Académie de Belgique.

« Hier soir, 3 décembre, le son des cloches et des salves d'artillerie ont annoncé l'arrivée des chefs-d'œuvre de l'art, retardée à cause de la difficulté des chemins. Le convoi est arrivé ce matin au milieu de l'enthousiasme universel. On voyait dans le cortège formé par toutes les autorités, un char de triomphe sur lequel étaient allégoriquement représentés les souverains alliés aux victoires desquels on doit la restitution de ces chefs-d'œuvre, l'honneur de la Belgique. L'académie en corps le suivait et de toutes parts était répété le cri de *Vive le roi!* Le soir, pendant que la ville était entièrement illuminée, il y eut un superbe souper à l'hôtel de la Mairie suivi d'un bal brillant. »

Mais la fête la plus splendide était réservée à notre métropole des arts qui, la plus intéressée dans cette restitution des chefs-d'œuvre de l'école flamande si dignement perpétuée par elle, devait, elle aussi, en saluer le retour avec le plus vif enthousiasme. Voici le récit de la *Gazette générale d'Anvers* (5 décembre) :

« Ce jour à jamais mémorable dans les fastes de l'histoire de cette ville a été annoncé hier soir par des salves d'artillerie et le son de toutes les cloches. Ces expressions de la joie publique se renouvellent en ce moment et se mêlent aux acclamations universelles qui s'élèvent de toutes parts à la vue du convoi des chefs-d'œuvre, fruits du génie de nos ancêtres, qui rentrent triomphants dans le berceau de l'école flamande et qui ont fait depuis le quinzième siècle la gloire de notre patrie, de notre ville, de notre académie.

« Le soir, l'*Apothéose de Rubens*, scène composée par un amateur de cette ville et ingénieusement arrangée, appelait le peuple au spectacle et semblait vouloir le préparer à l'importance de la fête du lendemain.

« Le convoi entra à midi ; il consistait en quatre chariots portant quarante-six tableaux. Il fut reçu à son entrée par M. le maire, accompagné de toutes les autorités municipales, du corps de l'Académie royale, de la Société d'encouragement des beaux-arts, de MM. les marguilliers des paroisses et de la Société politique et littéraire. M. le maire félicita messieurs les délégués qui depuis Paris n'avaient pas quitté le convoi, sur leur heureuse arrivée. Un des chariots était orné d'inscriptions et de guirlandes ; sur le devant s'élevait un obélisque au bas duquel on voyait, environné de larmes, le millésime 1794, époque du douloureux enlèvement de ces monuments de l'art ; au haut brillait, en caractères d'or, celui de 1815, époque glorieuse de leur retour. Minerve, assise sur le piédestal, portait sur son égide les mots : *Vlaemsche school*, pour marquer que l'école flamande a toujours été guidée par la sagesse; la Justice debout à côté de l'obélisque, dénote l'équité du recouvrement de ces chefs-d'œuvre sur la nation

qui nous en avait dépouillés, comme aussi la justice de S. M. rendant aux églises et aux établissements existants les objets d'art qui jadis y avaient appartenu.

« Le convoi était traîné par les élèves de l'académie et de l'école de dessin. Douze élèves, décorés de médailles obtenues, conduisaient les chevaux des deux voitures qui contenaient MM. les délégués et les premières autorités municipales.

« Le cortège se rendit, au bruit des acclamations, de l'artillerie et des cloches, à l'hôtel de ville où les autorités supérieures tant civiles que militaires, ainsi que MM. les curés des paroisses intéressées attendaient le convoi. M. le maire introduisit MM. les délégués, pendant qu'un orchestre choisi d'amateurs faisait entendre l'air de famille. Après les avoir complimentés dans un discours éloquent, il distribua à chacun d'eux, MM. J. Odevaere, B. Ommeganck. Jean-J. Van Hal et P. Van Regemoortere (M. Ch. Stier était absent), une médaille d'honneur gravée en mémoire et reconnaissance des services qu'ils venaient de rendre à la patrie.

« M. le baron de Keverberg de Kessel, gouverneur de la province, développa, avec une éloquence inspirée par le profond amour des arts dont il est animé, toute la valeur du trésor qu'Anvers venait de récupérer, trésor qu'il importe de faire fructifier par l'étude de ces immortels modèles.

« Après la cérémonie, le cortège accompagna le convoi jusqu'au musée. Les acclamations redoublèrent et les délégués furent de nouveau complimentés dans ce sanctuaire des arts. Les élèves de l'académie avaient décoré l'entrée d'un arc de triomphe orné d'emblèmes et d'inscriptions relatives aux beaux-arts et surmonté du portrait du patriarche de l'Ecole flamande, de l'immortel *Rubens ;* sur les côtés latéraux on lisait dans des couronnes de laurier, les noms de *Van Dyck* et *Jordaens*.

« Le soir, malgré une pluie qui survint, une illumination brillante eut lieu ; c'étaient partout des transparents avec des inscriptions et des devises relatives à la circonstance.

Un feu d'artifice et un bal auquel toutes les autorités furent invitées, vinrent clore cette fête digne de l'ancienne métropole des beaux-arts (1). »

La médaille donnée par la ville à chacun des Commissaires qui avaient été délégués à Paris, portait les inscriptions suivantes :

(1) Voir aussi l'*Histoire de la ville d'Anvers*,, par Le Poittevin De la Croix.

Sur l'une des faces :

ANTVERPIA
EXULES PICTURAS
ARIS ET URBI
GALLORUM ARMIS
EREPTAS
SOLEMNI APPLAUSU
RECUPERANS
MDCCCXV.

Sur l'autre face :
(*Nom et qualité du destinataire*)
. . . . .
COLLATIS
LUTETIÆ
CURIS ET OFFICIIS
DE
S. P. Q. A.
OPTIME MERITO.

Le monde littéraire aussi avait voulu prendre sa part de cette fête magnifique, improvisée à l'occasion de la solennelle restitution des principaux joyaux de notre vieille couronne artistique.

La société *Tot nut der jeugd,* réunissant l'élite des littérateurs flamands d'Anvers, publia, dans une petite brochure devenue bien rare (1), les félicitations poétiques adressées par elle à la *Société des Beaux-Arts,* qui venait de se dévouer avec un zèle si intelligent à l'œuvre de cette revendication.

Les deux pièces flamandes, signées J. A. Stips, et P. C. Goovaerts, dénotent plus de sentiment national que de talent de versification. Celle due à la plume de J. F. Willems, entrant alors dans cette carrière littéraire qu'il devait illustrer plus tard, est remarquable d'énergie; elle débute par cette strophe :

Dank zy aen Wellington, aen Blucher, Alexander
En Koning Willems' Zoon !
Hun vuyst plant in Parys den overwinning's stander
En plet een dwinglands troon!

Les stances, en prétendus vers français, par M. J. Van der Maesen, se terminent par ces vers qui partent d'un bon naturel :

Non; la voix de nos cœurs doit citer *Odevaere,*
Ommegank renommé pour ses tendres brebis,
Le noble *Stier*, *Van Hal*, des Beaux-Arts vrais amis,
Et *Regemoorter* cher par son talent bien rare.

Les tableaux restitués furent replacés, autant qu'il était possible de le faire, aux lieux mêmes en vue desquels les grands maî-

(1) Toejuyching der leden van het genootschap : *Tot nut der jeugd,* aen d'Antwerpsche *Maetschappy der schoone kunsten,* by gelegenheyd van de wederkomst der aen haer ontroofde schilderstukken van de vermaerdste meesters der Nederlandsche School-T'Antwerpen. by J. S. Schoesetters, drukker en medelid van het genootschap.

tres les avaient peints et qui, mieux que des Musées distrayant par la variété des sujets et des couleurs, leur constituent le cadre le plus convenable, même au point de vue de l'art (1).

Ayons le courage de le dire : trop souvent on perd de vue, en disposant arbitrairement de ces tableaux, le respect qu'on doit aux intentions manifestes des anciens donateurs, qui, par les magnifiques représentations de tant de scènes religieuses, ont voulu entretenir, exciter la piété des populations, et rehausser la splendeur des édifices du culte catholique.

(1) Un membre de l'Institut, voyageant autrefois dans notre pays, n'avait pu se défendre d'une impression de regret artistique, à la vue des murs nus de l'église Notre-Dame. » Il y a dix ans dit-il, j'ai vu la cathédrale d'Anvers ; j'y avais admiré les chefs-d'œuvre de Rubens... Cetté église aujourd'hui est entièrement nue... En considérant la place où j'avais longtemps fixé les yeux sur la belle *Descente de croix* de Rubens, je n'ai pu m'empêcher de dire : Puisqu'on ne pouvait transporter avec le tableau, ni ce mur élevé sur lequel il se développait à l'aise avec ses volets, ni cette grande croisée qui lui donnait le jour sous lequel il avait été dessiné, ni ce silence majestueux d'une vaste église qui préparait à l'étonnement et à l'admiration, que ne laissait-on entier à Anvers le chef-d'œuvre de Rubens plutôt que d'en transporter à Paris la moitié seulement? » (*Voyage fait dans les départements nouvellement réunis*, par Camus, tome II, p. 67.)

ÉTAT OFFICIEL

des tableaux rendus par le gouvernement français, d'après les réclamations faites par les villes de la Belgique, appuyées par S. M. le Roi des Pays-Bas.

ANVERS.

Récollets : Le Christ entre les larrons, par Rubens.
La petite descente de croix, par le même.
La communion de St François, par le même.
Jésus-Christ en croix, par le même.
Le Christ mort sur les genoux de sa Mère, par Van Dyck.

Cathédrale : L'assomption de la Vierge, par Rubens.
La chute des anges, par Fr. Floris.
La descente de croix, par Rubens.
Deux volets représentant la Visitation et la Purification, par le même.

Augustins : Le martyre de Ste Apolline, par Jordaens.
St Augustin en extase, par Van Dyck.
Le petit Christ, par le même.
La Vierge, Jésus et une multitude de Saints, par Rubens.

Hôtel de ville et *hôtel des Monnaies :* Cinq esquisses de triomphes, par Rubens.
Le portrait d'un vieux concierge, par Corneille De Vos.
Épitaphe de la famille Moretus, représentant la Résurrection du Sauveur, avec deux volets représentant St Jean-Baptiste et Ste Barbe, par Rubens.
Épitaphe de N. Rockox, bourgmestre d'Anvers, représentant Jésus-Christ montrant ses plaies à St Thomas; avec deux volets sur lesquels se trouvent le portrait de Rockox et celui de son épouse, par Rubens.
Épitaphe de la famille de Michielsen, représentant le Christ mort sur le sein de sa Mère; avec deux volets représentant la Vierge, l'enfant Jésus et St Jean, par le même.
Épitaphe de la famille des Plantin, représentant le Jugement dernier, par De Backer.
Épitaphe de la famille Snoeck, représentant les sectateurs de Tanchelin, convertis par St Norbert, par De Vos.
Le portrait de A. Scaglia, par Van Dyck.

Abbaye St-Michel : L'adoration des Mages, par Rubens.

Dominicains : Un concile sur l'Eucharistie, par Rubens ou Sallaert.
Jésus-Christ crucifié, Ste Rosalie et St Dominique, par Van Dyck.
L'adoration des bergers, par Rubens.
La flagellation de Jésus-Christ, par Rubens.
Jésus-Christ portant sa croix, par Van Dyck.
Jésus-Christ crucifié, par Jordaens.

Église Ste-Walburge : L'érection de la Croix, par Van Dyck.
L'élévation de la Croix, par Rubens.
Deux volets représentant la Mère de Dieu, St Jean et la Madeleine, les juges romains à cheval et un des larrons, par le même.

Béguinage : Jésus-Christ détaché de la croix, par Van Dyck.

Capucins : La Vierge présentant Jésus à St François, par Rubens.
Deux volets représentant Ste Claire et St François, par le même.
St François à genoux devant la Vierge tenant l'enfant Jésus, par le même.
Le Christ mort sur les genoux de sa Mère, par Van Dyck.

Carmes déchaussés : Ste Anne enseignant la Ste Vierge, par Rubens.
Apparition de Jésus-Christ à Ste Thérèse, intercédant pour les âmes du purgatoire, par le même.
La Sainte Trinité et Jésus-Christ mort sur les genoux de son Père, par le même.

ALOST.

St Roch priant pour les pestiférés, par Rubens.
St Roch consolé par un ange, par le même.
St Roch nourri par son chien, par le même.

BRUGES.

La statue de Michel-Ange.

Cambyse, roi de Perse, fait saisir sur son tribunal un juge prévaricateur, par A. Claessens.

Cambyse fait écorcher le juge prévaricateur, par le même.

L'adoration des Mages, par Van Eyck.

St Christophe portant l'enfant Jésus et passant la mer, accompagné de St Benoît et de St Gilles; à droite du tableau Ste Barbe, à gauche St Guillaume, protecteur du donateur, par Hemmelinck.

BRUXELLES.

Carmes déchaussés : L'assomption de la Vierge, par Rubens.

Capucins : Jésus mort sur les genoux de sa Mère et St François d'Assise, par Rubens.

Église du Sablon : La mort de la Vierge, par Coxie.

Alexiens : St Paul, premier ermite, et St Antoine, par Crayer.

Église du Sablon : La Vierge dans une gloire et plusieurs portraits, par Crayer.

Église Ste-Catherine : Ste Catherine élevée dans une gloire, la Trinité et les Saints, par Rubens.

Abbaye d'Afflighem : Jésus-Christ portant sa croix sur le Calvaire, par Rubens,

DIXMUDE.

L'adoration des Rois, par Jordaens.

GAND.

St-Bavon : L'adoration de l'Agneau, par Van Eyck.

La résurrection de Lazare, par Otto Venius ; St Jacques et St Paul un des volets de ce tableau.

Jésus au milieu des docteurs, par Pourbus, père.

La descente de croix, par Th. Rombauts.

Dieu le Père, deux volets représentant la Vierge et St Jean-Baptiste, par Van Eyck.

St Bavon distribuant ses biens aux pauvres en entrant au monastère de St-Amand, par Rubens.

LOUVAIN.

La famille de la Vierge et de Ste Elisabeth ; deux volets représentant le mariage de Zacharie et de Ste Élisabeth, et Zacharie perdant la parole pour n'avoir pas cru à la promesse de l'Ange, par Quintin Metsys.

LIEGE.

L'assomption de la Vierge, par Lairesse.
Le baptême de Jésus-Christ, par Carlier.
Les quatre pères de l'Église discutant sur la transsubstantiation, par Quellyn.
St Charles Borromée guérissant les pestiférés, par Berthollet.
Une scène du Calvaire, par le même.

MALINES.

Le crucifiement de N.-S. entre deux larrons, par Van Dyck.
L'adoration des Mages; deux volets représentant St Jean dans l'huile bouillante et la décollation de St Jean, par Rubens.
La pêche miraculeuse; deux volets représentant les Apôtres, le jeune Tobie et l'Ange, par Rubens.

MASEYCK.

La descente de croix, par Van Dyck.

SAVENTHEM.

St Martin coupant son manteau, par Van Dyck

TERMONDE.

Jésus-Christ sur la croix, la Vierge, St François et la Madeleine, par Van Dyck.

TOURNAI.

Le Purgatoire, par Rubens.

BRUXELLES. — IMP. POLLEUNIS, CEUTERICK & LEFÉBURE, 35, RUE DES URSULINES.

84-B15554